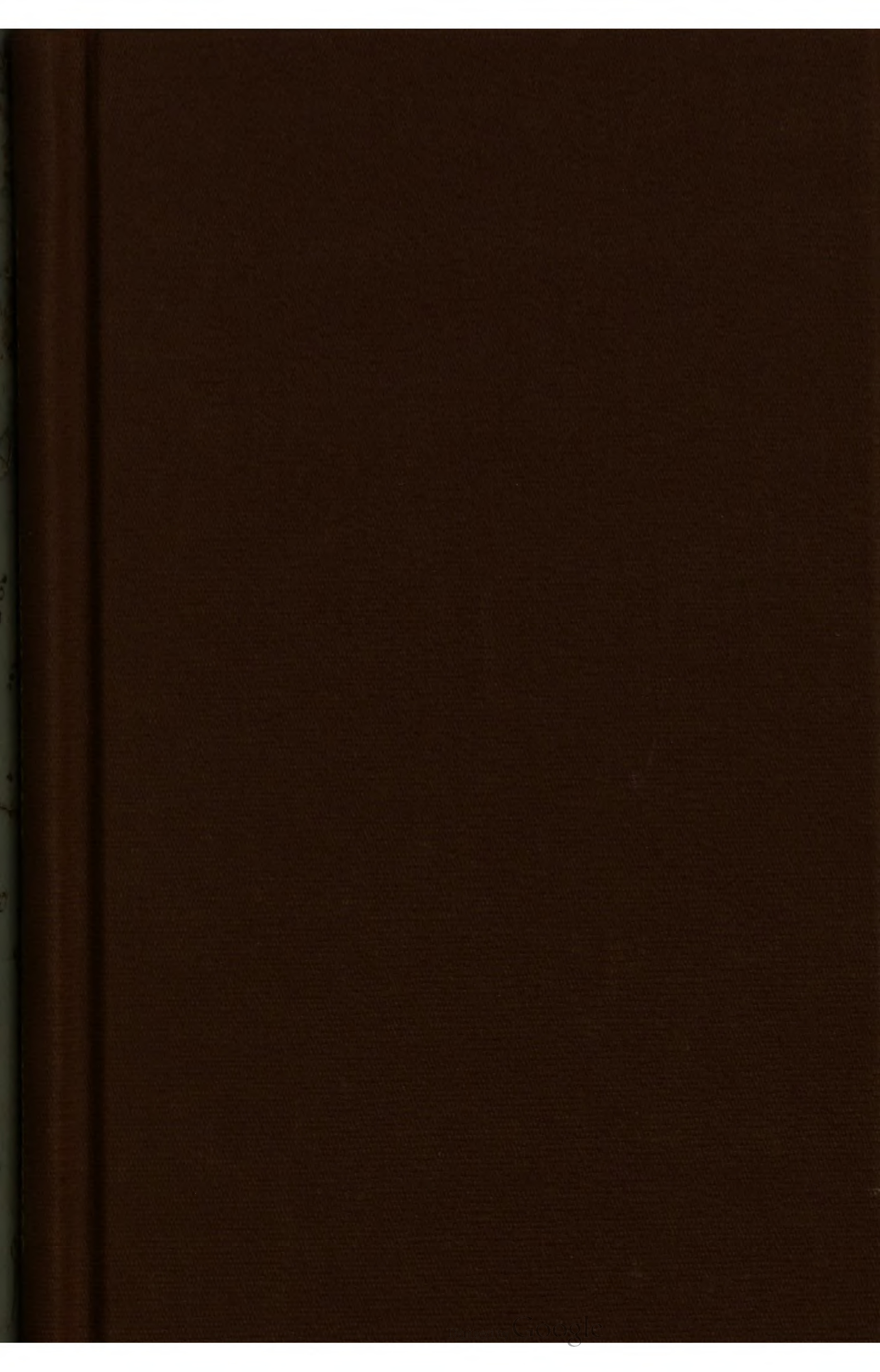






LE BIENHEUREUX THOMAS HÉLYE DANS SON VÉRITABLE JOUR.

SA VIE, SON CULTE, SES MIRACLES

Ouvrage dédié à Pie IX, Souverain Pontife,

Par M. Jean-François GUILLEBERT,
Curé-Doyen de Les Pieux, Chanoine honoraire des églises
cathédrales de Coutances et d'Orléans.

IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS.
La mémoire du juste sera éternelle.
Ps. III.

CHERBOURG.
BEDELFONTAINE et SYFFERT, Imprimeurs-Éditeurs, rue Napoléon, 1.
1858.





LE B. THOMAS HÉLYE,

Tiré d'un vieux portrait sur papier appartenant aux archives de Biville.

LE BIENHEUREUX

THOMAS HÉLYE

DANS SON VÉRITABLE JOUR.

SA VIE, SON CULTE, SES MIRACLES.



LE BIENHEUREUX

THOMAS HÉLYE

DANS SON VÉRITABLE JOUR.

SA VIE, SON CULTE, SES MIRACLES,

Ouvrage dédié à Pie IX, Souverain Pontife,

Par M. Jean-François GUILLEBERT,
Curé-Doyen de Les Pieux, Chanoine honoraire des églises cathédrales de Coutances et d'Orléans.

IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS.
La mémoire du juste sera éternelle.
Ps. III.

CHERBOURG.
BEDELFONTAINE et SYFFERT, Imprimeurs-Éditeurs, rue Napoléon, 1
1858.



ÉPITRE DÉDICATOIRE.

Très Saint-Père,

Prosterné très humblement aux pieds sacrés de votre Sainteté, un des fils les plus soumis du Saint-Siège apostolique, le curé doyen de Les Pieux, diocèse de Coutances, province de Normandie, supplie votre Sainteté d'agréer la dédicace d'un ouvrage intitulé :

Le Bienheureux Thomas Hélye dans son véritable jour : sa vie, son culte, ses miracles, ouvrage dédié à Pie IX, Souverain-Pontife, par M. Jean-François Guillebert, curé doyen de Les Pieux, chanoine-honoraire des Églises cathédrales de Coutances et d'Orléans.

Né de parents fort honorables, sur la fin du XII[e] siècle, dans la paroisse de Saint-Pierre de Biville, près la ville de Cherbourg, Thomas Hélye, dès son enfance, fut remarquable par sa piété angélique. A mesure qu'il avança en âge, il y fit des progrès qui allèrent toujours en croissant jusqu'au dernier instant de sa vie. Des jeûnes très fréquents et très rigoureux, des mortifications de toutes espèces, des disciplines extrêmement dures, des prières, des oraisons et des méditations d'une ferveur admirable et presque continuelles pendant le jour et la nuit, la charité la plus grande envers les pauvres et le prochain, l'amour divin le plus ardent, en un mot, toutes les vertus chrétiennes, il les pratiqua au plus haut degré de perfection.

Aussitôt qu'il eut terminé ses humanités, il se consacra à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Plus tard, d'après les conseils de son Evêque, il embrassa l'état ecclésiastique et remplit, pendant vingt-deux ans, avec un zèle vraiment apostolique, les saintes fonctions de missionnaire dans les diocèses de Coutances et d'Avranches, et, même quelquefois, dans ceux de Bayeux et de Lisieux.

Saint-Louis, roi de France, informé de la sainteté extraordinaire de Thomas Hélye, l'appela auprès de sa personne sacrée pour lui confier, de temps en temps, les secrets de sa conscience et la distribution de ses aumônes abondantes. Le vertueux missionnaire se rendit à ses désirs. Mais, élevé à la campagne, loin des grandeurs du monde, il ne put se faire aux usages de la Cour, quoiqu'elle fût remplie de saints personnages. Il se retira donc avec la permission du monarque et retourna dans sa solitude de Biville

L'Évêque de Coutances qui ne voulait point laisser cachée sous le boisseau cette lumière si brillante par sa science et ses vertus, imposa au saint prêtre le soin des âmes de la petite paroisse de Saint-Maurice. Thomas accepta cette charge pénible et dangereuse, et bientôt il fit revivre dans cette localité la foi, la piété et les bonnes mœurs. Mais

épuisé de fatigues et accablé d'infirmités, il fut obligé de quitter cette paroisse peu de temps après qu'il s'y était fixé; il remit donc la houlette pastorale entre les mains de son Pontife, et se retira à Biville où il ne vécut que deux ans. Il mourut, en odeur de sainteté, au château de Vauville, le 19 octobre 1257.

Sa dépouille mortelle fut déposée dans le cimetière de sa paroisse natale. Depuis ce moment le clergé et les populations du diocèse l'ont toujours honoré comme saint sous le titre de *Bienheureux*. On célèbre chaque année, d'après l'autorisation immémoriale des Évêques de Coutances, sa fête sous un rit solennel, avec un grand concours d'ecclésiastiques et de fidèles. On fait l'office de tous les saints et un prédicateur rappelle aux assistants la mémoire des vertus du saint missionnaire. Peu d'années après sa mort une chapelle magnifique fut construite en son honneur, et on y transféra ses reliques précieuses.

On lui a toujours attribué des miracles, qui paraissent se renouveler de temps en temps. Les fidèles l'invoquent avec une confiance sans bornes. Aussi son tombeau est entouré jour et nuit de pélerins qui viennent souvent de contrées fort éloignées.

En 1259, Jean d'Essey, d'heureuse mémoire, Évêque de Coutances, envoya à Rome un prêtre de son diocèse pour obtenir du Saint-Siége apostolique que l'on travaillât à la canonisation de Thomas Hélye. Cette supplique fut accueillie avec bienveillance par la Cour romaine, car le Souverain-Pontife chargea Jean d'Essey et Raoul Desjardins, prieur des religieux dominicains de Coutances, de faire une enquête sur la vie, les mérites et les miracles du saint missionnaire. Ces commissaires apostoliques firent le travail avec la plus grande exactitude, et en envoyèrent le dossier à Rome par deux prêtres de la campagne. Le Souverain Pontife, selon l'historien Clément, qui avait assisté à l'enquête, approuva la vie et quatorze miracles, ou environ, de Thomas Hélye. Mais, comme ces ecclésiastiques

n'étaient point revêtus des titres canoniques requis pour cette mission, le Pape renvoya les pièces à l'Évêque de Coutances, avec ordre d'informer de nouveau sur les miracles précédents, et sur ceux qui auraient pu être opérés depuis. Jean d'Essey et Raoul Desjardins s'acquittèrent avec empressement de cette nouvelle mission. Mais la mort ayant frappé le Pontife, l'affaire ne fut point portée au Siège apostolique.

Sur la fin du XVII[e] siècle, Mgr. Deloménie de Brienne, prélat d'une vertueuse mémoire, Évêque de Coutances, nomma une commission, composée des ecclésiastiques les plus distingués de son diocèse, pour faire toutes les recherches nécessaires à obtenir la canonisation de Thomas Hélye, mais la mort le prévint et le travail resta imparfait.

Voilà, très Saint-Père, le vénérable prêtre dont le curé de Les Pieux ose déposer la vie aux pieds sacrés de votre Trône apostolique; il la soumet avec la plus grande humilité à votre jugement, et il se trouvera amplement dédommagé des recherches qu'elle lui a coûtées, si sa Sainteté daigne l'accueillir avec bienveillance, et accorder à son auteur sa bénédiction apostolique.

C'est dans ces sentiments qu'il a l'insigne honneur d'être, avec le plus profond respect, très Saint-Père, de votre Sainteté, le très humble et très obéissant fils et serviteur,

GUILLEBERT.

Curé de Les Pieux, Chanoine honoraire.

Les Pieux, 5 février 1858.

PRÉFACE.

Depuis que le monde existe, peu d'hommes ont laissé leurs noms à la postérité. Parmi ceux qui vivent dans la mémoire de leurs semblables, les plus vénérés sont ceux qui se sont illustrés par une vie sainte et irréprochable ou par la couronne du martyre, tant l'homme est porté naturellement à admirer la vertu.

En effet « Quel est le Monarque, dit saint Grégoire de Nysse,
» quel est le conquérant qui ait triomphé plus glorieusement,
» durant sa vie, que les serviteurs de Dieu après leur mort ?
» Où sont les grands, les puissants de la terre ? Qu'ils nous
» disent si jamais pareils honneurs ont accompagné leur sépul-
» ture ? Quels vœux les hommes ont-ils portés à leurs tom-
» beaux ? Qui de ces preneurs de villes, de ces dompteurs de
» peuples, de ces fameux conquérants, a vu sa mémoire,
» célébrée par tout le monde, chantée par toutes les nations,
» son nom exalté, annoncé par des milliers de bouches,
» comme l'est aujourd'hui la mémoire d'un pauvre soldat, de
» Théodore, martyr; (1) que Paul arma de sa main, que
» les anges préparèrent au combat, que Jésus-Christ a cou-
» ronné. » (2)

(1) Après avoir été frappé de verges, étendu sur le chevalet et déchiré par tous ses membres avec des ongles de fer, il fut brûlé vif, à Amasée, l'an 306 de Jésus-Christ, sous l'empire de Galère et de Maximin.

(2) Guillon, 10e volume in-12, p. 175.



Les paroles de ce Père de l'Église peuvent justement être appliquées à Thomas Hélye, dont nous allons raconter la vie, le culte et les miracles, avec l'autorisation de Monseigneur Daniel, Évêque de Coutances et d'Avranches, en date du 24 juillet 1857. — Il y a six cents ans que l'âme de ce saint prêtre, enflammée du feu sacré de l'amour divin, est retournée vers l'auteur de son existence, et cependant sa mémoire est vivante dans le diocèse de Coutances, dans la Normandie, et, je le dirais volontiers, dans toute la France. Son tombeau est entouré, jour et nuit, de pèlerins fervents, qui, venus souvent de très loin, lui adressent leurs vœux ou leurs actions de grâces, vénèrent ses restes sacrés, embrassent, avec un amour ardent et une confiance absolue son image, ses mains et ses pieds, sculptés en bosse sur son mausolée, et lui rendent tous les honneurs religieux, convenables *à un saint.*

A peine la dépouille mortelle de ce vertueux personnage fut-elle descendue dans le tombeau que des écrivains s'empressèrent de conserver à la postérité le souvenir de ses vertus sublimes et de ses miracles : un poète haguais, dont on ne connait point le nom, les chanta sur sa lyre champêtre; Clément, clerc, domicilié à Héauville, paroisse voisine de Biville, les confia à la langue latine; dans le dix-septième et le dix-huitième siècles, plusieurs historiens écrivirent sa vie, qu'ils empruntèrent des deux historiens que nous venons de citer, et les miracles qu'il avait opérés jusqu'à leurs temps respectifs. Un grand nombre d'auteurs anciens lui consacrèrent aussi dans leurs ouvrages, des notices spéciales et fort honorables.

Enfin, un de nos confrères, M. l'abbé Colin, curé de Jobourg, publia sa vie en 1840. Mais, comme il n'avait point à sa disposition, les ouvrages de Clément ni du poète haguais, ni l'information canonique de Monseigneur Deloménie de Brienne, Évêque de Coutances, faite à Valognes en 1699, son histoire est incomplète. Plus heureux que lui, nous possédons ces trois pièces, et nous croyons devoir en user pour mettre au jour une histoire entière et complète de Thomas Hélye, qui est la gloire chrétienne de la Hague et un des plus grands saints de la Normandie. Par là nous renouerons la chaîne de la tradition. Nous fûmes même chargé de cette œuvre pieuse par Monsieur l'abbé Vaultier, curé de Cherbourg et vicaire général de Monseigneur l'évêque de Coutances, en vertu d'un acte spécial, en date du 21 octobre 1845, et il nous autorisa à faire canoniquement toutes les recherches nécessaires, pour arriver à notre but. C'est pour cela que nous citerons plusieurs témoignages qui nous ont été donnés, sous la foi du serment.

Voici nos autorités :

1° Clément, clerc, maître d'école ou inspecteur d'écoles, à

Héauville, paroisse voisine de Biville. (1) Il fut employé à l'information canonique que Jean d'Essey, Évêque de Coutances, et Raoul Desjardins, prieur des frères prêcheurs de cette ville firent, par ordre du Siége apostolique, sur la vie et les miracles de Thomas Hélye. (2)

Tous les faits, qu'il rapporte, ont été écrits en style dur, mais fidèle, selon son expression. Il les tenait du témoignage de ses yeux, de ses mains, de témoins au dessus de tout soupçon, témoins qu'il avait entendus, conjointement avec les commissaires apostoliques; et enfin d'un grand volume, original, de la première enquête, qui était en sa disposition et, afin qu'on ne l'accusât point de l'avoir altérée, il attacha à ce gros volume la copie de son histoire. (3)

A la vérité cet ouvrage est égaré depuis 1705, époque où Monseigneur Deloménie de Brienne travailla, pour la dernière fois, à la béatification et à la canonisation de Thomas Hélye. Mais M. Léopold-Victor Delisle, né à Valognes, élève de l'école des Chartes, a trouvé la copie de cette histoire latine à la bibliothèque impériale.

On la doit à M. Arthur Dumoutier, récollet de Rouen, qui déclare, dans cette copie qu'il en a vu, lui-même, l'original dans dans les archives de l'église de Biville. Elle se trouve dans un recueil manuscrit, intitulé: *Neustria Sancta*, la *Sainte Neustrie*, conservé à la bibliothèque impériale sous le N° 966. Cette histoire remonte, à ce qu'il paraît, à l'année 1271, quatorze ans après la mort de notre saint personnage.

M. Delisle eut la bienveillance de nous en donner une copie le 4 novembre 1847, et il nous certifia en même temps, sous la foi du serment, qu'elle était absolument conforme à celle de M. Arthur Dumoutier.

Le révérend père Le Mière, religieux observantin, à Bayeux, dit positivement, dans la préface de sa vie du bienheureux Thomas, approuvée le 5 octobre 1632, par deux docteurs en théologie, qu'il l'a tirée de l'histoire latine qui nous occupe. « Seulement, j'ai ajouté quelque chose, continue-t-il, que » nous tenons de la tradition de nos pères, ou comme par » conséquence de l'écrit de l'auteur. »

Enfin le frère Jean Hélye, curé de Saint-Pierre de Coutances, cite aussi cette histoire latine dans celle qu'il composa, l'année 1691, sur notre Bienheureux.

(1) Nous n'osons nous prononcer ni sur l'une ni sur l'autre de ces deux fonctions, parceque le mot *scholasticus*, sous lequel cet historien désigne sa dignité, signifie l'une et l'autre, selon M. Couppey, juge au tribunal de Cherbourg.

(2) *Me eis assistente*. Clém. n° LIX : Parmi les miracles.

(3) Préface de Clément.

Ce serait donc une absurdité de nier l'existence de l'ouvrage latin de Clément. Il est impossible d'en douter.

2° Un poëme français composé par un auteur anonyme de la Hague, contemporain de Thomas Hélye, ou au moins de ses disciples : car, en parlant de ses austérités, il dit les tenir des prêtres qui avaient été ses compagnons :

« De li me contèrent les prêtres
» qui furent les clercs du doux mestre »

Cet écrit renferme 1086 vers.

Il n'en existe plus qu'une copie, conservée à la bibliothèque impériale. Cependant on ne peut douter de son authenticité.

« Nous avons, dit M. Couppey, (1) un ouvrage, authen-
» tiquement du XIIIe siècle, et quoique ce soit une copie
» d'une copie, faite sur l'original, cependant il y a des certifi-
» cats certains de la vérité de cette biographie dans les formes
» du langage et du style, impossibles à méconnaître, et qui
» donnent indubitablement à cet ouvrage la date du XIIIe
» siècle.

« Cet ouvrage, est un récit versifié de la vie austère, humble,
» éminemment sainte de Thomas Hélye, la circonstance des
» vers ne doit point faire craindre qu'il ne s'agisse de fictions.
» En effet, l'usage, dans les XIIe et XIIIe siècles, était d'écrire
» l'histoire en vers français ou en prose latine. Notre histoire
» du moyen âge normand a été écrite, en prose latine, par
» Dudon de Saint-Quentin, qui y a mêlé quelques vers hexa-
» mètres, Guillaume de Jumiège, Guillaume de Poitiers,
» Robert de Torigny et Ordéric-Vital, et en vers français de huit
» syllabes, par Robert Wace, Bénoist de Sainte-More, et
» autres. Notre poème, si toutefois il faut appeler de ce nom
» une narration rimée, sans verve ni imagination, est aussi
» en vers de huit syllabes. L'absence de poésie est une garantie
» que rien n'est inventé ni dénaturé, et que l'auteur a dit la
» vérité sans l'embellir.

« Il n'est pas important de discuter les circonstances diverses
» qui pouraient faire connaître le nom de l'auteur; ce qui est
» certain, c'est qu'il était de la Hague; car au commencement de
» son œuvre, pour excuser l'incorrection de son style, il dit
» qu'il a appris seulement à parler la langue de la Hague,

A parler en Hague langage.

« Ce n'était pas cependant un homme sans mérite, que celui

(1) M. Joseph-Laurent Couppey, né à Négreville, près Valognes, et y décédé le 14 novembre 1852, à l'âge de 67 ans, était juge au tribunal civil de Cherbourg, membre de la société des antiquaires de Normandie, et de plusieurs autres sociétés académiques. Sa science était presque universelle.

» qui, à la fin du XIIIe siècle, pouvait enfanter 1086 vers, tels
» quels......

« Il y a d'autres preuves encore de l'époque où ce poëme a été
» composé : outre la déclaration de l'auteur, le style et les
» expressions sont des cachets incontestables de la fin du XIIIe
» siècle.

« Tous les plus vieux mots, toutes les tournures les plus
» antiques de la langue française à son berceau s'y rencontrent :
» c'est *ey*, *eue*, ou *é*, pour signifier *eau*, *Diex* pour Dieu, *li*
» pour le pronom *lui* régime, *o* pour avec, les imparfaits de
» l'indicatif en *eut*, il *aleut*, pour il allait.

« .... La tournure, qui consistait à dire, le *Hague langage*
» pour *le langage de la Hague,* y est fréquente ; on y lit, par
» exemple, *à la Dieu gloire* pour *à la gloire de Dieu*. C'est
» une des formules du langage roman primitif, puisque dans
» le serment bien connu de 842, monument le plus ancien
» de l'idiome vulgaire, formé de la corruption du latin et des
» langues des Germains conquérants, les premiers mots sont :
» *Pro Deo amur*, c'est-à-dire *pour l'amour de Dieu*.

« M. Paulin Paris, qui atteste avoir reconnu dans l'ouvrage
» *l'époque* de Saint Louis, ou de son fils, Philippe-le-Hardi,
» est d'autant plus croyable, qu'on le sait profondément versé
» dans l'histoire de la littérature française. Pour moi, si j'ose
» me mettre à la suite de ce savant, je dirai qu'accoutumé à lire
» des auteurs des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, je n'ai pas lu
» cinquante vers de cet auteur-ci, sans adopter pleinement,
» sans hésitation ni doute, la même opinion.

« Nous avons donc au moins une histoire de la vie de Thomas
» Hélye écrite, ou immédiatement ou très peu d'années après
» sa mort (1) dans un style simple, naïf, trivial même quelque-
» fois pour la délicatesse du goût moderne, mais qui inspire
» plus de confiance que ne le ferait une histoire dans un style
» ambitieux et recherché.

« La copie, que nous avons sous les yeux, certifiée par M. P.
» Paris, est une copie très exacte d'une copie faite très inexac-
» tement sur l'original qui existait entre les mains de M. Lallier,
» curé de Valognes, dans le XVIIe siècle. A cette époque du
» grand siècle de Louis XIV, où la littérature française, pur
» et brillant reflet des littératures grecque et latine, attirait les
» regards admirateurs de toute l'Europe, celle des XIe, XIIe
» et XIIIe siècles était fort peu connue ; à peine, de temps en

(1) A l'époque où parlait M. Couppey la vie latine du bienheureux Thomas Hélye n'avait pas encore été découverte à la bibliothèque impériale.

» temps, quelque savant de l'académie des inscriptions et belles-
» lettres communiquait-il à ses collègues quelque ouvrage de
« ces temps-là, exhumé des archives d'un vieux monastère ou
« de quelque vieux château. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle,
« que grâces aux recherches et aux études laborieuses des la
« Vallière, Paulmy, Barbasan et autres, une foule d'histo-
« riens, de poètes, de romanciers sortirent de leur obscurité.
« Dans notre siècle XIXe Raynouard, Méon, Roquefort, l'abbé
« de la Rue, notre compatriote, *Paulin Paris*, francisque
« Michel, Le Roux de Linay, et autres navigateurs à décou-
« vertes sur la mer de l'érudition, ont achevé de montrer au
« jour un immense fonds de littérature, qui appelle un nouveau
« La Harpe pour en composer un cours de littérature française
« du moyen âge. Le copiste du manuscrit déposé chez M. Lallier,
« n'entendant rien à la langue du XIIIe siècle, a commis, à
« chaque pas, des fautes, en estropiant ou dénaturant les mots,
« faute de les comprendre, heureusement que cela n'empêche
« pas de saisir les faits et d'en suivre l'enchaînement. » (1)

Voilà le jugement que M. Couppey porta en 1843, sur le poème haguais. De plus il nous attesta, le premier décembre 1845, sur l'honneur, la conscience et la foi du serment, que telle était sa parfaite conviction.

M. Paulin Paris, membre de l'institut impérial de France, et conservateur du cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale, nous certifia également le quinze décembre, 1845, sous la foi du serment, que la composition de ce poème biographique lui semblait appartenir à un écrivain de la dernière partie du XIIIe siècle.

M. Toustain de Billy, qui a inséré ce poème dans ces *recueils, conservés* à la bibliothèque impériale, dit qu'il a été transcrit d'un ancien manuscrit en parchemin, appartenant à l'église de Biville et trouvé chez M. Lallier, official et curé de Valognes (2); et que cet ouvrage a été fait sur la fin du XIIIe siècle. (3)

Enfin M. Arthur Dumoutier rapporte, selon le témoignage de M. Léopold Delisle, qu'il a vu à Biville l'ancien manuscrit de ce poëme. (4)

(1) Recherches historiques sur le bienheureux Thomas Hélye, 1843.

(2) M. Lallier fut membre de la commission instituée de nouveau en 1705 par Mgr. Deloménie de Brienne, pour travailler à la béatification de Thomas Hélye. Voilà pourquoi ce registre a été déposé et trouvé chez lui. Lettre du frère Jean Hélye à M. Dugardin, 9 mai 1705.

(3) Biblioth. imp. no 1028, p. 93.

(4) Voir le certificat de M. Delisle, à la fin de la copie de Clément, déposée dans les archives de l'église de Biville.

3° Le révérend père Le Mière. — Son ouvrage, composé en 1632, existe encore dans les archives de l'église de Bîville.

4° Monseigneur André Dusaussay, évêque de Toul. — Dans deux endroits de son *Martyrologe gallican*, imprimé à Paris, en 1638; il parle du bienheureux Thomas Hélye sous les termes les plus honorables.

5° Le frère Jean Hélye, religieux au prieuré de l'Hôtel-Dieu de Coutances et curé de l'église Saint-Pierre de cette ville. — Rempli de la plus grande dévotion pour notre saint personnage, il écrivit, sur parchemin, en 1691, sa vie et ses miracles, et dédia son ouvrage à Monseigneur Deloménie de Brienne. Ce Pontife et MM. Douët et de Blanger, ses vicaires généraux l'approuvèrent. On conserve précieusement ce manuscrit dans les archives de l'église de Bîville.

L'auteur puisa presque tous les faits qu'il rapporte dans les écrivains qui l'avaient précédé dans cette matière, savoir : dans l'histoire de Clément, dans le poëme haguais, dans une histoire, mise en français par un auteur anonyme, dans l'ouvrage du père Le Mière, dans la légende de la vie des saints par le révérend père Antoine Girard, jésuite, dans les Fleurs des vies des saints par le révérend père Simon Martin, minime, dans les éloges sacrés de M. De Cérisiez, aumônier du Roi, dans le *martyrologe* de Monseigneur Dusaussey, et enfin dans des mémoires de plusieurs personnes de mérite et irréprochables.

Tous ces manuscrits, en original, furent mis sous les yeux de M. De Blanger qui en donna un certificat dont voici la teneur :

« Les manuscrits mentionnés dans la liste ci-dessus m'ont été
» communiqués, en original; et je les ai remis entre les mains
» de M. Hélye, curé de Saint-Pierre de Coutances. »

De Blanger.

L'ouvrage du frère Jean Hélye est donc une compilation authentique des historiens qui l'ont précédé. Il serait donc, en l'absence de ces auteurs, une preuve certaine et incontestable de la Sainteté, du culte et des miracles de Thomas Hélye.

6° M. Louis Le Vavasseur de Masseville, né en 1647, à Joganville, canton de Montebourg, Diocèse de Coutances, auteur de l'histoire sommaire de Normandie.

7° M. Trigan, curé de Digosville, près Cherbourg, docteur en sorbonne, auteur d'un ouvrage, publié en 1747, et intitulé : *La vie et les vertus* de messire Antoine Paté, prêtre, bachelier en théologie, curé de Cherbourg et doyen de la Hague, décédé en odeur de sainteté.

8° La visite de Monseigneur Deloménie de Brienne au tombeau du bienheureux Thomas Hélye et son informatiou canonique.

Le vingt-sept octobre 1696, ce pontife fit, au tombeau de notre saint personnage, une visite solennelle, dans le dessein de commencer à travailler à sa béatification et à sa canonisation. Sa grandeur était accompagnée de M. De Blanger, docteur en Sorbonne, vicaire-général et official; de M. de Courcy, prêtre, abbé et prieur de Héauville; de M. Guillaume Burnel, curé de Négreville, bachelier en théologie de la faculté de Paris, promoteur en l'officialité de Valognes, et procureur député spécialement en la cause de Thomas Hélye; et de M. Le Guédoys, promoteur-général, chanoine et archidiacre du Beauptois, et sous-promoteur de foi dans l'affaire dont il s'agit. Mais cette information canonique ne fut entreprise efficacement que le 15 mai 1699, en la chapelle du palais épiscopal, à Valognes.

Outre Messieurs De Blanger, Le Guédoys et Burnel, nous y voyons figurer M. Jean Postel, curé de Saint-Martin d'Odeville, aujourd'hui Octeville, prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, bachelier de la faculté de Paris et notaire actuaire, député et juré *ad hoc*, et M. Petitpied, prêtre, domicilié à Négreville, curseur et nonce, également député et juré pour la même cause.

Nous l'avouons ingénument, il ne nous reste des actes de cette visite épiscopale et de cette enquête canonique, que des copies sans signatures, conservées à l'Hôtel-Dieu de Coutances; nous trouvons seulement les copies des signatures de M. Burnel au bas des copies des citations qu'il fit faire, en 1696, par M. Petitpied, à des personnes de distinction, afin de comparaître par devant Monseigneur l'évêque de Coutances, pour déposer sur la vie, le culte et les miracles du Bienheureux. Mais tout homme impartial qui lira ces copies, ne pourra s'empêcher d'y ajouter foi, à cause de la sincérité manifeste des dépositions et de leur ressemblance, en beaucoup de traits, avec les histoires de la vie du Bienheureux.

En effet, un grand nombre de faits, cités dans ces copies, se lisent textuellement dans *le père Le Mière*, *frère Jean Hélye*, *Trigan*, et dans des documents authentiques, savoir : *les guérisons miraculeuses de Jacques Le Tourneur, de la paroisse de Prétot* (1); *de Marie Langevin, femme de Nicolas Mauger, bourgeois de Carentan* (2); *la description du tombeau placé sur la tombe du Saint par les soins de M. Michel Le Verrier, curé de Biville et doyen d'Orglandes* (3); *les dépositions de M. Pierre Dugardin, concernant le nombre des cierges qu'on allumait autour du tombeau, pendant l'office divin et les*

(1) Le P. Le Mièr., p. 79.
(2) Trig., p. 390.
(3) F. J. Hélye, p. 81.

originaux de vingt-huit écrits, touchant divers dons faits au luminaire du Bienheureux. (1)

Or, ces faits ayant été fidèlement copiés, nous pouvons en conclure, par analogie, que les autres l'ont été également.

D'un autre côté, Marie Le Fèvre, de Tréauville; Pierre Créances, de Montmartin-sur-Mer, chef-lieu de Canton, près Coutances; Thomas Hamel de Grosville et Fleury Perrin, de Helleville, guéris miraculeusement par l'intercession du bienheureux Thomas, sont, en grande partie, l'objet des dépositions de messiré Pierre Dugardin, premier et principal témoin dans cette enquête. Or ces individus ont réellement existé; nous les avons retrouvés, avec les dates des jours et des années de leurs décès, dans les registres mortuaires de leurs paroisses respectives, sous les mêmes noms et prénoms sous lesquels M. Dugardin les désigna dans ses dépositions. Il n'y a même pas d'erreurs grave sur l'âge que ce témoin leur donnait à l'époque de leurs guérisons.

En effet, selon son assertion, Marie Le Fèvre, de Tréauville, fut guérie de son infirmité vers l'année 1656, à l'âge de 20 ans. Et d'après le registre des décès de cette paroisse, elle est morte le 22 février 1717, à l'âge de 79 ans ou *environ*. Or de l'année 1656 à l'année 1717, il y a une distance de 61 ans. Par conséquent, en ajoutant 61 ans à 20 ans, nous aurons un total de 81 ans.

Fleury Perrin, de la paroisse de Helleville obtint sa guérison le 13 juillet 1693, à l'âge de 45 ans. Et il est décédé le 17 avril 1728, à l'âge de 78 ou 80 ans. Or de l'année 1693 à l'année 1728, il y a une distance de 35 ans. Par conséquent en ajoutant 35 ans à 45, nous aurons un total de 80 ans.

Ces rapprochements sont si clairs et si exacts qu'il n'y a pas lieu à objection. (2)

De cet exposé, il résulte évidemment que les copie dont il s'agit sont exactes et que nous pouvons nous en servir pour l'histoire du Bienheureux.

Enfin nous invoquerons à notre appui des monuments, des pièces authentiques et des témoignages donnés sous la foi du serment et munis du sceau épiscopal.

Nous diviserons notre travail en trois parties : 1° Vie du bienheureux Thomas Hélye; 2° Son culte ; 3° Ses miracles.

(1) Trig., p. 337.—Sentence du baillage de Valognes, 1er août 1727. — Récépissé de M. Burnel, 11 août 1696, contrôlé à Cherbourg, le 9 août 1726.

(2) Regist. de Tréauv. et de Hellev.

VIE

DU BIENHEUREUX

THOMAS HÉLYE,

PRÊTRE, MISSIONNAIRE,

AUMONIER DE ST-LOUIS, CURÉ DE ST-MAURICE.

CHAPITRE PREMIER.

§ I.

Son origine. — Son enfance. — Sa fonction d'instituteur.

Vers la fin du XII[e] siècle, Bîville, autrefois Boëville ou Buisville, paroisse de la Hague, diocèse de Coutances, province de Normandie, fut le berceau de Thomas Hélye. Son père s'appelait Pierre et sa mère Mathilde. Ils étaient époux

légitimes, simples, bons (leur fils aimait à le redire) (1) — et fidèles observateurs des devoirs de la religion ; ils vivaient entre eux dans une intimité parfaite, en paix avec leurs voisins, et avaient une très grande charité pour les pauvres. Le père jouissait dans la contrée d'une haute réputation, et la mère se distinguait par sa piété, sa sagesse et sa dévotion envers la sainte Vierge. Dieu bénit leur union : ils eurent plusieurs enfants qui tous furent pieux, mais le jeune Thomas les surpassa tous par ses vertus extraordinaires. (2)

Aussitôt que ses parents remarquèrent en lui les premières lueurs de la raison, ils le confièrent à des maîtres pour lui apprendre les lettres et le former à la piété. Son intelligence était si pénétrante et son naturel si grand pour la vertu, qu'en peu de temps il devint fervent chrétien, habile grammairien, et le plus célèbre de ses condisciples.

(1) Clément n° I.

Plusieurs historiens ont cru que Thomas Hélye était gentilhomme. Clément et le Poète haguais se taisent sur cet article, mais on ne peut rien conclure de leur silence contre la noblesse de sa famille : car ces auteurs écrivaient dans un temps où sa famille était parfaitement connue ; ils n'avaient donc pas besoin de recourir à sa noble extraction pour relever l'éclat de ses vertus. D'ailleurs Clément, en écrivant sa vie, n'avait pour but, comme il le remarque dans sa préface, que d'instruire son ami Alain, curé de Biville, prêtre étranger à la contrée, des vertus et des miracles de Thomas, afin qu'il pût en rendre raison aux Pélerins, qui venaient des divers pays du monde, visiter son tombeau.

Toutefois, quoique Clément ne lui donne point le titre de noble, il paraît insinuer qu'il l'était : en effet il rapporte que le père et la mère de Thomas Hélye étant morts, on servait sur la table de Guillaume, son frère aîné, du pain blanc, des viandes et du poisson. (*a*).— Or, il nous semble qu'il n'y avait dans la Hague que les gentilshommes qui, jouissant de quelque fortune, vécussent si délicatement : car cette contrée étant alors en grande partie en landes incultes qui ne produisaient que des bruyères, les gens du peuple devaient être pauvres et vivre bien misérablement. Cela est d'autant plus probable que encore aujourd'hui, généralement parlant, on n'y use que de pain bis. Au reste cette question que nous agitons ne regarde en rien la sainteté du Bienheureux, car c'est la vertu et non la naissance qui donne le mérite.

(2) Clém. n° I.— Poèm. Hag., v. 60 et s.— Trigan, 316 et s.

(*a*) Clément n° II.

Dès ses plus tendres années il n'eut rien de l'enfance : son maintien était grave, sa conversation douce et édifiante; il se faisait remarquer surtout par son amour ardent pour la prière et la retraite, et par son recueillement continuel. Tant de vertus dans un âge si tendre, révélaient évidemment les grâces extraordinaires dont le Seigneur favorisait l'âme de Thomas, et ce qu'il deviendrait un jour. Son innocence lui était si chère qu'il détestait le péché de tout son âme et évitait avec le plus grand soin la société de la jeunesse débauchée et libertine. (1)

Ses études finies, il se consacra à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, et exerça dans plusieurs endroits cette fonction si importante et si utile à la société. Ce fut pour mieux servir Dieu, dit le Poète Haguais, et non par un motif d'intérêt, qu'il embrassa cette profession (2) qui ne convenait pas à ses parents qui, pouvant le placer dans une position plus honorable, selon les idées du monde, projetaient de l'y faire parvenir; mais son ardente charité, mobile de toutes ses actions, le porta à préférer le bien public aux intérêts particuliers de sa personne et de sa famille.

Il serait trop long, dit Clément, de raconter en détail son zèle pour ses devoirs et la discipline; l'évènement l'a assez prouvé (3). Il donnait, avec une ferveur admirable, à ses écoliers et à ses compagnons des leçons sur la science et les bonnes mœurs, et les exhortait puissamment à la vertu par ses paroles et ses exemples. La douceur et la bonté du cœur assaisonnaient toujours ses entretiens et ses instructions. Aussi tout le monde l'aimait et l'affectionnait. Il fréquentait les églises de très grand matin, y adressait à Dieu de ferventes prières, et lui offrait toujours ou presque toujours, toutes ses pensées, ses paroles et les actions de sa journée. Puis l'heure de ses classes ayant sonné, il s'y appliquait avec une ardente activité, et, s'il lui restait après quelques moments libres, il les employait à réciter les vêpres, à louer et à bénir le seigneur; enfin le soir, il rendait à son Dieu ses actions de grâces, examinait sa conscience et se résignait entièrement à la divine providence.

(1) Clém. nº I. — Le Père Le Mière, p. 5.
(2) Trigan, 317.
(3) Quod et satis rei declaravit eventus. — Nº I.

Son boire, son manger, ses habits, tout son extérieur, n'avaient rien de singulier. Sa vie paraissait commune et ordinaire. Cependant il usait déjà quelquefois d'un rude cilice, pour prévenir ou réprimer les révoltes de la chair. Il continua de vivre ainsi le temps qu'il fut instituteur. (1)

Les habitants de la ville de Cherbourg, la plus peuplée des villes du Cotentin, avaient besoin d'un instituteur vertueux, savant et habile qui restaurât leur collége, et le rétablît dans sa première réputation; tous à l'unanimité portèrent leurs vues sur Thomas Hélye, et le conjurèrent d'accepter cette charge pénible, difficile et rebutante. Son humilité s'y opposa, mais sa charité l'obligea de se rendre à leur désir.

Le succès répondit à la confiance qu'on lui avait donnée : les enfants firent de si grands progrès qu'il paraissait évidemment, dit le père Le Mière, que l'esprit de Dieu était avec le Bienheureux; il dissipe les ténèbres de l'ignorance par un travail assidu, apprend à ses élèves à bien faire et à bien dire, et allume dans leur cœur l'amour de Dieu par la sainté de sa vie, la ferveur de ses remontrances. Aussi, selon le témoignage du frère Élye (2), la piété de ces jeunes gens était si ardente qu'ils ne connaissaient, pour ainsi dire, d'autre chemin que celui de l'église et du collége. Mais ayant rempli, pendant quelques années, les fonctions si importantes de sa charge, à la louange et à l'édification de toute la ville, il fut frappé d'une fièvre maligne qui le conduisit aux portes de la mort. Il endura des douleurs aigues et cruelles avec une patience inaltérable et digne d'admiration. Ses parents, ses amis, ses voisins et tous les habitants de Cherbourg étaient alarmés du danger imminent où il se trouvait; ses élèves surtout craignaient de perdre un maître si bon, si capable et si vertueux! Thomas seul était calme, et, à mesure que son corps s'affaiblissait, il fortifiait son âme par le dessein de se perfectionner de plus en plus dans la vertu, et de faire au péché et à ses passions, si le Seigneur lui rendait la santé, une guerre à outrance par la mortification de sa chair. Le Seigneur bénit sa généreuse intention : la fièvre diminua peu à peu. Enfin rétabli de sa maladie et fidèle à la grâce, il quitta la ville de Cherbourg, pour exécuter ce qu'il

(1) Clém. n° I, — Poèt. Hag., 80 et s. — Le P. Le Mière, p. 4 et s.

(2) P. 17. — Le P. Le Mière, p. 6.

avait promis à son Dieu. Néanmoins depuis ce moment là le souvenir de ses vertus et de sa sainteté ne s'est jamais perdu dans l'esprit des Cherbourgeois, ils l'ont toujours vénéré et invoqué : en effet M. l'abbé Vitrel, prêtre de Cherbourg, docteur de Sorbonne, prêchant, en 1776 dans l'église de Bîville, la fête du Bienheureux, s'écria dans un transport d'admiration : « Heureux les enfants dont de tels maîtres sont les pré- › cepteurs ! O ma patrie ! quel bonheur pour toi d'avoir vu › longtemps assis, au milieu des tiens, cet homme enflammé › de l'amour de ses semblables, l'insinuant à ces âmes neuves › et flexibles, les embrâsant du feu sacré qui l'animait, les › nourrissant de vérités et de vertus, imprimant dans ses dis- › ciples tous les traits de sa ressemblance ? Serai-je témé- › raire de soupçonner que tu dus à ses leçons et à ses exem- › ples, les mœurs qui te méritèrent, dans les sciècles anciens, › d'être distinguée entre les cités de la province, par le titre › glorieux de *pieuse ville de Cherbourg*...! »(1)

§ II.

Son retour à Bîville. — Sa vie solitaire. — Ses mortifications.

Rentré dans la maison paternelle, peu éloignée de la mer et située auprès de montagnes incultes, inhabitées et séparées les unes des autres par des ravins profonds, Thomas mena dans ce lieu une vie vraiment solitaire et si mortifiée qu'elle effraierait la mollesse de notre siècle : il se dépouilla de ses habits mondains, c'est-à-dire de diverses couleurs, se revêtit d'un cilice qu'il ne déposa que quand ses forces physiques ne lui permirent plus de le porter, et se couvrit d'habits de gros drap, de couleur grise et de vil prix (2); il jeunait au moins

(1) Le Panégyr. est notre possession.
(2) Cœpit uti vestibus de vili burello. — Clém. n° II.

2

trois fois par semaine au pain d'orge et à l'eau; si quelquefois il usait de viande ou de poisson, ce qu'il ne faisait que très rarement et avec modération, ce n'était que pour condescendre aux représentations de son frère Guillaume, qui craignait que tant d'austérités n'abrégassent ses jours : l'abstinence de Thomas était si rigide que ses repas n'étaient jamais entiers, et qu'il ne prenait que les aliments nécessaires pour conserver sa vie. Après la mort de ses parents il donna ce qui lui revenait de leur succession à Guillaume, son frère aîné, ne lui demanda pour dédommagement que de l'eau pour se désaltérer, un peu de pain d'orge pour se nourrir et de la paille pour se coucher, et lui déclara qu'il ne voulait pas être mieux traité chez lui *qu'un chien dans la maison de son maître.*

Déchargé de tout soin des biens de la terre et vraiment pauvre d'esprit, Thomas fit des progrès rapides dans la vertu : il ne sortait de la maison de son frère, devenue pour lui une solitude, que pour aller à l'église, qu'il ouvrait à son gré, au moyen d'une clef que son Curé lui avait confiée. Il y passait le jour et une grande portion de la nuit, et, après un repos très court, il s'y retrouvait avant le retour de l'aurore. Là il répandait son âme devant son Dieu et se livrait à des oraisons entremêlées de larmes, à des communications et à des entretiens avec Dieu et que Dieu seul a connus. Combien de fois, au rapport des anciens, dit Clément, les personnes, qui passaient par le cimetière pendant le calme de la nuit, n'ont-elles pas entendu ce saint homme gémir et soupirer sur ses misères, et infliger à sa chair les plus cruelles disciplines ?

Toutes ces privations et ces austérités exténuèrent son corps, et son visage en devint plombé. Cependant il était dans la force de l'âge.

Déjà l'odeur de sa Sainteté s'était répandue au loin : chacun voulait le voir, s'entretenir avec lui, et se recommander à ses prières. Les ecclésiastiques et les religieux apprenaient par son exemple à se mortifier. L'Évêque de Coutances, informé de la vie extraordinaire du jeune solitaire, le manda à son palais épiscopal. (1)

(1) **Clém. n° II. — Le P. Le M., p. 12.— J. Hél., p. 19. — Poèt. Hag., v. 250 et s.**

Le Poète Haguais ne cite point le nom de l'évêque de Coutances qui manda à son palais, Thomas Hélye. Clément lui donne

§ III.

Il reçoit la tonsure, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat.

Thomas obéit à la voix de son Évêque. Le prélat s'entretint avec lui de son genre de vie ; il blâma la trop grande négligence de ses cheveux et la saleté de ses vêtements, et l'engagea à y remédier : « Car si les habits somptueux ne sont pas « louables, les habits sales ne le sont point non plus, lui dit le « pontife ; la malpropreté ne convient point à un serviteur de « Dieu ; elle n'est pas une preuve de Sainteté : l'orgueil peut « se cacher sous des haillons comme sous des vêtements « précieux. » (1) Le Bienheureux reçut, avec la plus grande docilité, l'admonition de son Père spirituel, et prit la résolution de s'y conformer. Jugeant de là que ses vertus étaient réelles et solides, puis qu'elles avaient pour fondement l'humilité, le prélat l'engagea à entrer dans l'état ecclésiastique. (2) Thomas demanda un délai suffisant pour réfléchir à cette

le nom de *Jean*. Mais c'est là une erreur historique, introduite probablement dans son livre par un copiste et reproduite sans réflexion par des écrivains postérieurs. Car quel est le premier des évêques de Coutances qui ait porté ce nom ? Jean d'Essey, promu à l'épiscopat en 1251. Mais Thomas Hélye est mort en 1257. D'où il suit qu'il n'aurait vécu que six ans après cette entrevue avec son évêque. Or il est impossible de faire concorder cette chronologie avec son voyage de Rome, ses études à Paris et ses missions qui durèrent vingt-deux ans, etc. Cet évêque n'était donc pas Jean d'Essey, mais Hugues de Morville, selon l'opinion de Trigan, (*a*) lequel fut évêque de Coutances depuis 1208 jusqu'à 1238.

(1) Clém. n° III. — Poète Haguais, 250 et s.

(2) « Ainsy à l'Evesque ayant creu
» Ces seintes ordres fut promeu. »
Poèt. Hag., 271 et s.

(*a*) Trig., 319.



proposition, et se préparer à une dignité si sublime. Après en avoir examiné avec scrupule toutes les obligations, pris les conseils de personnes éclairées, purifié son âme par de fréquentes confessions et communions, prié les saints d'intercéder pour lui auprès de Dieu, afin qu'il connût, autant que possible, sa vocation; redoublé ses exercices de piété, ses veilles, ses jeûnes, ses abstinences, ses disciplines, ses oraisons, et sondé, avec le plus grand soin, les dispositions de son corps et de son âme, il se rendit auprès de son Évêque et, humblement prosterné à ses pieds, lui exposa, avec la plus grande confiance, tous les sentiments qu'il éprouvait et le supplia de les apprécier, de les juger et de bénir sa personne.

Ravi de ses saintes dispositions, le Pontife le tonsura, puis, lui faisant garder les interstices, prescrits par les saints canons, il lui conféra les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat. Quant à la prêtrise, le Bienheureux ne put consentir à la recevoir pour le moment. Il désirait même de n'être jamais élevé à cette sublime dignité, qui serait formidable aux anges mêmes, s'ils étaient susceptibles d'y être promus. Pour mieux connaître la volonté divine, il résolut de faire le pèlerinage de Rome et de Compostelle. D'ailleurs il brûlait du désir d'adorer Dieu dans la ville éternelle, convertie au christianisme par les Apôtres, Pierre et Paul, et arrosée de leur sang. Visiter les prisons où ces Apôtres et des milliers de martyrs furent détenus pendant les longues et cruelles persécutions des Empereurs romains, vénérer leurs chaînes et leurs reliques précieuses, parcourir les stations de la capitale du Monde Chrétien, et embrasser avec un profond respect le tombeau de Saint Jacques en Galice, Thomas regardait cela, comme un bonheur infini et un très grand avantage spirituel. Son Évêque adhéra très volontiers à ses vœux, parce qu'il prévoyait que ce saint diacre retirerait de ce pèlerinage des grâces abondantes, pour se perfectionner dans la vertu, et s'enflammer de plus en plus du feu sacré de l'amour divin et du zèle du salut des âmes. (1)

(1) Le P. Le M., p. 17. — F. Jean Hél., p. 24 et s. — Trig., p. 321 et s.

§ IV.

Son voyage à Rome et à Compostelle.

Bien persuadé d'accomplir la volonté de Dieu, Thomas s'achemina vers la cité sainte. Il se comporta en véritable pèlerin, il ne perdit rien de son esprit de retraite, ni de la régularité de ses exercices spirituels; sa ferveur augmenta chaque jour, et tous les objets qui frappaient ses yeux élevaient son âme vers Dieu et le portaient à admirer ses infinies perfections. Enfin, après de longues fatigues, il entra dans cette ville immortelle, le siège et le centre de l'unité catholique.

Le Bienheureux parcourt, avec la plus grande piété, tous les lieux célèbres par leurs monuments religieux et par des actes d'une héroïque charité, il adore avec un profond respect les instruments sacrés de la passion du Sauveur, honore et vénère les objets qui ont servi aux supplices des apôtres et des martyrs, et, agenouillé auprès de leurs cendres, il adresse au Seigneur les prières les plus ferventes.

Embrâsé pour son Dieu d'un amour tout nouveau, plus semblable à un chérubin qu'à un mortel, Thomas quitta les lieux saints de la ville de Rome et dirigea ses pas vers le tombeau de saint Jacques-Le-Majeur. Arrivé à Compostelle où reposent les reliques de cet apôtre, il se prosterne auprès de ce trésor, célèbre par ses prodiges, paie à ce grand saint le tribut de sa dévotion et de son respect. Enfin, sa piété étant satisfaite, il rentre en France. Mais, comme il était persuadé que, s'il retournait directement dans le diocèse de Coutances, son Évêque le presserait fortement de recevoir l'ordination de prêtrise, il se retira à Paris, où il étudia, avec une activité admirable, pendant quatre ans ou environ, la théologie et tout ce qui concerne les sciences éclésiastiques; car il savait que la connaissance de la loi divine doit reposer sur les lèvres du prêtre qui, comme ange du Seigneur et son ambassadeur auprès des hommes, est chargé par Dieu même, de les instruire et de la leur expliquer. (1)

(1) Trig., p. 321. — J. Hél., p. 25. — Clém. n° III. — Poët. Hag., v. 275 et s. — Malachie 2, v. II.

§ V.

Ses études à Paris, sa prêtrise.

Lorsque Thomas Hélye se rendit à Paris, Hugues de Saint-Cher, religieux de l'ordre de St.-Dominique, cardinal de la sainte église romaine, à jamais célèbre par sa prudence, son savoir, ses talents, ses écrits et par les missions épineuses dont le chargèrent les papes Innocent IV et Alexandre IV, était professeur à la faculté de théologie. Thomas eut le bonheur d'être son disciple et de le choisir pour son guide et son confesseur. Bientôt il se fit remarquer par son application continuelle à l'étude, ses rapides progrès, par ses jeûnes, ses abstinences, ses disciplines et ses saintes occupations. Ses condisciples qui comparurent plus tard, comme témoins dans la cause de sa béatification, par devant Jean d'Essey, évêque de Coutances, et Raoul Desjardins, leur racontèrent sur sa conduite tant de choses si dignes de louanges et si admirables, que ces commissaires apostoliques en furent émerveillés, selon l'expression du Poète Haguais. Il est à regretter que, pour être laconique, Clément ne nous ait point donné, en détail, tout ce qu'il avait connu du Bienheureux pendant son séjour à Paris. Sa narration au lieu de nous causer de l'ennui, serait pour nous et nos lecteurs un grand motif d'édification. (1)

Enfin, ses quatre années d'études à la faculté étant terminées, le saint Diacre vint à Coutances, épancha son cœur dans le sein de son Évêque et se mit entièrement à sa disposition. Le Pontife lui imposa les mains, lui conféra le caractère sacerdotal, et, à peine lui avait-il donné ce témoignage d'estime pour sa vertu angélique, qu'il le chargea de prêcher l'Évangile dans tout son diocèse, avec le prévilége d'accorder des indulgences à ses auditeurs, et même d'absoudre ses pénitents de *tous cas réservés*, en leur imposant toutefois des satisfactions convenables et salutaires. (2)

(1) De cujus abstinentiâ, diligentiâ, jejuniis, disciplinis et occupationibus sanctis socii sui, scholastici examinatoribus narraverunt, quæ, ne fastidium generem, ad præsens omitto.— Clém. n° III. — Poèt. H., v. 280 et s. — Le P. Le M., p. 18 et s. — Trig., p. 323. — Hél., p. 33 et s.

(2) Clém. n° IV.— Poèt. Hag., v. 300 et s.— Le P. Le M., p. 19. — F. J. Hél., p 37. — Trig., p. 322.

§ VI.

Ses missions.

Le jeune missionnaire, brûlant de zèle pour le salut des âmes, s'appliqua avec ardeur à les gagner à Jésus-Christ : il parcourut, à l'exemple de son divin maître, les villes, les bourgs, et enfin toutes les paroisses du diocèse, répandant partout la semence de la parole divine. Chaque dimanche il prêchait au moins une fois, et quelquefois deux ou trois fois, à moins qu'il ne se trouvât quelque empêchement, telle était sa règle de conduite dans tous les jours de fêtes ; il prêchait encore toutes les fois qu'il rencontrait une réunion de fidèles. Le jour de Noël il faisait toujours quatre instructions : la première, aux paroissiens de Biville à la première messe ; la seconde, à ceux de Vauville à la deuxième messe ; la troisième, à ceux de Sainte-Croix-Hague, à la grand'messe ; et enfin la quatrième, aux habitants d'une autre paroisse pendant l'office des vêpres. Il ne se passait jamais un jour de carême sans qu'il n'annonçât aux fidèles la parole de Dieu une ou deux fois. Il expliquait ordinairement le mystère de la fête qu'on solennisait. Il employait tout son savoir pour le faire comprendre à ses auditeurs, et tout le feu de son éloquence pour l'imprimer bien avant dans leur cœur et leur esprit ; il entremêlait dans ses discours des avertissements salutaires, et n'usait point d'expressions recherchées et subtiles ; mais il se servait de termes clairs, coulants et persuasifs selon la capacité de ses auditeurs. Pour les enfants et les ignorants, il ne les nourrissait, à l'exemple de Saint Paul, que du lait sacré de la doctrine chrétienne, c'est-à-dire qu'il ne les instruisait d'abord que des vérités les plus simples et les plus communes de la religion, parce-qu'ils n'étaient pas capables de comprendre ses profonds mystères, ni les secrets de la perfection chrétienne. (1)

Les colléges et les monastères étaient aussi l'objet de sa sollicitude. Comme le soleil répand ses bienfaits et sa lumière

(1) 1 Cor. ch. 3, v. 2.

sur tous les hommes, de sorte qu'aucun n'est privé de ses influences vivifiantes, et auquel il ne porte la connaissance de Dieu, qui a bien voulu imprimer en cet astre les caractères les plus sensibles de sa divinité (1). De même tous les habitants du diocèse, pour ainsi dire, furent réchauffés par le feu sacré de la lumière évangélique, qui sortait de la bouche du saint missionnaire.(2)

Les paroles de cet homme de Dieu n'étaient point un son vain, retentissant inutillement dans l'air: elles étaient, au contraires, suivies d'effets merveilleux, par son éloquence *plus divine qu'humaine et plutôt infuse qu'acquise*, selon l'expression du Père Le Mière. Il maniait tellement les esprits qu'il les portait où il voulait. Lorsqu'il prêchait sur la malice du péché, sur les rigueurs des jugements de Dieu ou sur les récompenses éternelles, promises aux justes, les pécheurs les plus opiniâtres et les plus endurcis étaient tellement effrayés et terrassés qu'une multitude d'entre eux se convertissaient. On voyait ses auditeurs, pendant ses prédications, et ses pénitents pendant leurs confessions, verser des larmes abondantes; tant ils étaient frappés de la terreur des jugements de Dieu ! tous désiraient déposer dans son sein paternel les misères et les faiblesses de leur conscience. De plus, une quantité, brûlant du désir de recevoir ses consolations et d'être réconciliés avec Dieu, allaient au devant de lui et le forçaient, par leurs sollicitations, d'entendre leurs confessions le long du chemin.(3)

Les habitants des paroisses où il allait prêcher, ravis de son arrivée, s'écriaient : les uns, *Voilà l'homme de bien!* les autres, *Voilà l'homme de Dieu* ! (4) Le motif de cet enthou-

(1) Ps. 18, v.7.

(2) Clém. n° VII.— Poèt. H., v. 580 et s.— Le P. Le Miè., p. 31 — F. J. Hél. p., 45 et s.

(3) Poèt. Hag., v. 585 et s.— Le Père Giry.— Le P. Le M., p. 31.— F. J. Hél., p. 45. — Clém. n° VI.

(4) « Les uns disaient c'est le saint homme,
» Voici venir le saint homme,
» Les autres, tous, gros et menus
» Voici l'homme de Dieu venu.
» Tant sert la sainte renommée,
» Du peuple partout célébrée,
» Que, cela vous le fait bien savoir,
» Mieux vaut beau nom que grand avoir.»

Poèt. H., v. 680 et s.

siasme, était la réputation de sainteté extraordinaire dont jouissait Thomas Hélye parmi les populations. Un grand nombre de fidèles de tout âge et de tout sexe le suivaient de paroisse en paroisse, et restaient avec lui : Les uns, deux jours, les autres, trois; ceux-là, une semaine, ceux-ci, deux semaines et quelquefois davantage, afin de profiter de ses saintes instructions, de purifier leurs consciences, et de gagner les indulgences qu'il accordait à ceux qui avaient assisté à ses sermons. (1)

Ils avaient d'ailleurs une si grande vénération pour sa sainteté qu'ils ne se séparaient de lui qu'avec la plus grande peine. Le Bienheureux répondait à leur empressement et à leur ferveur : après le sermon du matin, il entrait dans le confessional et y restait souvent, surtout pendant le carême, jusqu'à la nuit, sans prendre jamais aucune nourriture. (2) Il était rempli des entrailles de la charité de Jésus-Christ pour les pécheurs : il compatissait à leurs faiblesses, et les traitait avec tant de douceur qu'il gagnait toute leur confiance. (3) Il avait le don spécial, dit le père Le Mière, d'amollir les cœurs endurcis, de tirer des larmes des pécheurs les plus vieux, les plus obstinés, et de les porter à des œuvres de pénitence. (4)

Le diocèse de Coutances ne suffisait pas à son zèle : il alla porter aussi la bonne nouvelle du salut dans les diocèses de Bayeux, de Lisieux et d'Avranches. Guillaume de Sainte-Mère-Église, Évêque de ce dernier diocèse, avait une si grande considération pour le saint missionnaire qu'il le revêtit de tous les pouvoirs dont il jouissait dans son pays natal, et l'engagea à exercer son saint ministère dans tout le territoire de sa juridiction. Thomas s'étant chargé de cette nouvelle mission laboura ce champ fertile, avec la même activité, que celui de Coutances, de sorte que, dans ces deux diocèses, pas une paroisse ne fut privée du bonheur d'entendre de sa bouche les

(1) Propter salutarem ipsius doctrinam, tùm propter indulgentias quas in suis sermonibus concedebat, cùm propter ipsius sanctitatem et reverentiam de parochiâ in parochiam sequebantur eum. Clém. nº VII.— Poèt. Hag., v. 670 et s.
(2) Jejunia servando, Clém. nº VII. — Poète Hag., v. 654 et s.
(3) Clém. nº VII.— Poèt. Hag., v. 654 et s.
(4) Le P. Le M., p. 34. — F. J. Hél., p. 48.

vérités et les maximes de la religion. Il prêcha, au moins une fois dans les plus petites paroisses, et deux ou trois fois dans les plus grandes, pendant les vingt-deux ans que durèrent ses missions.

Ses fatigues étaient bien grandes : car, à l'exemple des apôtres, il allait toujours à pied ; s'il usait quelquefois d'un cheval, ce n'était pas pour éviter la fatigue, dit Clément, mais pour arriver à l'heure qu'il avait fixée aux fidèles, et ne point donner lieu à l'ennui ni au murmure. Quatre ans ou environ avant sa mort, il fit *nu-pieds* toutes ses courses évangéliques. A la vérité il n'était plus missionnaire, mais il n'avait pas abandonné entièrement le ministère de la parole divine : il prêchait encore de temps en temps. En 1255, un jour de la semaine Sainte, deux ans avant sa mort, il fit un sermon dans le cimetière de Saint-Georges-de-Mont-Coq, près de la ville de Saint-Lo, à un nombre si considérable de fidèles que l'église de cette paroisse ne put les contenir. (1)

(1) Clém. n° IV, X et II inter miracula. — Le P. Le Mière, p. 20.— Poët. Hag. v.

M. l'abbé Colin, le dernier historien du bienheureux Thomas, a avancé *qu'il fut vingt-six ans missionnaire,* mais c'est une erreur : *il ne le fut que vingt-deux ans,* selon le témoignage de Clément et du Poète Haguais. Cet historien dit *encore que, dans ses courses apostoliques, et presque jusqu'à la fin de sa carrière, Thomas marcha toujours nu-pieds, malgré la dureté des chemins de notre province.* C'est encore là une inexactitude : *Animarum lucris adenter insistens, ecclesias » omnes dictarum diocesium, ait Clemens, per annos circiter* » XXII (in omnibus, ut prœfertur, saltem semel, in majori» bus bis aut ter prædicans) *Pedes, et ante obitum suum cir» citer quatuor nudi-pes,* visitans incedebat, n° X.

Rien de plus positif que ce passage. Celui du Poète Haguais, que nous allons citer ne l'est pas moins :

« Marchand à pied par sainte contenance
» Au diocèse de Coutances,
» Une fois en chacune église
» Ou deux ou trois, c'était sa guise,
» En chemins errant, et sentiers
» Par *vingt-deux ans tout entiers,*
» Et devant sa mort par ans quatre
» Il allait tout nu-pieds *esbatre,* v. 844.

Esbatre est un mot très commun du vieux français qui signi-

Le Saint ne bornait pas son ministère à l'audition des confessions et à la prédication ; il étendait encore sa charité sur tous les malheureux : il pressait et conjurait les riches d'avoir pitié des pauvres, et leur promettait, pour récompense de leurs libéralités, une bonne mort et des trésors infinis dans l'autre vie. Dans les maisons où il mangeait par invitation, il se privait toujours de quelque morceau qu'on lui servait pour le donner à quelque indigent, et, quand il se rencontrait avec ses amis, il leur disait : « *Vous mangez trop, donnez quelque chose aux pauvres.* » A l'instant il saisissait les écuelles qui étaient devant eux et les faisait donner aux pauvres. (1)

Les malades, les infirmes, les affligés et les prisonniers, il les visitait fréquemment, les consolait et les exhortait à supporter avec patience, avec joie et en esprit de pénitence, leurs souffrances, leurs afflictions et leurs tribulations. « Car, » leur disait-il, toutes nos peines ne nous arrivent que par » la permission ou la volonté de Dieu, qui nous aime ardemment et qui sait bien mieux que nous ce qui convient à notre » salut éternel. » Il procurait à ceux qui avaient des besoins tous les secours dont il pouvait disposer.

Ces infortunés, ranimés par ses exhortations, se résignaient tellement aux dessins de la divine providence que rien n'était plus capable de leur causer la moindre peine, ni de les troubler dans leurs souffrances ou leurs tribulations. Enfin Thomas Hélye pratiquait tant d'œuvres de charité qu'il en oubliait le boire et le manger.(2)

fie récréation. On l'employait pour exprimer tout ce qui avait rapport à des exercices récréatifs. On disait, par exemple, les écoliers sont allés s'*esbatre* dans la prairie, des chevaliers joûtaient pour s'*esbatre*. Le Poète Haguais a, sans doute, voulu dire que le Bienheureux trouvait toute sa récréation, son bonheur spirituel, à marcher nu-pieds pour *mortifier* sa chair.

(1) Nimis comeditis, date pauperibus...... ori subtrahens scutellas, pauperibus faciebat erogandas. Clém. n° X. — Poèt. H., 790 et s. — Le P. Le M., p. 37. — F. J. Hél., 58.

(2) Clém. n° X.— Poèt. H., v. 789 et s.— Le P. le M., p. 37. — F. J. Hél., p. 45.

§ VII.

Ses veilles depuis son sacerdoce. — Sa dévotion au Saint Sacrifice. — Son horreur du péché.

Malgré toutes les occupations qui absorbaient tous les moments de sa journée, le Bienheureux ne tombait point dans le relâchement ni la tiédeur : « Oh ! que sa vie, depuis qu'il » avait été élevé au sacerdoce, était différente, dit Clément, » de celle qui l'avait précédée ! Si l'on en faisait la comparai- » son, les vertus, les bonnes œuvres et les mortifications de sa » vie laïque ne paraîtraient presque rien. » Devenu prêtre, il consacrait la nuit à son Dieu et la passait toujours dans l'église de sa mission, même pendant le saint temps de carême. Là il nourrissait son âme de délices spirituels et de célestes entretiens avec Dieu. A la première veille de la nuit il chantait avec le clerc qui l'accompagnait, l'office des morts, les sept psaumes de la pénitence, les quinze psaumes graduels, les sept autres qu'on appelle les petits psaumes, les litanies et quelques oraisons. La présence corporelle du sauveur des hommes et les suffrages des saints, qu'il invoquait avec la plus grande confiance, lui inspiraient pendant ces actes de piété, la plus fervente dévotion.

Ces exercices terminés, il congédiait son clerc, qui se couchait au bas de l'église sur un lit que le Bienheureux lui avait fait préparer. Puis le saint prêtre s'abandonnait tout entier à la méditation et à la contemplation des choses célestes, qu'il accompagnait très fréquemment de gémissements et de soupirs. Lorsqu'il croyait son clerc endormi, il châtiait son corps, dans le chancel du chœur, à l'exemple de Saint Paul, avec la plus grande dureté et même jusqu'au sang, dit le Poète Haguais (1); il usait pour cela de verges ou d'une courroie qu'il s'était procurée à dessein. Enfin il prenait un repos bien court, et encore ce n'était pas par délectation, dit Clément, mais par

(1) V. 509,

nécessité absolue. Un peu de paille ou un manteau, voilà son lit. (1)

Le Père Le Mière et le frère Jean Hélye s'expliquent plus en détail : « Quand la nécessité le contraignait de dormir, » disent-ils, un banc ou le pavé ou un peu de paille lui ser- » vait de lit; un livre ou une pierre, de chevet; la haire, de » linceul; sa robe ou quelquefois son manteau, de couverture; » et le toît et les murailles de l'église, de couche et de ciel » de lit. »

On conçoit facilement que le sommeil du Bienheureux devait être fort court. Aussi jamais aucun de ses clercs ne l'a vu ni lever ni coucher, lorsqu'il jouissait d'une bonne santé.

A minuit il appelait son clerc, avec une douceur et une modestie admirables : « Levez-vous, compagnon; compagnon, levez-vous, rendons grâces à Dieu. » (2)

Il chantait avec lui matines, laudes et prime. Pendant qu'il récitait ces offices divins il répandait souvent des larmes, faisait des génuflexions très fréquentes, spécialement à ces mots: *qui s'est fait homme*...... *qui a souffert pour notre salut* ..... et enfin à ces paroles : *je vous salue Marie*...... Son attention était si grande et si soutenue que rien, même l'évènement le plus grave, n'était capable de le distraire de la présence de Dieu, ni du sens spirituel de son office ; toujours, tandis qu'il s'acquittait de ce devoir sacré, il restait debout ou à genoux, ou prosterné. (3) (4)

Chaque jour il célébrait la sainte messe de grand matin, à moins qu'il ne fût retenu par une grave indisposition. Qui pourrait redire les sentiments affectueux dont son âme était pénétrée pour son sauveur pendant cet auguste mystère ? sa dévotion était plutôt celle d'un ange que d'un mortel ; des larmes abondantes tombaient très souvent de ses yeux. Immédiatement après la consécration, il méditait très longtemps sur le prodige qui venait de s'opérer sur l'autel du Seigneur ; et, après la communion, on voyait briller sur son visage la joie

(1) Clém. n° VI.— Le P. Le Mière, p. 37.— Poèt. H., 471, et s. — F. J. Hél., p. 40.
(2) Soci, sursum. Soci, sursum. Clém. n° VI.
(3) Clém. n° I, Inter miracula.
(4) Clém. IX. — Poèt. Hag., v. 525 et s.— Voyez aussi Le Père Le Mière, et frère J. Hél.

et l'allégresse; sa face, ordinairement pâle, devenait vermeille, et manifestait évidemment toute l'ardeur de l'amour dont son cœur brûlait pour Jésus-Christ. (1)

Les fidèles, témoins de cette piété et de cette ferveur angéliques, étaient pénétrés d'un respect profond pour ce nouvel apôtre, et mettaient en lui une confiance sans bornes ; ils se groupaient autour de lui pendant le sacrifice adorable de nos autels, et l'approchaient de si près qu'il était contraint de charger ses clercs de les éloigner du sanctuaire. (2)

Dès qu'il avait finit la sainte messe, on lui présentait des personnes, affligées de divers infirmités, le Bienheureux, rempli de compassion pour elles, les touchait avec ses mains sanctifiées par le corps du divin sauveur, et obtenait du ciel leur guérison. (3)

Ce n'était pas seulement pendant le sacrifice de la sainte messe que Thomas répandait des larmes d'amour, elles coulaient encore lorsqu'il réfléchissait sur la passion de Jésus-Christ, qui était le sujet le plus ordinaire de ses méditations.

Il ne pouvait non plus regarder long temps le crucifix, sans être attendri jusqu'aux larmes. Un jour surtout qu'il l'observait avec plus d'ardeur que de coutume, il laissa tomber de ses yeux, parmi des ruisseaux de larmes, une goutte de sang qui colora son visage, effet sans doute d'une tristesse extrême et d'une compassion extraordinaire. (4)

Ce n'est pas tout : la contemplation si fréquente de l'image de la croix lui inspirait l'amour le plus tendre pour son divin sauveur, et l'horreur la plus vive du péché: toutes les fois qu'il voyait quelqu'un commettre le mal ou qu'il apprenait qu'il s'y était abandonné, il était nâvré de douleur et éprouvait, pour ainsi dire, les douleurs des épines, dont les soldats inhumains

(1) Clém. n° IX.— Poèt. Hag., v. 760 et s.
(2) Clém. n° IX.— Poèt. Hag. v., 756 et s.
(3) F. J. Hél., p. 41 et s.— Le Père Le Mière, p 45. et s. — Trig., p. 323.— Clém. n° V et s., inter miracula.
(4) In cujus diutino aspectu suas haud poterat continere lacrymas, undè semel accidit, quòd cùm crucifixum instantiùs respiceret, inter lacrymas copiosas cruoris guttam emiserit. Clém. n° IX. — Poèt. Hag., v. 783 et s. — Le P. Le M., p. 28.— F. J. Hél., p. 42 et s.— Trig., p. 324.

couronnèrent par dérision la tête divine du Rédempteur du monde. (1)

§ VIII.

Ses austérités. — Ses jeûnes. — Sa dévotion à la Sainte Vierge.

Il serait impossible de redire toutes les pénitences et les mortifications que le Bienheureux pratiqua lorsqu'il fut revêtu de la dignité sacerdotale : outre ses jeûnes ordinaires, il s'imposait chaque année deux carêmes au pain d'orge et à l'eau, il y en ajouta même un troisième ; mais son évêque, craignant que ses austérités si multipliées, ne ravissent à son troupeau ce saint prêtre, lui ordonna expressément de les modérer. Le Pontife lui permit seulement de jeûner au pain et à l'eau, trois jours par chaque semaine de carême et le vendredi des autres semaines de l'année ; pour les autres jours, il lui prescrivit une meilleure nourriture. Ne connaissant que la soumission à son supérieur, Thomas améliora son sort, mais cet adoucissement était pitoyable et capable d'effrayer les plus mortifiés de notre sciècle : des légumes, des pois bouillis dans de l'eau sans sel et sans apprêt, le pain le plus grossier qu'il pût trouver, du petit cidre ou de la bière, voilà les pauvres aliments, avec lesquels il soutenait son corps exténué. Le poisson, il n'en usait jamais pendant le carême, à moins que dans des cas extaordinaires, et alors il n'en mangeait que très peu. Si, hors ce saint temps, il mangeait de la viande ou du poisson (ce qui lui arrivait très rarement), il le faisait uniquement par complaisance pour les personnes qui l'en tourmentaient, et à cause de la solennité de quelque fête ; et encore il ne prenait de ces aliments qu'en très petite quantité. Pour le vin, il n'en buvait que fort peu, suivant le conseil de Saint Paul à Thimothée (2). D'ailleurs il y mêlait tant d'eau que le vin en perdait

(1) Le P. Le Mièr., p. 28.— F. J. Hél., p. 42.
(2) Noli adhuc aquam bibère, sed modico vino propter stomachum et frequentes tuas infirmitates. 1 cor. c. 5, v. 23.

sa nature. C'est pour cela que Clément fait cette réflexion : *qu'il devait être reçu avec plaisir et avec joie par les personnes, ménagères et économes; car il était utile à tout le monde, et n'était à charge à personne.*

Le Bienheureux ne voulait point que l'on fît aucune préparation pour le recevoir ; il le défendait expressément, il acceptait, sans répugnance et sans se plaindre, les mets qu'on lui avait préparés, il ne s'en servait que comme d'un moyen propre à s'empêcher de mourir, et n'y prenait aucune délectation charnelle. Les repas refroidissant l'esprit de piété, Thomas n'y restait que peu de temps. Il quittait donc bientôt la société, après avoir rendu à Dieu ses actions de grâces, et se retirait dans quelque lieu particulier, pour se livrer à la prière, à la lecture, à l'audition des confessions, ou à d'autres saintes occupations. (1)

L'habitude, contractée dès sa jeunesse et continuée à Paris pendant le temps de ses études, de se donner la discipline avec des verges et une courroie, il ne l'omettait jamais dans les églises où il passait la nuit. Il disait quelquefois aux personnes, avec lesquelles il était libre : « *du bouleau, du houx* » *ou du jan sauvage,* cela est excellent pour se discipliner » et réprimer les révoltes de la chair, la dureté en est assez » tolérable et les effets en durent longtemps. »

Lorsqu'il traversait des forêts épaisses, par exemple, celles de Brix, de Bricquebec et de Varangrou (Hague), où croissent ces arbrisseaux, il s'éloignait de ses clercs et se disciplinait si fortement qu'ils entendaient les coups qu'il se donnait, ainsi que ses gémissements. Mais ils avaient tant de respect pour lui qu'ils n'osaient l'aborder de près. Il porta autour de ses reins, jusqu'à ce qu'elle fût tombée de vétusté, une ceinture garnie de fer, où était attachée une pointe fort longue avec laquelle il perçait fréquemment sa chair et la déchirait si rudement que ses compagnons voyaient le sang de ses blessures couler jusqu'à ses pieds et même jusqu'à terre. (2) Les plaies de sa poitrine, de ses bras et de ses jambes, encore saignantes le jour de sa mort, furent une preuve sensible de la guerre

(1) Clém. n° V.— Poèt. Hag., v. 426 et s., 688 et s. — Trig. 327. — Le P. Le Mièr., 39.
(2) Clém. n° VIII.— Poèt. Hag., v. 716 et s.

cruelle qu'il avait faite à son corps. (1)

Selon le rapport que les anciens en avaient fait à Clément, il paraît que le Bienheureux exerçait sur lui ces violentes macérations, lorsqu'il était tourmenté par les aiguillons de la chair. (2)

Son amour pour les souffrances était si ardent qu'il soupirait après le martyre. Mais les tyrans lui manquèrent pour l'obtenir. Au reste il fut en quelque sorte martyr : car à l'exemple de Saint Paul, il mourait, chaque jour à lui-même, par toutes les austérités, auxquelles ils se condamnait volontairement. (3)

Pour mener pendant de si longues années une vie si pénitente et si laborieuse, Thomas Hélye eut besoin nécessairement de grâces extraordinaires. Il les obtint, sans doute, par la protection de la très sainte Vierge, qui chérit ceux qui l'invoquent et veille sur eux avec une affection toute particulière ; car dès son enfance il fut, à l'exemple de sa vertueuse mère, très dévot à Marie, et lui adressa toujours ses prières avec une ferveur admirable et une confiance sans bornes. Il ne pouvait prononcer ou entendre prononcer son nom glorieux sans fléchir respectueusement les genoux, surtout lorsqu'il récitait la Salutation angélique. (4)

Étant laïque, il passait, selon le témoignage du Poète Ha-

(1) Clém. n° XIII. — Poèt. Hag., v. 1030 et s.
Le Père Le Mière et le frère Jean Hélye disent que cette ceinture était du *cuir*, et qu'une grosse boucle, semblable, ou à peu près, à celle des ermites de Saint-Augustin, y était attachée. (*a*) Mais nous pensons qu'ils se trompent : car Clément dit positivement qu'elle était garnie de fer. — Quamdam corrigiam ferratam tamdiù ad carnem portavit, donec per vetustatem defecit. Le Poète Haguais s'exprime encore plus fortement, nous allons le traduire :

« Une ceinture longeument
» De fer le serrant fortement
» Fut sur sa chair par lui portée
» Jusqu'à ce qu'elle fût tout usée.»

V. 726 et s.
(2) Clém. n° VIII.
(3) Cor. cap. 15., v. 31.
(4) Clém. nos V, IX.— F. J. Hély., p. 65 et s.— Trig. p 333.
(*a*) Le P. Le M., p. 29. — F. J. Hél., p. 42 et s.

guais, les nuits dans l'église de Bîville, en tous temps et en toutes saisons, à prier Dieu et la très Sainte Vierge. (1) Clément rapporte qu'il s'acquittait de ces exercices de piété avec une attention imperturbale.

En effet, lorsque dans le temps de ses missions, il chantait, pendant une nuit, dans l'église de Landelles, l'office de la Sainte Vierge, avec Guillaume de Sainte-Croix, curé de Trelly, lequel fut longtemps le compagnon de ses travaux, un ouragan subit et épouventable se précipita avec une si grande fureur sur l'église que le curé de Trelly en fut si épouvanté qu'il perdit la parole; mais Thomas n'en fut nullement troublé, et continua son office, comme s'il n'eût rien entendu. Quelle assurance, s'écrie notre historien! elle est une preuve évidente que le Bienheureux était à l'épreuve des tentations. (2)

Thomas célébrait toutes les fêtes de Marie avec les sentiments les plus tendres et les plus fervents ; mais il regardait celle de l'Annonciation comme la principale et la plus digne de nos hommages, à cause de l'adorable mystère de l'incarnation du fils de Dieu ; quelque fût le jour qu'on la solennisât, il jeûnait au pain et à l'eau, (3) et se livrait à tous les exercices de piété que son amour et son zèle pour la mère d'un Dieu pouvaient lui inspirer. Son affection pour elle était si ardente qu'il brûlait du désir de voir tous les hommes imiter ses vertus et publier ses louanges. (4)

« Avec le prêtre de la ville
» Disait chaque jour le service
» Ordinairement de l'église.
» Avec lui les clercs retenait
» Secrètement, puis revenait.
» Longtemps, puis complies arrivées,
» Avec les clefs par lui cachées,
» Faire la nuit en oraisons,
» En tous temps en toutes saisons,
» A Dieu à la Vierge Marie;
» Car qui bien aime à tort oublie. »

V. 756 et s.

(2) N° I. Inter miracula.—F. J. Hél., p. 65 et s.—Trig. 333.

(3) C'était un des jeûnes rigoureux que son évêque lui avait conservés.

(4) Clém. n° I. Inter miracula.

§ IX.

Il devient aumônier du Roi.

A mesure que Thomas Hélye avançait en âge, sa réputation devenait de plus en plus célèbre : le roi Saint-Louis, ayant entendu parler, à sa cour, de ce vertueux prêtre, conçut à l'instant le désir de le voir. Il l'appela auprès de sa personne sacrée et lui donna le titre d'aumônier, afin de lui confier quelquefois les secrets de sa conscience et la distribution de ses aumônes abondantes.

Cette marque spéciale de considération de la part d'un prince si pieux, fut un témoignage bien éclatant de la vertu de Thomas Hélye : car ni l'ambition jointe à l'intrigue, ni la noblesse de sa famille, ni sa science, rien, en un mot, de tout cela ne servit à lui attirer cette haute confiance de son Monarque. L'ambition et l'intrigue, il n'était pas sujet à ces défauts avilissants; n'avait-il pas renoncé volontairement, dès sa jeunesse, aux biens de la terre et aux honneurs mondains, pour devenir pauvre de Jésus-Christ ? Ne méprisait-il pas ses vanités, comme la poussière que le vent enlève et dissipe dans l'air ? La noblesse de sa famille, mais elle n'est pas certaine, et quand même elle aurait été noble, elle ne brillait ni par ses grandes richesses ni par ses ancêtres, du moins les historiens n'en font point mention. Sa science, mais quoiqu'il fût renommé par ses prédications, il n'était pas par son érudition à la hauteur de Hugues de Saint-Cher et de Château-Roux, cardinaux de la Ste-Église romaine, le premier, docteur en théologie et professeur en la faculté, et le dernier chancelier de l'université. La Sainteté bien connue de Thomas Hélye fut donc le motif principal qui porta Saint-Louis à l'appeler auprès de sa personne sacrée. Tout le monde sait d'ailleurs que ce Roi si vertueux ne s'entourait que d'hommes d'une piété remarquable.

Thomas remplit, avec tant de vertu, de sagesse et de sagacité, ses nouveaux devoirs, qu'il se concilia d'une manière spéciale l'affection du prince. Selon l'expression

du père Le Mière, les pieux entretiens de ces deux saints les enflammaient de plus en plus du divin amour. On a lieu de croire, selon le témoignage des historiens Hélye et Trigan, que ce fut par le conseil et à la supplique du Bienheureux que le roi prit sous sa protection l'hôpital de Coutances et le dota, par deux chartes authentiques, de quelques droits et et franchises dans la forêt de Brix. Cette assertion était autrefois tellement populaire qu'un des panégyristes de Thomas Hélye disait, en 1776, dans l'église de Biville : « Le confident d'un prince doit suivre dans tous les événements la » fortune de son maître : si le Monarque est guerrier, la moitié » des lauriers appartient au confident; si le Monarque est » conquérant, le confident doit monter sur son char; si le » Monarque s'occupe au sein de la paix à faire le bonheur de » ses peuples, le confident doit partager leur amour; c'est » une vérité de tous les temps, c'en était une surtout pour ces » siècles de franchise où l'ambition des grands ne s'attribuait » pas encore exclusivement des exploits, auxquels souvent ils » ne prêtent que leur bras ou leur nom....O Louis! ô vertueux prince ! je ne fais point un larcin à ta gloire : tu avais » placé le sage que je loue assez près de toi pour que vos » cœurs pussent se parler, s'entendre, se consulter, former » ensemble des projets et les exécuter. La confiance dont tu » l'honoras, son ascendant sur ton âme, ta bienfaisance, la » sienne, sont encore gravés en traits caractérisés sur des » monuments anciens dans les archives de plusieurs hôpitaux » de ce Diocèse. Je ne suis que juste, lorsque je prends quelques grains d'encens sur ta tombe pour les brûler sur celle » de ton ami. » (1)

A la vérité les historiens Clément et le Poète Haguais ne donnent point à Thomas-Hélye, le titre d'aumônier de Saint-Louis. Mais de leur silence à ce sujet il ne suit pas qu'il ne l'ait point été : car ils ne parlent point non plus de sa cure de Saint-Maurice; et cependant une tradition constante atteste que le Bienheureux fut quelque temps pasteur de cette paroisse: d'ailleurs comme nous l'avons déjà dit, d'après le témoignage même de Clément, cet auteur n'a fait qu'un simple abrégé de la vie de notre saint personnage.

(1) Le P. Le M., p. 35 et s. — F. J. Hél., 52 et s.—Trig., p. 323. — M. l'abbé Vitrel, panég. de 1776.

Au reste des historiens, des hommes, dignes de foi et des monuments établissent incontestablement le fait dont il s'agit :

« Saint-Louis, roi de France, dont la maison et la famille » étaient toute sainte, voulut l'avoir pour officier, dit le Père » Le Mière ; et le saint, qui ne pouvait honnêtement refuser » un si grand prince, accepta l'office d'aumônier du roi. » Le frère Jean Hélye s'exprime dans les mêmes termes, il serait superflu de les rapporter. M. Blanger, vicaire-général de Monseigneur Deloménie de Brienne, évêque de Coutances, donne également à Thomas Hélye le titre d'aumônier du roi dans son approbation, en date du 17 janvier 1691, du livre inédit de Frère Jean Hélye, sur la vie et les miracles du Bienheureux. Voici ses paroles : « Les miracles qui sont rapportés » dans cette histoire, confirment notre foy et sont la récom- » pense d'une si sainte vie, à laquelle le grand Saint-Louis » donna une approbation authentique, lorsqu'il le choisit » pour son aumônier. » Monseigneur Deloménie de Brienne et M. Douët, son vicaire-général, approuvèrent aussi cet ouvrage et ne firent aucune remarque sur le titre d'aumônier du roi dont le frère Jean Hélye qualifie si souvent le Bienheureux.

« On entendit parler de Thomas jusqu'à la cour, dit Trigan, » et le roi Saint-Louis, voulut le voir ; il l'appela à Paris et » le fit son aumônier, afin de pouvoir lui confier quelquefois » le secret de sa conscience. »

Pierre Dugardin, (1) écuyer, seigneur des Mons, seigneur et patron de Biville, interrogé, en 1699, par Mgr. Deloménie de Brienne sur la vie et les miracles de Thomas Hélye, lui

(1) Né à Biville, en 1620, Pierre Dugardin, fils de Thomas Dugardin et de Perette de Bricqueville, fit ses études à Caen, au collége des Jésuites. Pendant plusieurs années il fut officier à la cour du duc d'Orléans, frère de Louis XIII. Après la mort de ce prince, il servit encore plusieurs années dans les armées de Louis XIV. Ce gentilhomme recevait plusieurs fois par an les sacrements de pénitence et d'eucharistie, et était très dévot au Bienheureux Thomas.

Information canonique, sess. 1re., quest. 1re.

M. Pierre Dugardin parle toujours à la 3e personne dans ses dépositions. Pour l'agrément du style, nous le ferons parler à la première, et nous conserverons, autant que possible, ses propres expressions.

déclara, sous la foi du serment, qu'il savait par la tradition de ses ancêtres que, l'éclat des vertus, de la réputation et des miracles du Bienheureux étant parvenus aux oreilles de Saint-Louis, ce prince l'obligea de se rendre à sa cour pour lui servir d'aumônier. Puis il ajouta : « J'ai toujours vu, dans » l'église de Bîville, un tableau votif, grand, beau et atta- » ché derrière le bas du crucifix, dans lequel le Bienheureux » Thomas est peint à genoux devant un crucifix. Au bas du » tableau on lit : *Portrait du B. Thomas de Bîville, aumô- » nier de Saint-Louis*, et j'ai appris de feu mon père et de » feue ma mère, seigneur et dame de Bîville, que ce tableau » fut donné, il y a soixante-treize ans en l'honneur du Bien- » heureux, par une dame noble, voisine de Coutances. »

« Depuis mon usage de raison, j'ai aussi toujours vu dans » notre église un tableau de B. Thomas, peint sur cuir, » doré et argenté à fleurs, servant de devant au maître- » autel ; et je tiens de mes père et mère, des curés et des prê- » tres anciens de la paroisse que ce tableau fut donné, il y a » plus de cent cinquante ans, en l'honneur du Bienheureux. » On voit sur ce monument, encore magnifique, le roi Saint- » Louis entendant la messe à genoux sur un prie-dieu, et le » B. Thomas sous la forme d'un vieillard vénérable revêtu » d'un surplis, à genoux auprès du roi, en qualité d'au- » mônier. » (1)

Ainsi, en 1699, deux tableaux votifs représentaient Thomas Hélye comme aumônier de Saint-Louis. Le premier existait depuis soixante-treize ans et le dernier depuis plus de cent cinquante ans. En supposant celui de cent cinquante ans justes nous nous retrouvons en l'année quinze cent quarante-neuf, époque ou ce tableau avait été donné à l'église de Bîville. C'était donc alors une croyance populaire que Thomas Hélye avait été aumônier de Saint-Louis. Bien plus, il nous semble très probable que cette croyance, encore populaire aujourd'hui, remonte jusqu'en douze cent cinquante-sept, époque de la mort du Bienheureux. Car la chasuble, l'étole et le calice, qui, selon la tradition, furent donnés par Saint-Louis à notre vertueux prêtre, et que l'on conserve précieusement en l'église de Bîville, en sont une preuve si non incontestable, au moins très forte.

(1) Inform. canon. 2e session, questi. 9e et 12e.

« J'ai appris de l'ancienne tradition de mes ancêtres, spé» cialement de mon père, de ma mère, seigneur et dame de » Bîville, de feu M. Varangue, curé du lieu, et d'autres anciens, » disait Pierre Dugardin à l'Évêque de Coutances, que la cha» suble, l'étole et le calice en vermeil avec lesquels le Bien» heureux célébrait la sainte messe, lui avaient été donnés par » Saint-Louis et la Reine Blanche. Sur le pied du calice sont » gravés par six fois en lettres gothiques ces mots mémora» bles: *je suis donné par amour.* » Ce qui fortifie cette » tradition, c'est que l'étoffe d'or et de soie, dont cette chasu» ble est construite se trouve composée des armes de France, » de l'Empire et d'Espagne, savoir : de quatre carreaux en » losange, plusieurs fois multipliés, et dont chacun renferme » une figure, 1° uns *fleur de lis*; 2° *un lion;* 3° *un* » *château* ; 4° *une aigle éployée.* (1) »

Messieurs de Caumont, de Caen, et Couppey, antiquaires, ont déclaré formellement (nous le verrons plus tard) que la chasuble et le calice, qui nous occupent, ont réellement été donnés par Saint-Louis, au Bienheureux Thomas, parceque ces monuments sont de ce temps là, et qu'il n'y a qu'une main royale qui ait pu faire à un pauvre prêtre, un présent si considérable. (2)

Or il n'est pas probable que ce grand prince se fût montré si libéral envers Thomas Hélye, s'il ne l'eût point connu tout particulièrement par quelque office que ce saint homme aurait rempli auprès de lui. Mais quel est cet office? la tradition dit que c'est celui d'aumônier, Pourquoi l'en dépouiller? Ne serait-ce pas une espèce de larcin faire à sa mémoire ?

Au reste, quoique la vertu et la sainteté régnassent à la cour, Thomas, élevé dans un pays pauvre et loin des grandeurs éblouissantes des rois, ne put se faire à sa position si honorable, il demanda son congé à son monarque, qui ne le lui accorda qu'avec beaucoup de peine et de regrets, selon le témoignage des historiens. Le Bienheureux retourna donc dans sa solitude chérie de Bîville. (3)

(1) Inf. can., sess. 3e, quest. 16e.
(2) Voyez le parragr. objets consacrés au B. Th.
(3) Le P. Le Mière, p. 35.—F. Hél., p. 52.— Trig., p. 328.

§ X.

Ses fonctions de curé à Saint-Maurice.

Les pensées des hommes ne sont pas toujours d'accord avec celles de Dieu : le Bienheureux s'était retiré de nouveau dans la maison paternelle, pour ne plus s'occuper que de son salut. Mais le Seigneur ne voulut point que cette lumière évangélique, qui venait de briller à la cour du Roi de France, s'éteignît entièrement. (1) L'Évêque de Coutances, probablement Jean d'Essey, alla à Bîville et offrit au Bienheureux de se charger d'une partie de son troupeau, peu considérable par le nombre, mais fort intéressant par sa pauvreté. A la pensée du compte rigoureux que les pasteurs rendront à Dieu des âmes qui leur auront été confiées, Thomas fut frappé d'une sainte frayeur. Le pontife lui représenta qu'une vie, qui se passe dans la solitude, où l'on ne travaille que pour soi-même, n'est point aussi agréable à Dieu que celle qui lui gagne des âmes, puisque le sauveur du monde la préféra au repos du Ciel et à la splendeur de sa gloire.

Enfin pour le déterminer à obtempérer à sa proposition, l'Évêque lui déclara que tout l'avantage de son bénéfice consisterait à endurer beaucoup de misères, et à nourrir la plupart de ses paroissiens : « car cette paroisse, ajouta-t-il, est remplie » de pauvres et d'infirmes qui vous accableront de soucis, et » vous feront répandre, à chaque instant, des larmes de com» passion. »

Le Bienheureux, croyant reconnaître la volonté de Dieu dans celle de son pontife, se soumit à l'instant et se jetant à ses pieds : « Je vous assure, lui dit-il, que ni le Souverain » Pontife, ni le Roi ne pourrait m'offrir rien qui me fût plus » agréable; le seul regret que j'éprouve, c'est d'avoir si peu » de force et de vie à consacrer à mes paroissiens, qui me » deviennent si chers. Si je suis nécessaire au service de mes » frères, je ne refuse point le travail. » Le Bienheureux se

(1) Math. cap. 5, v. 15.

rendit donc au milieu de ses ouailles, comme un père au milieu de ses enfants.

Il travailla avec un zèle extraordinaire à remplir tous les devoirs de son ministère sacré : la chaire, le confessionnal, la visite des malades et des infirmes, des œuvres de charité de toutes espèces absorbaient ses journées tout entières. Lorsqu'il prêchait, sa parole gagnait tous les cœurs à Jésus-Christ : il possédait à un haut degré l'art d'insinuer dans les âmes l'horreur du vice et l'amour de la vertu, et, s'armant quelquefois d'une éloquence vigoureuse et pénétrante, il ébranlait et terrassait les pécheurs. Aussi ses paroissiens, ignorants des vérités et des mystères de la religion, furent bientôt instruits et formés à la pratique de la piété et des vertus les plus solides.

Cependant, malgré tant de travaux, il continuait toujours avec la même exactitude, ses veilles, ses jeûnes, ses mortifications et ses austérités. Loin de tomber dans le relâchement, il conservait toujours sa même ferveur. Tout ce qu'il avait fait autrefois par charité pour le prochain, il le faisait alors par devoir pour ses ouailles. Nous ne pourrions en donner une idée juste qu'en redisant toutes les œuvres de charité, corporelles et spirituelles, qu'il avait pratiquées dans ses missions avec toute la perfection chrétienne. Il distribuait aux pauvres tout le revenu de son petit bénéfice ; il en retenait seulement du gros pain pour conserver sa vie, de la paille pour se coucher et de chétifs habits pour se couvrir.

Enfin, accablé de fatigues et d'infirmités, Thomas, ne pouvant plus être utile à ses chers paroissiens que par ses prières et ses exemples, remit sa houlette pastorale entre les mains de son Évêque, et se retira pour la dernière fois dans sa solitude de Biville.

On ne peut fixer positivement ni l'année qu'il fut pourvu de son bénéfice, ni le temps qu'il en remplit les saintes fonctions. Frère Hélye et Trigan pensent qu'il ne fut curé de Saint-Maurice que sept mois ou un an, ou tout au plus un an et demi. Pierre Dugardin croit, au contraire, qu'il y passa plusieurs années. (1)

(1) F. J. Hél., p. 55 et s. — Trig., p. 330. — Informat. canoniq. 2e sess.

Quoiqu'il en soit, il est certain que Thomas laissa dans cette paroisse des souvenirs ineffaçables: car les habitants de Saint-Maurice l'ont toujours honoré comme saint, et conservent précieusement dans leur église une chasuble, une aube et une ceinture qui ont, selon la tradition, appartenu au Bienheureux. On use avec dévotion et confiance de la ceinture pour la délivrance des femmes en travail d'enfant.

§ XI.

Ses infirmités. — Sa dernière maladie. Ses funérailles.

Pendant les deux dernières années qui précédèrent sa mort, Thomas fut en proie à plusieurs infirmités corporelles. Mais sa vertu n'en fut point abattue; au contraire elle en devint plus solide et plus parfaite. On s'en convaincra facilement, lorsqu'on saura qu'il avait recours aux moyens les plus efficaces pour fortifier son âme au milieu de ses souffrances. Lors qu'il ne pouvait aller à l'église, il faisait tinter deux fois la cloche, conformément à la permission du curé de la paroisse, savoir : à la consécration du pain et du vin et à la communion du prêtre, afin que son esprit, averti, par le son, des moments où les impénétrables mystères du sacrifice de la sainte Messe s'opéraient sur l'autel du Seigneur, les méditât profondément et s'embrâsât de plus en plus de l'amour de Jésus-Christ. Lorsqu'il se disposait à recevoir la très sainte Eucharistie, il priait le prêtre, qui venait de célébrer la sainte messe, de la lui apporter solennellement. Après avoir déposé les ornements sacerdotaux et s'être revêtu de ceux du diaconat, le prêtre, tenant suspendu à son cou le vase sacré où la sainte hostie était renfermée, se rendait au domicile du Bienheureux, en la compa-

(1) Trig., p. 330.

gnie de plusieurs clercs, qui le précédaient, portant des flambeaux allumés et chantant l'invitatoire : *Voici le roi qui vient, allons au devant de lui*, ou bien, ***Béni soit le fils de Marie**, etc.*

Pendant ce temps-là, descendu de son grabat et agenouillé auprès d'une table, couverte d'une nappe d'autel, Thomas attendait, avec une sainte impatience, l'arrivée de son Sauveur. Il le recevait dans ses mains avec une joie indicible et s'entretenait fort longtemps avec lui, comme s'il l'eût vu sous une forme humaine; enfin il se communiait de ses propres mains, puis il rendait ses actions de grâces à ceux qui avaient coopéré à lui procurer cet aliment divin et salutaire.

Cette solennité fut encore plus imposante dans sa dernière maladie : car, toutes les fois qu'il communiait un grand nombre de prêtres et de clercs, qui venaient pour le visiter et s'édifier eux-mêmes, accompagnaient, en chantant, le très Saint-Sacrement.

Se voyant bientôt sur le point de mourir et de paraître devant le tribunal de son Dieu, le Bienheureux envoya des lettres aux prêtres du diocèse de Coutances, pour les conjurer d'adresser, pour lui, des prières ferventes au Dieu des miséricordes : « Car, leur disait-il, nous devons bien nous pénétrer » de cette vérité : l'âme, sortant de son corps, pour aller dans » l'éternité, a besoin d'y être précédée et accompagnée par » des prières et de bonnes œuvres. »

Il écrivit encore à une dame de haute extraction, son ancienne élève, nommée Alicie, épouse de Robert Bertrand, militaire fort célèbre par sa bravoure, baron, chevalier et seigneur de Bricquebec. « Je veux vous le faire savoir : je vais à la cour du paradis, où je vous servirai d'intercesseur, autant que je le pourrai (1) » Oh! s'écrie Clément, quelle admirable confiance! *O grandis fidicia!* Ainsi, comme Saint Paul, Thomas a travaillé, avec un zèle infatigable, à la prédication et à la propagation de la religion; il a vaincu héroïquement ses passions, pratiqué les vertus les plus sublimes et consommé sa course, il ne lui reste plus qu'à attendre, la couronne de l'im-

(1) Ego vos faciam scire quòd vadam ad curiam paradisi, ubi procurator vester ero, quantum mihi permissum fuerit. Clém. n° XII.

mortalité que lui réserve, dans son intègre justice, le Souverain juge des vivants et des morts. (1)

Le Bienheureux avait confié à cette femme vertueuse un grand nombre de grâces secrètes et extraordinaires, dont le Seigneur l'avait favorisé, en particulier le don des larmes mêlées de sang qu'il avait répandues à la vue du crucifix. Il lui avait ordonné d'en rendre grâce à Dieu et de n'en parler à personne.

Pendant plusieurs jours avant son décès il se fit lire les chapitres de l'Évangile, qui rapportent les augustes mystères de *l'incarnation* et de *la passion de notre Seigneur Jésus-Christ.* Il écoutait ces saintes lectures avec une joie indicible et la dévotion la plus tendre; des soupirs embrâsés de l'amour divin sortaient de son cœur, et ses yeux, comme les yeux du diacre Etienne, élevés vers le ciel, contemplaient la céleste patrie.

Enfin, prêt à expirer, il pria un de ses anciens clercs, Guillaume, prêtre, desservant d'une chapelle de Bricquebec, de réciter ce vers du psaume trentième. « *Seigneur, je vous* » *recommande mon âme et la remets entre vos mains.* » Ces paroles prononcées, l'âme de Thomas Hélye s'envola dans le sein de son Dieu pour jouir avec lui du bonheur éternel.

Les effets funestes et effrayants de la mort ne parurent ni sur son corps ni sur sa bouche. Ses mains étaient aussi agiles que s'il eût été vivant. Pendant sa vie il s'était livré à des travaux continuels et donné de bien cruelles disciplines; les plaies n'en étaient pas encore cicatrisées; elles existaient comme un ornement de sa vertu et une preuve de la guerre sainte qu'il avait faite à ses passions. Cependant sa chair était aussi belle que celle d'un enfant. (2)

« Je crois, dit Clément, que Dieu l'avait honoré de ce glo-» rieux privilége, parce qu'il avait mérité de conserver la » chasteté virginale par ses pénitences et ses austérités continuelles. » Quoiqu'il en soit, un curé de Biville, nommé Pierre, et les autres prêtres que le Bienheureux avait choisis dans

(1) 2e Timoth. 4, v. 7 et s.

(2) « Sa chair en corps, en visage
» Est d'un enfant du jeune âge. »
Poët. hag., v. 1035 et 36.

divers temps pour ses confesseurs certifièrent qu'ils ne l'avaient jamais trouvé coupable d'un péché mortel. (1)

Thomas Hélye est mort, plein de jours, de mérites et de vertus, au château de Vauville, en présence du seigneur et de la dame de cette paroisse, le vendredi, à l'heure de none, dix-neuf octobre, lendemain de la fête de saint Luc, évangéliste, l'an douze cent cinquante sept de l'Incarnation de notre divin Sauveur. (2)

Clément et le Poète Haguais ne disent point le nombre des années qu'il passa sur la terre. Ce qui est certain, c'est qu'il était vieux : car il était dans l'âge mûr, lorsqu'il reçut les ordres sacrés, et il vécut longtemps depuis : ses missions, qui durèrent vingt-deux ans, son séjour à la cour, sa cure de Saint-Maurice et ses deux dernières années à Bîville, en sont une preuve incontestable. Le frère Jean Hélye et Trigan l'appellent le *saint vieillard.* (3)

A la nouvelle de sa mort les peuples accourent de tous côtés, pour contempler et vénérer sa dépouille mortelle : les uns s'emparent des poils de sa barbe que l'on vient de couper et les regardent comme une relique précieuse; les autres se courbent par respect sous son cercueil; on embrasse ses mains; on dépose sur son corps des gants, des ceintures, des colliers, des anneaux, et on les conserve comme un trésor inestimable.

On transporta ses restes inanimés de chez messire Valuanus (4) en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Bîville. Une multitude de prêtres, de clercs, de nobles et de gens du peuple assistèrent au convoi funèbre, avec empressement et un grand respect pour la mémoire du défunt. Après une messe solen-

(1) Clém. nos XII, XIII. — Poèt. hag., depuis le v. 903, presque jusqu'à la fin. Voyez aussi les autres historiens précités.

(2) Clém. no XII et no XIV. — Poèt. hag., v. 1000 et s.

(3) Trig., p. 335. — F. J. Hél., p. 75.

(4) Voici la traduction que le savant M. Léopold Delisle nous a faite du mot *Valuanus* : « *Valuanus* ou mieux encore *Valvanus* » veut dire *Gauvain.* C'est un nom assez commun dans les » romans de chevalerie du moyen âge. Il a été porté par plu- » sieurs seigneurs de la paroisse de Vauville, et il est même » assez vraisemblable que cette paroisse tire son non de *Valvani* » (ou *Vauvani,* ce qui est absolument la même chose) *villa.* »

nelle, chantée pour le repos de son âme, on inhuma son cor auprès de l'église, du côté du midi, où il avait choisi sa sépu ture. Là, dit Clément, le Seigneur opère un grand nombre miracles, par l'intercession du Bienheureux, à cause de s mérites.

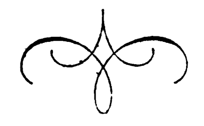
La chambre dans laquelle il rendit son âme à Dieu exhal pendant le mois qui suivit son décès, un parfum délicieux.

Trois ans et trois mois après sa mort, l'Évêque Jean d'Essey et Raoul Desjardins, prieur des frères prêcheurs de Coutances firent, par ordre du souvrain Pontife, une enquête sur la vi et les miracles du Bienheureux, et à l'époque, l'eau dont on s'était servi pour le raser après son décès était très pure, trè claire et aussi fraîche que si on l'eût puisée à l'instant même une fontaine. Le seigneur de Vauville la conservait comme un *relique précieuse.*

Pendant le trajet des funérailles du saint personnage, messire Gauvain, prenant la main paralysée d'Anne, épous d'Alexandre de Vauville, la posa avec la plus grande confianc dans la main de Thomas, et à l'instant cette femme fut entièrement guérie.

C'est de ce gentilhomme que nous tenons ces trois faits. Il les déclara véritables sous la foi du serment, aux commissaires apostoliques. La femme elle-même leur confirma, pa serment, le bienfait dont le Seigneur l'avait favorisée par la médiation du Bienheureux. Mais, n'anticipons point sur se miracles, passons à son culte. (1)

(1) Clém. nos X et XI. Inter miracula.



CULTE RENDU CONSTAMMENT

A THOMAS HÉLYE.

Les fidèles ont toujours honoré Thomas Hélye par un culte public. Nous allons démontrer cette proposition par des preuves authentiques.

CHAPITRE II.

§ I.

Sa chapelle.

Dom Martin, prieur de Héauville, moine bénédictin, étant tourmenté de la goutte au bras droit, invoqua le Bienheureux Thomas et lui promit, s'il lui obtenait de Dieu sa guérison, d'entretenir un manœuvre aux travaux de l'église que l'on construisait à neuf, à Bîville, pour y transférer son corps. A peine y eut-il envoyé son ouvrier, que la goutte cessa pour long-temps ; et par la suite, lorsqu'elle se faisait sentir, il adressait

ses prières au Bienheureux, et elle disparaissait à l'instant. (1)

Cette guérison se trouve parmi les miracles sur lesquels Jean d'Essey et Raoul Desjardins firent une enquête par ordre du souverain Pontife, et à laquelle Clément assista. C'était au commencement de l'année douze cent soixante-un qu'elle eut lieu. Par conséquent trois ans et quelques mois après la mort du vertueux prêtre. Une église, comme l'appelle Clément, ou une chapelle était donc alors construite ou sur le point de l'être en son honneur.

Le Père Le Mière, frère Jean Hélye, Trigan et messire Pierre Dugardin, rapportent dans les mêmes termes ces deux faits, savoir : la guérison de dom Martin et l'érection de la chapelle. Hélye et Trigan disent que ce monument était achevé trois ans après la mort de Thomas Hélye; et messire Pierre Dugardin dit qu'il le fut trois ou quatre ans après. (2)

Quoique il en soit, ils sont parfaitement d'accord sur l'érection de cette chapelle. Elle est un fait incontestable, confirmé par le *pouillé*, c'est-à-dire par le registre des bénéfices du diocèse de Coutances, rédigé vers 1335, et dont voici l'article qui nous regarde :

« L'abbé de Marmoutier est patron de l'église de Bîville, » elle est taxée à quarante-cinq livres. Le curé perçoit » deux portions des blés et des lins et le prieur de Héau- » ville la troisième partie. Le curé reçoit tous les autres fruits » et les dîmes, et a en aumône le manoir presbytéral qui » contient tant en manoir qu'en dépendances un acre de terre. » Dans ladite paroisse est une chapelle du Bienheureux Tho- » mas de Bîville, elle n'est point dotée; le curé en perçoit tous » les fruits, et fournit à ses dépenses nécessaires ; elle n'a » point de patron. » (3)

(1) Martinus, prior prioratus de Heauvillâ, monachus benedictinus, guttâ laborabat in brachio dextro, quapropter invocavit beatum Thomam, promittens unum operarium ad ecclesiam quæ de novo fiebat, apud Bœvillam, ad transferendum corpus ipsius; misso itaque operario juxtà promissionem suam, cessavit gutta per longum tempus ; postmodum cùm per aliquot vices contingeret ab ipsâ vexaretur guttâ, invocato B. Thomâ, confestim cessabat affectio. Nos XLIV, XI, LIX. Inter miracula.

(2) Le P. Le Mièr., p. 61.— J. Hél., p. 80 et s. — P. Dug., inform. can., 2e sess., 11e quest.

(3) Abbas de majori monasterio (Marmoutier) est patronus

Aussitôt que cette chapelle fut terminée le corps saint du Bienheureux y fut transféré, avec une bien grande solennité.(1)

On comprit dans cet édifice le lieu où il avait été inhumé; on fit une tranchée qui partait de cet endroit et qui allait jusqu'au milieu de la chapelle, à une distance fort rapprochée de l'autel et on transporta la dépouille précieuse à l'extrémité de la tranchée, où elle repose encore aujourd'hui sous un tombeau magnifique, dont nous parlerons bientôt, et qui est au milieu du chœur de l'église actuelle.

Car cette chapelle étant d'une belle structure, plus large et plus élevée que la nef de l'église paroissiale, et d'une étendue assez considérable, on en fit plus tard le chœur de l'église paroissiale; on détruisit l'*ancienne nef* et l'on convertit *en nef* le *vieux chœur*.

Ce démolissement, disait en 1691 le frère Jean Hélye, se remarque par les fondements qui paraissent encore au-dessous du portail en droite ligne des côtières de la nef actuelle. Ces vestiges ont en longueur environ cinquante-trois pieds, et en largeur dix-sept pieds et demi. Ce qui vérifie encore cette assertion, c'est une piscine qui est au haut de la nef, pratiquée dans la muraille du côté du midi et qui servait autrefois à l'autel du chœur. (2)

Les antiquaires de nos jours sont parfaitement d'accord avec les historiens précités :

« L'église actuelle de Bîville, dit M. Couppey, est dans la » direction de l'*est à l'ouest*; on y remarque, quant aux

ecclesiæ de Bœvillâ, taxata est ad XLV libras. Rector percipit duas partes bladorum et linorum, et prior de Heauvillâ tertiam partem. Rector percipit omnes alios fructus et decimas, et habet manerium presbyteratûs in elemosinâ, et continet tam in manerio quàm extrà unam acram terræ. In dictâ parochiâ est capella beati Thome de Bœvillâ, et sine dote. Custor percipit omnes fructus ejusdem, et ministrat eidem necessaria, et nullus est patronus ipsius.

Cet article se trouve au folio 33 de la bibliothèque impériale, intitulé : *Polypticon Diocesis Constantiensis*, n° 5200 de l'ancien fond latin.

C'est M. Léopold Delisle qui nous a transcrit et adressé cette pièce si importante.

(1) Le P. Le M., p. 61. — F. J. Hél., p. 80 et s.

(2) Le f. J. Hélye, p. 80 et s. — Trig., p. 337.

» caractères de l'architecture, deux parties d'un genre diffé-
» rent, savoir: *le chœur*, où est le tombeau de Thomas Hélye,
» avec un partie de la *nef* jusqu'à une *arcade*, et le *reste de*
» *la nef*. Cette dernière partie a tous les caractères, quant à la
» maçonnerie et aux portes et fenêtres, du commun des égli-
» ses de notre pays, qui sont d'une construction ou recons-
» truction moderne. Quant à la première partie, c'est-à-dire
» *le chœur actuel* et *une partie de la nef*, on y remarque
» des indices d'une plus grande antiquité, tels que des fenê-
» tres très allongées, très étroites, terminées par une pointe
» ogivale un peu obtuse, et encadrées de deux colonnes très
» longues, terminées par deux arcs en ogive ; entre ces fenê-
» tres, des groupes de cinq colonnettes fort longues, surmon-
» tées d'un bouquet de cinq arcades. Suivant la tradition, cette
» partie, où est le tombeau, serait la chapelle bâtie, par la
» piété des fidèles, au pignon de l'ancienne église de Bîville,
» immédiatement après la mort de Thomas Hélye ; l'ancienne
» église se serait prolongée dans ce temps-là du côté de l'*ouest*
» au-delà du portail actuel; ainsi que cela résulte de la tradi-
» tion et de l'existence d'anciennes maçonneries trouvées
» dans les lieux destinés maintenant aux sépultures. La tra-
» dition est encore ici confirmée par l'état matériel de l'archi-
» tecture de l'église actuelle. » (1)

Ce savant antiquaire nous a déclaré sur son honneur, sa conscience et sous la foi du serment, que le témoignage qu'il a rendu à l'antiquité de la chapelle du Bienheureux Thomas Hélye, est le résultat de sa parfaite conviction. (2)

M. Théodose du Moncel nous a également certifié, sur son honneur, sa conscience et sous la foi du serment, que la chapelle de Thomas Hélye porte les caractères architectoniques des XIIIe et XIVe sciècles, mais plus particulièrement ceux du XIIIe. (3)

Quant à *l'ancienne nef* que les historiens Le Mière, Hélye et Trigan, regardaient plus ancienne que la chapelle du Bien-

(1) Rech. hist. concern. Thomas Hél.
(2) Pièce justif., archives de l'église de Bîville.
(3) M. Théodose du Moncel, fils de M. du Moncel, général du génie, est membre de la société des antiquaires de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes et, auteur d'un ouvrage intitulé: *Athènes monumentale et pittoresque*.

heureux, tandis que M. Couppey l'a croit d'une construction moderne, il n'y a aucune difficulté; car les deux dernières arcades, qui sont au bas de la nef actuelle ont été construites à neuf, il y a cent ans ou environ.

Maintenant pour révoquer en doute l'existence d'une chapelle bâtie en l'honneur de Thomas Hélye, immédiatement après sa mort, il faudrait nier tout fait historique, et par conséquent le témoignage des hommes.

Mais par quels moyens cette église fut-elle construite ?

Le frère Jean Hélye pense que ce fut par une contribution de personnes de piété. « Il y a pourtant une tradition, dit Trigan, » que ce fut Saint-Louis qui la fit bâtir ; mais on peut accorder » cette tradition, en supposant que Saint-Louis, à la sollicitation » de dom Martin ou de quelques personnes notables, aurait » accordé une aumône pour seconder leur zèle, et marquer par » là sa considération pour la mémoire d'un homme qui lui avait » rendu des services et dont la Sainteté lui était particuliè» rement connue. » (1)

Messire Pierre Dugardin croit que le roi Saint-Louis est l'auteur de ce monument : « Je sais, dit-il, par une très ferme » tradition que, trois ou quatre ans après le décès du Bien» heureux Thomas Hélye, son saint corps fut transféré avec » la plus grande vénération au milieu d'une très belle chapelle, » qui fut pour cette fin construite en son honneur, par l'ordre » et les libéralités, comme on croit, du roi Saint-Louis. C'est » dans ce lieu que le précieux corps repose depuis ce temps» là. » (2)

Nous partageons l'opinion de Trigan et de Pierre Dugardin : car ce gentilhomme, attestait, en 1699, à Mgr. Deloménie de Brienne, qu'il en coûterait, environ, douze à quinze mille livres, pour ériger dans la paroisse de Biville une chapelle semblable à celle dont il s'agit, par sa beauté, sa grandeur, son élévation, ses vitraux, sa voûte, et enfin par les beaux piliers qui la soutiennent par dedans et par dehors. (3)

Or, il nous semble impossible que quelques personnes de piété, d'une contrée si pauvre, aient pu, en si peu de temps, fournir une somme si considérable. Il est donc très probable que

(1) Hél. ibid. — Trig. ibid.
(2) Inf. can., 2e sess., quest. 11e.
(3) Inf. can. 3e sess., q. 13e.

Saint-Louis contribua, en très grande partie, à cette bonne œuvre. D'ailleurs il n'avait certainement pas oublié le Bienheureux : ses vertus devaient lui être encore présentes. Il aura donc profité avec empressement de cette occasion, pour témoigner aux fidèles de la Normandie la haute considération qu'il avait pour ce saint prêtre.

Hélye et Trigan rapportent que, de leurs temps respectifs, c'est-à-dire en 1691 et en 1747, existait, dans la paroisse de Teurthéville-Hague, une chapelle en ruines, appelée *la chapelle du Bienheureux Thomas de Biville*, où l'on voyait une grande pierre sur laquelle on portait, avec une grande confiance, des enfants infirmes, pour les mettre sous sa protection. Cette dévotion se pratiquait de temps immémorial et même, dit le frère Hélye, depuis la mort du Bienheureux. C'était surtout le premier samedi du mois de Mai, que l'on y remarquait un plus grand nombre de pélerins. Le clergé de Teurthéville y faisait une procession une fois l'année. (1)

Marie-Louise Le Rouvillois, Guillaume Fleury et François Michel Roger, âgés, la première de 70 ans, et les deux derniers de 77 ans, chrétiens catholiques, nés et domiciliés à Teurthéville-Hague, nous certifièrent, sous la foi du serment, le 13 Novembre 1845, en présence de M. Cosniam, leur curé, et de M. Sanson, curé de Flottemanville-Hague, qu'ils avaient vu, dans leur enfance, les ruines de cette chapelle, et qu'on lui avait donné le nom de *chapelle du Bienheureux Thomas Hélye*, parce que, selon une tradition, reconnue certaine dans la paroisse, le saint prêtre allait parfois, de son vivant, y célébrer la sainte Messe. Ils ajoutèrent que la pierre, si vénérée, dont parlent les historiens précités, servait d'autel ; et qu'ils avaient toujours vu les mères de famille de la paroisse et des environs venir, surtout les premiers samedis du mois de Mai, y rouler leurs enfants, en invoquant le Bienheureux Thomas Hélye.

Marie-Louise Le Rouvillois nous attesta qu'elle avait entendu dire bien des fois à ses parents, qu'une petite fille âgée de six ans, de la paroisse du Rozel, percluse de ses jambes, avait été apportée par ses parents sur cette pierre, et qu'elle y avai

(1) Hél., p. 91. — Trig., p. 343. — P. Dug., inf. can. sess. 2, quest. 11°.

obtenu sa guérison. François Michel Roger nous certifia qu'il avait été témoin de ce prodige, qui eut lieu après une neuvaine, et qu'il avait, lui-même, assisté à la procession que le clergé et les fidèles de Teurthéville faisaient autrefois, un des jours des rogations, auprès des ruines de cette chapelle, située au village Gristot.

Nos confrères et nous avons visité le champ où elle exista, et nous n'en avons aperçu aucune trace; mais nous avons trouvé la pierre, regardée comme miraculeuse, placée dans un angle du champ, posée sur deux autres pierres et couronnée d'un crucifix en pierre de taille; ce crucifix est en carreau, il se monte et se démonte à volonté. La pierre est en granit, elle porte quatre pieds et demi de longueur et deux de largeur. Les habitants du village témoignent le plus grand respect pour ces deux monuments, et nous ont dit que les impies de notre première Révolution n'ont jamais osé y toucher.

Ces fidèles révèrent aussi une *fontaine* qui porte le nom du *Bienheureux Thomas*, parceque, selon la tradition, de son vivant il y prenait de l'eau pour célébrer la sainte messe.

Nous avons attesté par écrit, sous la foi du serment, ces faits et ces témoignages, afin qu'ils passent à la postérité.

Ainsi une chapelle, où le Bienheureux Thomas était honoré, existait autrefois sous son nom dans la paroisse de Teurthéville-Hague. Mais il n'est pas prouvé, comme l'avance M. l'abbé Colin, dernier historien de notre Saint, qu'elle eût été bâtie en son honneur. Au contraire il nous semble très probable qu'elle avait obtenu ce titre, parceque Thomas Hélye y avait quelquefois offert à Dieu le sacrifice de la sainte messe. (1)

§ II.

Son Tombeau.

La translation des reliques vénérables de Thomas Hélye

(1) Pièc. justif., arch. de l'égli. de Btv.

étant faite, on érigea un tombeau sur ce trésor précieux. Un des prélats les plus éclairés et les plus vénérés de son temps, Odon Rigaud, archevêque de Rouen, fut témoin oculaire de ce monument, témoin bien grave et irrécusable : en 1266, visitant les communautés religieuses de notre diocèse, il dit dans son procès-verbal : « Nous arrivâmes, par la grâce de » Dieu, le trois des ides de septembre, auprès du *tombeau* » du Bienheureux Thomas de Buieville, où Jésus-Christ opère, » par sa toute puissance, à cause des mérites de ce Bienheu- » reux, un grand nombre de miracles manifestes et de diver- » ses espèces. De là nous allâmes au prieuré de Vauville. » (1)

« Ce tombeau était de carreau, dit le frère Hélye, élevé d'un » pied au dessus du pavé et entouré d'une balustrade de fer, » sur laquelle les charités communes entretenaient trente » cierges, qu'on allumait aux fêtes solennelles. Cela dura jus- » qu'à l'année mil cinq cent trente-trois, que M. Michel Le » Verrier, curé de Bîville et doyen d'Orglandes, fit ôter la balus- » trade et élever, sur l'ancien tombeau de carreau, celui que » l'on voit aujourd'hui (1691). Ce monument a trois pieds et » demi de hauteur, trois pieds un pouce de largeur, et six » pieds et demi de longueur. Le Bienheureux est représenté » couché sur le dos, les mains jointes, la face et les pieds » tournés vers l'autel et revêtu des habits sacerdotaux. Sur » sa chasuble est un écusson en peinture, écartelé et enrichi » d'une tour, d'un lion, d'un aigle et d'une fleur de lis. »

Cet auteur ajoute : « Plusieurs morts ressuscités et un aveu- » gle guéri, par l'intercession de Thomas Hélye, sont dépeints » sur le tombeau, ainsi que le Bienheureux prêchant la parole

(1) III idus septembris (1266) accessimus per gratiam dei ad tumulum beati Thome de Buieville, obcujus merita multa miracula fiebant in-ibi manifesta et varia ab omniponti Domino Jhesu-Xristo et postmodum exinde ivimus ad prioratum de Wauvillâ. — Le procès-verbal des visites d'Odon Rigaud se trouve à la Bibliothèque impériale, à Paris, division des manuscrits. — Nous devons le paragraphe que nous venons de citer à M. Arcisse de Caumont, qui nous certifia, sous la foi du serment, le 27 novembre 1845, qu'il l'avait extrait textuellement du manuscrit des visites pastorales d'Odon Rigaud, et qu'il l'avait collationné avec le plus grand soin, assisté de M. Ackermann, archiviste paléographe, élève de l'école royale des Chartres.

» de Dieu à une multitude de fidèles, en présence des Évêques
» de Coutances et d'Avranches. Toutes ces représentations
» sont séparées par de petites colonnes de carreau. (1)

Ce récit détaillé de notre historien se retrouve en entier dans la déposition que Messire Pierre Dugardin fit, sous la foi du serment, à Monseigneur Deloménie de Brienne sur le même sujet.

Voici la description exacte de ce monument, selon les témoignages du frère Jean Hélye et de Monseigneur Deloménie de Brienne, qui le visita en 1696.

Sur l'extrémité du haut du tombeau en regard du crucifix de l'église on voyait, en caractères gothiques, cette inscription :

L'AN DE GRACE, 1533, M. MICHEL LE VERRIER, CURÉ DE CÉANCES (c'est-à-dire de ce lieu) ET DOYEN D'ORGLANDES A DONNÉ CE TOMBEAU. Dans le carré étaient peintes les trois personnes de la Sainte-Trinité.

Au côté droit de l'épître étaient quatre figures carrées, sur lesquelles on lisait, en style du moyen âge: 1° COMME L'ESPRIT D'UN PRÊTRE S'APPARUT A SA NIÈCE, POUR ACCOMPLIR UN VOEU CÉANS, (c'est-à-dire dans cette église). Dans la partie supérieure de ce carré était dépeint le prêtre revêtu d'un surplis, et dans l'inférieure la jeune fille à genoux.

2° COMME IL FUT ILLUMINÉ UN AVEUGLE PAR LA PRIÈRE DU BÉNOIST THOMAS, c'est-à-dire du Bienheureux Thomas. Puis était représenté l'aveugle guéri.

3° COMME LE BENOIST THOMAS A RESSUSCITÉ UN ENFANT CHEU, c'est-à-dire tombé, SOUS LA ROUE D'UN MOULIN. En dessous on voyait en figure l'enfant rendu à la vie, le moulin, la roue et le lit de la rivière.

4° COMME LE BÉNOIST THOMAS A RESSUSCITÉ UNE FILLE, LAQUELLE A ÉTÉ NOYÉE. Venait après la représentation de la fille et de l'eau courante.

Sur l'extrémité de la partie du mausolée en face du maître-autel étaient gravés ces mots : COMME LE BÉNOIST THOMAS PRESCHAIT DEVANT LES ÉVÊQUES DE CONSTANCES ET D'AVRANCHES. Là était dépeint le Bienheureux Thomas dans une chaire élevée,

(1) F. J. Hél., p. 81. — Inf. can., 2e sess., q. 3e. — 3e sess., q. 14e.

ainsi que les pontifes assis à l'opposite et revêtus de leurs ornements sacrés.

Sur l'autre côté du tombeau, c'est-à-dire de l'évangile étaient quatre figures carrées, semblables aux autres.

On y lisait :

1° COMME LE BENOIST THOMAS A RESSUSCITÉ UN HOMME, LEQUEL ÉTAIT MUET, SOURD ET INSENSÉ. En dessous de cette inscription etaient représentés le ressuscité et les deux hommes qui le guidaient dans le chemin.

2° COMME LE BÉNOIST THOMAS A RESSUSCITÉ UNE FILLE, QUI ÉTAIT NOYÉE DANS UNE FONTAINE. Au haut de ce carré était dépeinte la fille à genoux, et, au bas, la fontaine et l'eau courante.

3° COMME LE BÉNOIST THOMAS A RESSUSCITÉ UN ENFANT NOYÉ DANS UNE FOSSE PLEINE D'EAU. Ensuite on voyait l'enfant et la fosse remplie d'eau.

4° COMME LE BÉNOIST THOMAS A RESSUSCITÉ UN ENFANT NOYÉ DANS UN ÉTANG. Puis, on apercevait l'étang et l'enfant, rendu à la vie par la protection du Bienheureux.

Monseigneur Deloménie de Brienne, lors de sa visite épiscopale à Bîville, trouva sur ce mausolée six chandeliers d'or, garnis de six cierges, deux figures d'enfants, faites de cire, des yeux en figures et d'anciennes manches de fer. Il décrit le portrait du Bienheureux comme M. Dugardin. (1)

L'année mil sept cent soixante-dix-huit, Messire Jacques Dugardin, héritier du respect et de la dévotion de ses aïeux pour Thomas Hélye, remplaça ce mausolée par un autre qu'il couvrit d'une pierre magnifique, en marbre blanc d'Italie.

Il est long d'environ six pieds et haut de trois. A l'extrémité de ce monument, par rapport à la nef de l'église, est un hiéroglyphe où sont les lettres initiales : L. B. TH. D. B. — ce qui veut dire *le Bienheureux Thomas de Bîville*.

Le saint prêtre est représenté en bosse sur cette pierre de marbre, revêtu d'un surplis et d'une étole, la face tournée vers la nef.

Autour du mausolée est cette inscription : MARBRE DONNÉ PAR MESSIRE JACQUES FRANÇOIS DUGARDIN, ÉCUYER, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE ST-LOUIS, LIEUTENANT COLONEL

(1) Procès-verb. de la vis. de Mgr. Delom. de Bri. — Frère J. Élie, p. 81 et s.

AU CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE, SEIGNEUR ET PATRON DE CETTE PAROISSE. GRAVÉ ET FAIT CONSTRUIRE PAR LES SOINS ET DES DONS DE M...... CURÉ ET AUTRES PERSONNES PIEUSES DE CETTE PAROISSE, PAR P. FRÉRET ET SES FILS, EN 1778.

Les vandales de la première Révolution ont mutilé le visage, les mains et les pieds de cette statue. Cependant les fidèles continuent toujours de la vénérer.

§ III.

Pèlerinage continuel à son tombeau.

La mémoire du juste est éternelle. Telle est celle de Thomas Hélye : depuis 1257, époque de sa mort, son tombeau a toujours été l'objet du culte et de la vénération du clergé et des fidèles du diocèse de Coutances : la magnifique chapelle, bâtie aussitôt après son décès, pour y reposer sa dépouille mortelle; les miracles nombreux, manifestes et de diverses espèces, opérés à son tombeau, selon le témoignage d'Odon Rigaud, Archevêque de Rouen, de Clément et du Poète Haguais; le monument sépulcral élevé sur sa dépouille mortelle, les trente cierges, qu'on allumait à l'entour, aux frais des pèlerins, le casuel de la chapelle, que recevait, pour l'entretenir, le curé de Bîville, l'information canonique de l'Évêque, Jean d'Essey; tout cela prouve évidemment que, dans le XIIIe siècle et le suivant, il y avait un pèlerinage continuel au tombeau du Bienheureux.

En 1699, Messire Pierre Dugardin, Seigneur de Bîville, attesta, sous la foi du serment, à Monseigneur Deloménie de Brienne, qu'il savait parfaitement que l'on faisait chaque jour plusieurs prières publiques et particulières en la chapelle et au tombeau du Bienheureux ; qu'on y faisait souvent de temps immémorial des neuvaines, des retraites et des processions et qu'il avait entendu dire la même chose à ses parents défunts, et aux vieux prêtres de Bîville, décédés il y avait plus de cin-

quante ans. Il ajouta que ces vieillards racontaient ces faits comme une tradition transmise par leurs ancêtres, qui eux-mêmes l'avaient reçue des générations antérieures. (1)

Dans une autre information, le Seigneur de Biville certifia qu'il avait toujours vu les fidèles rendre beaucoup de vénération et de culte à l'image du Bienheureux et à son tombeau. Laissons le parler : « Ils offrent leurs ferventes prières à Dieu » et au Bienheureux, auprès de son sépulcre auquel ils font » toucher leurs rosaires et leurs heures ; ils se traînent, pieds » et genoux nuds, autour de ce monument ; les uns y font des » dons en cierges et en cire, les autres le baisent avec respect » ou en ratissent un peu de poussière ou de légères parcelles » qu'ils emportent comme une relique précieuse. » (2)

« Je sais encore que les populations de tout le diocèse de » Coutances, et des diocèses d'Avranches et de Bayeux, ont » une très grande vénération pour le Bienheureux Thomas ; » qu'elles lui rendent un très grand culte ; qu'elles l'estiment » un très grand saint ; et que, de temps immémorial, elles » implorent son secours, par de ferventes prières, dans leurs » nécessités, leurs maladies, les périls de mort, dans leurs » afflictions, et dans les fléaux publics et particuliers. »

« Je connais tout cela par moi-même, par ma propre expé- » rience. Je l'ai ouï dire à mes parents, seigneurs de Biville, » aux vieillards du lieu qui racontaient que, pendant leur vie, » ils avaient été témoins de la même confiance au Bienheu- » reux, et que, selon le témoignage de leurs aïeux, cette dévo- » tion avait existé dans les temps les plus reculés, même aus- » sitôt après sa mort. (3) »

« Depuis que j'ai l'usage de raison j'ai toujours vu une » quantité, plus ou moins grande, de processions des parois- » ses voisines et des paroisses éloignées, même de douze lieues, » venir en la chapelle de Thomas Hélye pour implorer son » secours auprès de Dieu, selon que les maladies, la peste, la » famine, les afflictions et les fléaux publics augmentaient ou » diminuaient. Et, lorsqu'il n'y a point de calamités publiques,

(1) Inform. canoniq. sess. 4, quest. 18.
(2) Inf. can. sess. 3, quest. 14. — Voyez aussi Trigan, p. 337 et s.
(3) Inf. can. sess. 3, quest. 17.

» il ne se passe point une année sans qu'on n'y voie plusieurs » processions. En 1696, le jour de la fête du Bienheureux, » j'y en remarquai six, et, le lundi de la Pentecôte, celles de » Sainte-Croix, de Vauville, Héauville et de Vasteville.

« Lorsque la peste, vers 1628, désolait et ravageait toute la » contrée, une si grande affluence de processions vinrent en » la chapelle de Thomas Hélye, qu'en un seul jour, on y en » vit vingt-deux. Elles se succédaient si fréquemment le jour » et la nuit que, presque à toute heure et à tout moment, on » entendait le son des cloches et le chant des processions.

« Les pèlerins qui y venaient en leur particulier et sans » procession, étaient si nombreux, qu'à peine pouvait-on » aborder de l'église et du cimetière, quoi qu'il soit très » spacieux.

« De plus, un grand nombre des habitants du pays, voyant » que ceux de Bîville étaient préservés du fléau par la protec- » tion spéciale du Bienheureux, quittèrent, selon le bruit » public, leurs paroisses et se réfugièrent dans celle de » Bîville, comme dans un port ou un asile assuré. A l'exem- » ple des soldats ils construisirent dans les landes, les com- » munes, les sables et les mielles du bord de la mer et dans » d'autres lieux déserts et éloignés d'une demi-lieue de » l'église, de petites baraques de branches et de joncs, pour y » demeurer pendant toute la durée du fléau. Ils s'estimaient » et se trouvaient effectivement en repos et en sureté, dès » qu'ils avaient mis le pied sur les limites de la paroisse. A la » vue de ces baraques on aurait dit d'un camp de guerriers, à » cause de leur grand nombre et de l'affluence des peuples, » qui s'y réfugiaient et y sauvaient leur vie par la protection » du Bienheureux Thomas. »

« Pendant le temps du fléau ils firent à la chapelle, tant » d'aumônes et d'offrandes en argent qu'on fut obligé, trois » fois par jour, de vider le tronc, capable de contenir environ » dix écus.

« Avec cette somme considérable on bâtit, trois ans après, » la belle tour qui existe aujourd'hui, le vestibule, le beau et » vaste portail. Plus tard on construisit la contre-table du » maître-autel, la balustrade, les bancs, le pavé du chœur » et de l'allée et la chaire du prédicateur. On peignit les ima- » ges du chœur ; on acheta plusieurs livres et ornements

» d'église, et l'on démolit le reste des murailles de l'ancienne » nef. » (1)

A l'âge de soixante-dix-neuf ans, ou environ, M. l'abbé de La Luthumière, (2) prêtre, licencié es-lois, fondateur et supérieur du séminaire de Valognes, certifia à Mgr. Deloménie de Brienne que, dans sa jeunesse, il avait entendu raconter plusieurs fois les faits, déposés par M. Dugardin. Il ajouta que cette protection du Bienheureux dura fort longtemps; mais que ces refugiés s'étant livrés au libertinage et à l'impiété, dans l'espérance présomptueuse que Thomas ne les abandonnerait point, comme si son honneur y eut été intéressé, furent frappés du fléau et obligés de se retirer. (3)

Viennent ensuite les historiens Hélye, le Père Le Mière et Trigan, qui font remonter également le culte du tombeau du Bienheureux jusqu'au jour de ses funérailles : « Des Évêques » et d'autres prélats, dit le premier, des gouverneurs de pro- » vinces, des maréchaux de France, dès lieutenants du roi, » des seigneurs, des dames de qualité éminente, des commu- » nautés de villes et d'autres lieux, et une infinité de personnes » de toute condition, attirés par l'odeur d'une vie, remplie de » vertus et de miracles, que le Bienheureux continue tous les » jours, sont venus, depuis le dix-neuf octobre 1257, jusqu'à » ce moment, rendre leurs vœux à Dieu auprès de son tom- » beau aussi à peine la troisième année après sa mort était-elle » terminée, que déjà une chapelle considérable, où l'on célè- » bre chaque jour la sainte messe, était bâtie où sur le point » de l'être, pour y transférer sa dépouille mortelle.

» Ce lieu, honoré d'une relique si précieuse, attire les » cœurs, comme l'ambre et l'aimant, par une vertu secrète » et toute divine.

» Des ecclésiastiques et des laïques y viennent, les uns faire » des retraites, les autres passer des temps considérables; » ceux ci exécuter leurs vœux; ceux là, accomplir leurs pèle- » rinages et leurs dévotions, avec un zèle plein d'édification.

(1) Inf. can. 4e sess., quest. 18.

(2) M. l'abbé de La Luthumière était fils du baron de La Luthumière, gouverneur des châteaux de Valognes et de Cherbourg. Son épouse s'appelait Charlotte Duber.

Le château de La Luthumière est situé dans la paroisse de Brix.

(3) Proc.-verb. de Mgr. Delom. de Brien.

» Une onction, toute céleste, sortant du saint corps et » découlant dans les âmes, les remplit d'une infinité de grâces » et de bénédictions, au point que quelquefois elles deviennent » sensibles par les prodiges et les miracles. Ce corps est » encore un baume sacré qui exhale de si suaves odeurs que » les âmes en étant comme pénétrées, les corps eux-mêmes » en éprouvent les effets merveilleux, selon la déclaration » de plusieurs personnes de piété et de mérite, qui les » ont elles-mêmes ressentis.» (1)

Selon une tradition fort ancienne, les prêtres de la paroisse de Saint-Maurice, distante d'environ sept lieues de Bîville, accompagnés de leurs ouailles et d'habitants de plusieurs autres paroisses, allaient, tous les trois ans, de temps immémorial, et même depuis le décès du Bienheureux Thomas Hélye, visiter son tombeau, pour lui rendre leurs religieux hommages, et implorer son secours dans toutes leurs nécessités spirituelles et temporelles.

Au rapport de M. Dugardin on y compta une année plus de deux mille personnes, et jusqu'à cinq cent trente-cinq chevaux, qui servaient à ceux qui étaient incommodés. (2)

M. l'abbé Meslin, confesseur de la foi, ancien curé de Saint-Maurice, sa paroisse natale, nous certifia, sous la foi du serment, le 9 novembre 1845, qu'il avait plusieurs fois assisté à cette procession, et qu'une année il s'y trouva un très grand nombre de pèlerins à pied et plus de sept cents à cheval. Cet acte de dévotion n'a été abandonné, ajouta-t-il, que depuis l'époque où Mgr. Detalaru, Évêque de Coutances, défendit de partir pour aucune procession avant le lever du soleil.

Un autre motif, qui fit cesser cette procession, c'est qu'en 1803, les habitants de Saint-Maurice obtinrent de l'autorité épiscopale une relique très considérable du Bienheureux Thomas.

Nous tenons aussi de M. Castel, curé actuel de Saint-Maurice, que Marie Moisy, sa paroissienne, décédée, à l'âge de 96 ans, lui avait raconté qu'elle avait assisté plusieurs fois à cette procession, où il se trouvait un grand concours de fidèles.

Enfin Marie Jourdain, âgée de soixante-dix ans, domiciliée à Saint-Maurice, nous certifia aussi, en 1845, sous la foi du

(1) F. Hél., p. 83, 98, et s. — Trig., p. 337 et s.
(2) Pièc. justifi., archives de Bîville.

serment, que, dans son enfance, elle avait vu faire ce pèlerinage, et que son père y portait la croix. (1)

Cette affluence de pèlerins, au tombeau du Bienheureux, n'a point diminué de nos jours : chaque année on y voit deux cent cinquante à trois cents prêtres, et huit ou dix mille laïques. Les uns frottent le sépulcre avec des linges, pour obtenir leur guérison ou celle de leurs parents, retenus chez eux par infirmité ; les autres allument des cierges sur ce monument, soit pour accomplir leurs vœux, soit pour demander à Dieu, par l'intercession de Thomas Hélye, la fin de leurs infirmités ; enfin tous vénèrent, avec le plus profond respect, ses cendres miraculeuses. — La dévotion pour le saint homme est si grande que les prêtres de Bîville reçoivent, ordinairement chaque année, quatre à cinq mille francs, pour célébrer des messes en son honneur. (2)

A l'appui de notre thèse viennent encore plusieurs preuves modernes et authentiques :

La nuit du 13 juillet 1794, des confesseurs de la foi de la paroisse de Virandeville (à trois lieues de Bîville), présidés par M. l'abbé Marié, vicaire général de Mgr. Detalaru de Chalmazel, Évêque de Coutances, pénétrèrent, au péril de leur liberté et de leur vie, dans l'église de Bîville, et recueillirent, *avec une profonde vénération ce précieux trésor*, (3) afin de le soustraire à la fureur des impies qui se disposaient à le profaner. Ils le mirent dans des linges blancs, l'emportèrent à Virandeville, en récitant le *Te Deum et d'autres prières*, et le déposèrent dans un cercueil de chêne, que M. l'abbé Le Marié scella de son sceau, en présence d'un grand nombre de témoins; ils renfermèrent le tout dans un grand coffre qui servait d'autel aux prêtres catholiques. (4)

Le treize septembre 1803, M. l'abbé Closet, chanoine, vicaire général de Mgr. Rousseau, Évêque de Coutances, ordonna : 1° que le chef du Bienheureux Thomas Hélye fût séparé des autres reliques, et restât à Virandeville, en considé-

(1) Pièc. de just., arch. de B.
(2) Inf. canoniq. de M. l'abbé Regnet, 11 sept. 1836. — Certificats de M. Fleury, curé de Bîville, et de M. Le Briseur, vicaire dudit lieu.
(3) Style du procès-verbal.
(4) Proc-verb. de M. l'abbé Le Marié. — Arch. de Bîv.

ration du péril auquel des habitants de cette paroisse s'étaient exposés pour conserver cette dépouille mortelle et précieuse; 2° que les autres reliques fussent reportées, *avec vénération et piété* dans l'église de Bîville, et fussent déposées, *avec les cérémonies convenables*, dans le même tombeau d'où elles avaient été ôtées. (1)

Ce vénérable chanoine opéra, lui-même, cette séparation, et détacha de ce saint corps quelques ossements pour les églises de Saint-Maurice, de Vauville et d'Yvetot. (2)

Mais les habitants de Bîville, indignés d'être privés du chef de leur Bienheureux, le réclamèrent avec instance des paroissiens de Virandeville qui, croyant lui devoir le bonheur et la paix dont ils avaient joui pendant le reste de la Révolution, refusèrent constamment de le rendre. Ce différend prit, chaque jour, des accroissements et fut sur le point d'être porté devant les tribunaux civils; mais Mgr. Dupont Poursat, Évêque de Coutances, ayant reconnu, le 31 mars 1811, l'authentique de cette relique, ordonna de la reporter, *avec décence*, dans l'église de Bîville. Cette translation eut lieu en presence de MM. Étienne-Joseph Le Verrier, prêtre; Jean-Baptiste Fleury, curé de Bîville; Pierre-François de La Roque, conseiller départemental; Thomas Henri, maire de Bîville; Pierre Postel, son adjoint; Thomas Moulin, conseiller municipal; et Jean-Charles Alain, instituteur.

Parmi les principaux pèlerins qui ont visité le tombeau du Bienheureux, on remarque Mgr. Odon Rigaud, Archevêque de Rouen; Mgr. Jean-Pierre Camus, Évêque de Belley, ami intime de Saint-François de Sales; (3) M. Paté, curé de Cher-

(1) Arch. de l'églis. de Bîville.
(2) Id. id.
(3) Nous avons pour témoin du pèlerinage de Pierre Camus au tombeau de Thomas Hélye: 1° M. l'abbé Estard, prêtre et ancien vicaire de Bîville qui a attesté par un écrit encore existant que M. Germain Varangue, curé de Bîville, lui avait raconté avoir vu à Bîville Mgr. Camus, Évêque de Belley, et qu'il avait assisté à la messe que ce prélat avait célébrée en l'honneur de Thomas Hélye, *sous le propre d'un confesseur non Pontife*; 2° M. Pierre Dugardin, qui a certifié, sous la foi du serment, qu'il tenait ce fait des anciens prêtres de Bîville qui vivaient dans ce temps là, et aussi de feue sa mère, à laquelle il avait entendu dire, plusieurs fois, que ce Pontife avait fait ce

bourg, doyen de la Hague, mort en odeur de sainteté, le 21 mars 1728; M. Pierre Fortin, sieur de Quetteville, de la paroisse de Helleville, grand ami de M. Paté, médecin célèbre dans le pays par la science de son art et encore plus par sa piété et ses vertus éminentes ; M. Pierre Doyard, curé de Saint-Pierre-Église ; M. l'abbé de La Luthumière ; Madame de Matignon, sa sœur ; Mgr. de Matignon, Évêque de Condom; M. Demons, ancien curé de Cherbourg et chanoine honoraire du diocèse; M. l'abbé Regnet, licencié en théologie, chanoine honoraire du chapitre de St.-Denis et et de plusieurs diocèses; Mgr. Dancel, vicaire général de Mgr. l'Évêque de Coutances, et depuis Évêque de Bayeux. Ce respectable Pontife avait une si grande dévotion au Bienheureux, que le 10 octobre 1820, il alla à Bîville mettre sous sa protection, les missions qui devaient avoir lieu à Valognes, à Coutances et à Cherbourg. M. l'abbé Demons fit aussi le même pélerinage, pour attirer sur celle que l'on devait faire dans sa ville natale, les bénédictions célestes. (1)

M. Doyard, visita chaque année, pendant plus de quarante ans, le tombeau de Thomas Hélye, il y faisait ses retraites avec une piété sans exemple, au rapport du frère Hélye, et il déclarait hautement qu'une de ses principales dévotions était celle-là, et que s'il le pouvait il l'inspirerait à tout le monde. Plusieurs années, le jour de la fête du saint, il en fit le panégyrique. Chaque fois qu'il retournait à Saint-Pierre-Église, il manifestait ses regrets de quitter un lieu, si plein de bénédictions.

Il donna trois cents francs pour construire la sacristie, et cent cinquante francs pour acheter des ornements pour l'église de Bîville ; et, afin de conserver sa dévotion pour le Bienheureux, et de l'inspirer aux autres, il fit entourer d'une balustrade une chapelle de l'église de Saint-Pierre, et y plaça un tableau de Thomas Hélye. (2)

pélerinage vers 1620, et qu'il avait fait allumer, pour célébrer la sainte messe, quatre gros cierges sur le tombeau du Bienheureux, outre ceux du maître-autel.

Arch. de l'égl. de Bîv.

(1. Arch. de l'égl. de Bîville.

(2) F. Hél., p. 83. — P. Dugardin, inf. canon. sess. 3e, quest. 14e.

« Dès ma première enfance, disait M. l'abbé de la Luthumière,
» dans sa déposition canonique de 1696, à Mgr. Deloménie
» de Brienne, j'ai toujours reconnu et estimé le Bienheureux
» Thomas Hélye pour un très grand saint. Ma mère, qui l'in-
» voquait dans tous ses besoins, envoyait souvent quelqu'un à
» Bîville faire des neuvaines, surtout un vertueux hermite
« de Sainte-Anne de Bricquebec, nommé le père Jacques
» Saliard.... L'année 1646, lorsque je revenais de Rome, en
» hiver, dans une barque marchande, époque où les corsaires
» turcs et les vaisseaux de *Final* (1) maltraitaient beaucoup
» les français, je fis vœu, si je revenais heureusement en
» France, d'aller à pied de la Luthumière à Bîville. Nous
» fûmes obligés, le péril étant fort grand, de nous jeter
» à la hâte sur le territoire de Cannes, et de quitter le vais-
» seau. Arrivé heureusement au logis de mon père, je m'ac-
» quittai de mon vœu. J'allai à pied à Bîville et revins de
» même, après y avoir fait un riche présent.

» J'ai toujours continué ma dévotion au Bienheureux, et, le
» temps que j'ai habité le pays, il ne s'est guère passé d'an-
» nées, sans que je ne sois allé en pèlerinage à son tombeau,
» surtout lorsque j'étais chargé de l'instruction des ecclésias-
» tiques du séminaire. Je les engageais tous à partager ma
» dévotion au Bienheureux. Ces dernières années j'ai fait
» régulièrement une retraite à Bîville, excepté celle-ci, à
» cause de ma mauvaise santé. Pour preuve de mon respect
» pour le Saint, j'ai fait tirer son portrait, sous l'emblême
» d'un Bienheureux; je l'ai exposé dans la sacristie et lui
» ai donné tous les témoignages possibles de ma vénération,
» soit en disant, en son honneur, la messe commune de tous
» les saints, soit en baisant les pieds de son image, soit en
» récitant tous les jours son oraison ou en le couronnant de
» fleurs. » (2)

Bien d'autres personnes, selon le témoignage de M. Pierre Dugardin, avaient fait des présents votifs au tombeau ou à la chapelle de Thomas Hélye. On y avait donné des livres, des ornements, des linges, de l'argent ..... En 1699 on y voyait un magnifique tableau du saint qui y existait depuis plus de

(1) Ville des états Sardes, sur le golfe de Gênes.
(2) Inf. canon.

150 ans. La femme du seigneur de Géran, maréchal de France, lors de son pèlerinage en ce lieu, y fit cadeau de très beaux devants d'autel. Quatre tableaux magnifiques y avaient aussi été offerts: l'un par une dame noble de Coutances pour remercier le Bienheureux de la guérison d'une maladie très grave; l'autre par une dame des environs de cette ville, et les derniers par les seigneurs de Tourlaville et M. Dumoulin, natif de Bîville, officier de Son Éminence le Cardinal de la Rochefoucault. Enfin, le seigneur de Martinvast et M. Mignot, conseiller et secrétaire du roi, dans le dessein d'obtenir de Dieu, par l'intercession de Thomas Hélye, le succès d'une pieuse entreprise, ornèrent sa chapelle, en 1646, d'une très belle lampe d'argent, estimée à quatre cents livres. (1)

§ IV.

Sa fête.

« Depuis soixante-treize ans, que j'ai l'usage de la raison, » disait en 1699, Pierre Dugardin à l'Évêque de Coutances, » on a toujours célébré, chaque année, le 19 octobre, en » l'église de Bîville, la fête du Bienheureux Thomas, avec » toute cessation de travail, et avec autant de pompe que les » quatre fêtes principales de l'année et que celles des patrons. » Il s'y trouve ce jour là un très grand concours de pèlerins » qui viennent de toutes parts. Mon père et ma mère virent » toujours, pendant leur vie, solenniser cette fête très exac- » tement, et selon le rapport qu'ils m'en ont fait, ils tenaient » de leurs aïeux et de personnes très âgées qu'on n'y avait » jamais manqué. Je sais aussi par les anciens du lieu, qu'en » 1625, un des habitants de Bîville nommé Le Mière, fut

(1) Infor. can. 2e sess., quest. 12e

» frappé de la peste et de la mort pour avoir travaillé le jour
» de la fête du Bienheureux, et cela par une juste punition de
» Dieu. (1) (2)

» Chaque année, dit le frère Hélye, on célèbre, le 19 octo-
» bre, dans l'église de Biville, la fête de Thomas Hélye, on y
» chante l'office canonial de *tous les saints*, on y fait son
» panégyrique, et l'on y voit une grande affluence de peu-
» ples. (3)

Cet historien et Trigan remarquent que ceux qui fondèrent, le 19 octobre 1317, la confrérie de tous les Saints et du Bienheureux s'étaient réunis *ce jour là* pour célébrer sa fête. Or il n'y avait que soixante ans qu'il était retourné vers l'auteur de ses jours. C'était donc déjà la coutume de solenniser sa mémoire le jour de sa mort, d'où l'on peut conclure que sa fête remonte jusqu'à son décès. (4)

Le 19 octobre 1776, M. l'abbé Vitrel, prêtre de Cherbourg, docteur de Sorbonne, prêcha à Biville le panégyrique du Bienheureux. Voici un fragment de son exorde :

« Le juste ne meurt point : cet oracle est vérifié d'une
» manière éclatante dans la personne de l'homme de bien
» dont vous honorez la mémoire ; plus de cinq sciècles se
» sont écoulés depuis qu'il est descendu sous la tombe ; des
» Empires ont disparu, d'autres se sont élevés ; parmi les
» révolutions des règnes et des rois, un sang inconnu a été
» remplacé par un autre également oublié ; les tiges, les bran-
» ches, les rejetons ont changé ; mille héros ignorés sont
» entassés sous l'herbe ; la poussière d'une infinite de grands
» hommes est confondue avec la poussière des champs ; le
» laboureur sème, sans le savoir, la place de leur tombeau et
» celui de Thomas Hélye subsiste couvert de gloire ; la
» piété des fidèles l'ornera encore après des siècles ; tant que
» l'Éternel aura des adorateurs dans cette province, tant qu'on

(1) Si cette punition divine a eu lieu, ce qui paraît très probable, c'est que ce malheureux aurait travaillé pour se moquer de Dieu et de ses saints : car, la fête n'étant point d'obligation, on ne péchait point en se livrant ce jour là à une œuvre servile.

(2) Inf. can. sess. 3, q. 13e.

(3) P. 85.

(4) P. 100. — Trig., p. 343.

» offrira l'agneau sans tache sur cet autel (ce sera toujours) on
» rendra des honneurs à Thomas, ses louanges seront publiées,
» son nom ne mourra point.

« Vous me chargez, pasteur zélé, de payer aujourd'hui ce
» tribut dont vous avez contracté la dette. J'accepte, sans
» peine, un emploi qui me flatte et m'honore; depuis long-
» temps l'éloge de Thomas est dans mon cœur, c'est une
» admiration sentie et vraie, qui m'amène dans ce lieu, encore
» tout plein de l'homme vertueux qui le sanctifia par sa pré-
» sence; je vais déposer, non pas aux pieds de ses autels, il
» n'en a pas encore, mais sur le cercueil qui renferme ses res-
» tes précieux, les hommages acquis de la postérité, l'encens
» mérité de la religion; une autre main, peut-être, devrait
» les lui présenter, je ne me flatterai pas de sentir et de parler
» comme ceux qui m'ont précédé dans cette chaire; mais
» Thomas serait trop rarement loué, s'il fallait toujours met-
» tre de niveau le sujet et l'éloge; j'ai d'ailleurs cet avantage
» que je vais montrer un sage à des yeux accoutumés à le
» reconnaître; je n'aurai pas besoin de l'art pour intéresser
» des hommes, (1) que je rapprocherai d'eux-mêmes en pei-
» gnant leur modèle. » — Plus loin, le panégyriste ajoute:
« Depuis la mort du Bienheureux les fidèles l'ont toujours
» invoqué comme l'ange tutélaire du pays; et chaque année
» voit reparaître, avec un nouvel éclat, la solennité de sa fête. »
(2)

Messieurs Alexandre, confesseur de la foi et ancien curé de Siouville, et Belhomme, curé de Herqueville, voisins de Biville, nous certifièrent, sous la foi du serment, en 1845, qu'avant la révolution de 1789, on célébrait chaque année, le 19 octobre, la fête du Bienheureux Thomas, avec un grand concours de peuples; qu'ils y avaient assisté eux-mêmes, et que, selon le témoignage de la tradition, on lui avait rendu ce culte dans tous les temps.

Le 20 juillet 1803, M. l'abbé Bonté, vicaire général de Mgr. l'Évêque de Coutances, autorisa, par un acte autenthique, le rétablissement de cette fête, en voici la teneur: « Renouvelant
» la permission, précédemment donnée par les seigneurs

(1) Il s'adresse aux prêtres présents à la fête.
(2) Ce panégyrique est en notre possession.

» Évêques de Coutances, de faire l'office, comme le jour de la » Toussaint, en l'honneur du Bienheureux Thomas Hélye, » d'un rit solennel, le 19 octobre, chacun an, nous permet- » tons que ladite solennité soit continuée, en ladite église » paroissiale de Bîville, ledit jour ou le dimanche le plus » proche d'icelui, et de plus, nous permettons que le même » office soit fait d'un rit solennel, en l'église de Virandeville, le » même jour ou le Dimanche le plus proche. » (1)

Le chef du saint personnage ayant été rendu, comme nous l'avons vu, à l'église de Bîville, sa fête ne se célèbre plus dans l'église de Virandeville. Mais, chaque année on la solennise, en celle de Bîville, avec concours extraordinaire de fidèles de la localité, des paroisses environnantes, et même de dix et douze lieues. La nuit précédente on chante l'office des morts et une messe solennelle, pendant laquelle un prédicateur fait une instruction. A l'office du jour, auquel assistent au moins trente ecclésiastiques, il y a également un sermon. Le célébrant offre à Dieu le sacrifice de la sainte messe avec l'étole, la chasuble, le calice et la patène, donnés par Saint-Louis au Bienheureux. Malgré cette affluence si considérable de pèlerins, on remarque en eux une piété, une dévotion qui manifeste évidemment la grande confiance qu'ils ont en notre saint prêtre (2)

Ce n'est pas tout, on célèbre aussi cette fête, le 19 octobre, dans l'église de la paroisse de Saint-Maurice dont Thomas Hélye fut le pasteur: en effet M. Blouet, vicaire général de Mgr. Deloménie de Brienne, fixant, par un mandement du 3 février 1694, les quatre jours d'indulgences partielles, accordés par le Pape Innocent XII à la confrérie érigée en l'église de Saint-Maurice, en l'honneur de tous les saints et du décès du Bienheureux Thomas Hélye, désigna *spécialement le jour de sa fête* pour gagner une de ces indulgences. (3)

M. Germain Meslin, ancien curé de Saint-Maurice, sa paroisse natale, âgé de 84 ans, et Marie Jourdain, âgée de 70 ans, nous certifièrent, sous la foi du serment, le 9 novembre

(1) Arch. de l'égl. de Bîv.
(2) Inf. can. de M. l'abbé Regnet.
(3) Arch. de l'égl. de Bîv. Festum beati Thomæ Helyæ supra dictæ ecclesiæ rectoris, quod celebratur die 19 à octobris.

1845, qu'ils avaient toujours vu célébrer, le 19 octobre de chaque année, en l'église de Saint-Maurice, la fête du Bienheureux Thomas Hélye. M. Meslin ajouta que dans son enfance les vieillards avaient en lui une confiance sans bornes.

Un mandement de M. Bonté, vicaire général de Mgr. l'Évêque de Coutances, daté du 8 mai 1809, nous apprend aussi que le lundi de la Pentecôte on solennisait, en cette église, avec un très grand concours de peuples, la translation des reliques du Bienheureux. Et, parceque le lundi de Pentecôte n'était plus fête d'obligation, il fixa au dimanche dans l'octave de l'Ascension la solennité de cette translation, ainsi que des indulgences qui y étaient attachées antérieurement. Le motif de cet acte était d'entretenir et de ranimer la piété des fidèles comme le porte le mandement. (1)

Enfin, Mgr. Louis-Jean Robiou, Évêque de Coutances, par un acte du 27 novembre 1841, tout en déferant et soumettant son jugement au souverain Pontife, décida, à l'exemple de plusieurs de ses vénerables prédécesseurs qu'il est constant que le Bienheureux Thomas Hélye a toujours eté, sans aucune interruption depuis sa mort ju qu'à present, *honoré d'un culte solennel et public.* — Regardant donc ce culte légitime Sa Grandeur déclara qu'on pouvait le continuer, même le ranimer et l'exciter, comme étant rendu à un *bienheureux.*

§ V.

Sa confrérie.

Voici comment Messire Pierre Dugardin raconte, dans sa déposition canonique qu'il fit à l'Évêque de Coutances, en 1699, l'origine et les progrès de cette pieuse association :

(1) Arch. de l'égl. de Biville.

« On érigea en 1317, en l'église de Bîville, une confrérie en » l'honneur de Dieu, de tous les saints, et du décès du Bien» heureux Thomas. Plusieurs personnes très illustres, tant du » pays voisin que des autres lieux du royaume, s'y enrôlèrent. » Les preuves de ces faits se trouvent dans l'acte d'érection de » cette pieuse association, inséré à la fin du livre de Clément » et dans le registre renfermant les noms des confrères.

» On a fait à cette confrérie, approuvée par le Pape Innocent » XII, de si grandes donations qu'elle a subsisté jusqu'à ce » moment (1699).

» Selon un article des status *un Luminaire doit être entre» tenu* dans la chapelle où repose le corps du Bienheureux ; » et l'on voit par les originaux de vingt-huit pièces d'écriture, » conservés dans les archives de l'église de Bîville, que l'on a, » pendant deux cents ans, fait de temps en temps divers dons » au luminaire du Bienheureux Thomas, savoir : depuis 1469 » jusqu'en 1605. » (1)

Ces témoignages du seigneur de Bîville sont confirmés par deux actes autenthiques que nous avons sous les yeux.

Le premier est un billet sous seing privé de M. Burnel, curé de Négreville, promoteur en l'officialité de Valognes, et procureur-juré en la cause de la beatification du Bienheureux Thomas Hélye. Par cet acte en date du 11 août 1696 (contrôlé à Cherbourg par M. Bourdon, le 9 août 1726), M. Burnel reconnaît avoir reçu de M. Estard, prêtre, ancien vicaire de Bîville, dix pièces en parchemin et dix-huit en papier, tant contrats que procédures et exploits, concernant les donations de quelques rentes faites au Luminaire du Bienheureux Thomas.

Le dernier est une sentence du baillage de Valognes, en date du premier août 1727, laquelle condamne par défaut un héritier de M. Burnel à rendre au sieur Lequilbec, héritier de M. Estard, ces vingt-huit pièces dont il est responsable envers l'église de Bîville. (2)

Monsieur Dugardin avait encore entre mains deux actes latins, en lettres gothiques, datés de 1325 et 1366, concernant la confrérie ; mais ils ne dit pas ce qu'ils renfermaient. Toute-

(1) Inf. can., 2e sess., quest. 12e.
(2) Inf. can. 3e sess., quest. 15e.

fois ils sont un témoignage de l'existence de cette pieuse association.

« De tous temps il y a eu une confrérie en l'honneur de » Thomas Hélye, disait en 1696, M. l'abbé de La Luthumière, » à Mgr. Deloménie de Brienne. Ma mère avait le bonheur » d'y être associée; je m'y enrôlai aussi lorsqu'elle fut » augmentée par un grand nombre de personnes. L'année der- » nière nous nous trouvâmes à Bîville, environ deux cents, un » jour marqué pour une réunion ; et je puis dire, avec vérité, » que, dans aucun jour de ma vie, je n'ai vu autant de dévo- » tion que ce jour là : prières ferventes, marques de péni- » tence, communions en grand nombre, tout s'y est passé » admirablement. On m'a dit que cette année, il y avait autant » d'associés ; mais ma santé ne m'a pas permis d'assister à » cette assemblée. » (1)

Les historiens, Hélye et Trigan, font également remonter à 1317 l'érection de cette confrérie. Des statuts furent dressés sur le champ, dit Trigan; il fut convenu : 1° que chaque année, à pareil jour, on célébrerait, dans la chapelle de Thomas Hélye, à Bîville, au moins trois messes, la première du Saint-Esprit, la deuxième de la bienheureuse Vierge Marie, et la troisième des Défunts, et que l'on ferait des aumônes à tous les pauvres qui se trouveraient en ce lieu ; 2° qu'un luminaire serait entretenu dans cette chapelle ; 3° qu'il y aurait un chapelain, auquel on assignerait un revenu certain aux frais de la confrérie, afin qu'il offrît à Dieu, chaque semaine, dans cette chapelle, au moins trois messes, savoir : du Saint-Esprit, de la Vierge et des défunts ; 4° que celui qui serait admis à cette association donnerait, à son entrée, pour son bénéfice, un boisseau de froment ou vingt sous pour l'amortissement ; 5° que M. le curé de Bîville et M. François Guillaume, de Vauville feraient la recette et l'emploi des deniers, dont ils rendraient compte, chaque année, à quatre des confrères députés pour examiner leur gestion ; et qu'ils dresseraient un registre, signé du proviseur et des quatre confrères précités, afin qu'il fût présenté au majeur de la confrérie ; 6° que, si le proviseur venait à mourir, ou devenait incapable d'exercer sa charge, les examinateurs des comptes en éliraient un autre, et

(1) Inf. can. de 1696.

que, lorsqu'un des examinateurs manquerait, le proviseur et les examinateurs présents le remplaceraient par un autre membre de la confrérie.

Cette association obtint, en peu temps, de brillants succès : selon le témoignage des historiens Hélye et Trigan, on comptait, parmi ses membres, un grand nombre de personnes notables : des abbés, des prieurs, des curés et d'autres ecclésiastiques; des abbesses, des religieuses, des seigneurs, des dames et d'autres personnes de différents états. Dès l'année 1325 la confrérie possédait un revenu annuel de quatre-vingt-treize boisseaux de froment, plusieurs pièces de terre, pains, chapons, gélines, et argent en livres tournois et deniers.

Le mercredi 28 octobre 1366, fête des apôtres Saint Simon et Saint Jude, les officiers qui avaient été élus le 19 du même mois, se réunirent, réglèrent les comptes de l'association, et statuèrent qu'à l'avenir, on ferait, le même jour, la reddition et l'examen des comptes de chaque année.

Les fondateurs de la confrérie furent MM. Alain, curé de l'église paroissiale de Bîville; François-Guillaume, de Vauville, frère mineur de Bayeux; François-Jean de Rouville, prieur de Héauville; Guillaume Le Repas, curé de Sainte-Croix, pour la deuxième portion, et un clerc, Guillaume Canoville.

Les deux historiens dont nous tenons ces faits déclarent qu'ils les ont puisés dans un registre en parchemin, écrit en lettres gothiques et conservé dans les archives de l'église de Bîville, et dans un autre en papier, d'une date postérieure, intitulé : *Noms et surnoms des frères et sœurs de la confrérie du Bienheureux Thomas qui ont payé et acquitté leur confrérie.*

On remarquait dans ce dernier écrit les noms de plusieurs personnes notables, et même de plusieurs évêques. Nous ne citerons que Monseigneur Jacques De Matignon, seigneur et évêque de Condom.

Ces deux mémoires ont disparu. Mais il est certain qu'ils ont existé. (1)

Avec le temps l'ardeur pour cette pieuse association se refroidit, au rapport de Trigan. Mais elle se réveilla en 1686 :

(1) F. Hél., p. 91 et 102. — Trig., 343.

une dame, noble, Susanne Le Comte, veuve de Pierre Fortin, sieur de Quetteville, de la paroisse de Helleville (à 2 lieues de Bîville), mère de quinze enfants, avait une grande dévotion au bienheureux Thomas Hélye; elle avait mis, sous sa protection, tous ses enfants; elle les conduisait souvent à son tombeau. Plus tard, d'autres personnes se joignirent à eux, et s'enrôlèrent tous ensemble dans la confrérie. Nous y voyons en 1686, MM. Faullain, curé de Martinvast, Sohier, curé de Breusville, Blondel, curé de Saint-Pierre-Église, Doublet, curé de Golleville, Lamy, curé de Helleville et les demoiselles du Saussey, de la paroisse de Flottemanville. En 1690, on y trouve, entre autres personnages distingués, M. Delétang Faullain, avocat du roi à Carentan (à 16 lieues de Bîville) et M. Paté, curé de Cherbourg. Les années suivantes, on y voit une multitude de curés, d'ecclésiastiques, de gentilshommes, illustres par leur naissance. Nous ne citerons que M. François Cadet, marquis de Sebeville, Madame Françoise de Belfons son épouse, et M. Louis Le Scellière, vicomte de Cherbourg.

En 1699, les confrères et sœurs étaient au nombre de 468, inscrits d'abord de la même main, ensuite de diverses mains, parmi lesquelles on reconnaît *celle de M. Paté*. Ces noms sont inscrits par années, dit Trigan, c'est-à-dire, depuis 1686 jusqu'à 1699 Après cette dernière année, il n'y a plus de distinction de temps; mais on y trouve encore soixante-dix nouveaux confrères et sœurs.

Une sévère discipline régissait cette association, on n'y souffrait aucune personne dépravée. Nous en trouvons la preuve dans une lettre, que M. Fortin, sieur de Quetteville, docteur médecin, domicilié à Valognes, adressa à M. Paté.

« J'ai, Monsieur, à vous dire quelque chose qui me fait de » la peine; j'ai appris qu'il y a un ivrogne de notoriété publi- » que dans notre petite assemblée; je vous le nommerai en » lettre à part. Mon Dieu! on paraît des saints à l'église et l'on » est ailleurs des scélérats ou des gens scandaleux. Quelle » mommerie! Votre charité vous oblige, Monsieur, de voir ce » frère et de l'entretenir, selon votre prudence, le faisant sou- » venir du texte de M. Blondel: *Que c'est la volonté de Dieu* » *que nous soyons des saints, et que nous nous devons les* » *uns aux autres le bon exemple*. Soit dit néanmoins sans » prétendre rien vous prescrire, à Dieu ne plaise! ce sont des

« échappées de l'effusion de mon cœur, que je vous prie de
« me pardonner. » — (1)

Selon la déposition que M. Amand Alexandre, ancien curé de Siouville, nous a faite, sous la foi du serment, on faisait avant la Revolution de 1790, chaque année, le lendemain de la fête du Bienheureux, un service solennel pour les défunts de la confrérie. Cette association fut détruite, comme bien d'autres, pendant la persécution qui désola, sur la fin du dernier siecle, l'Église de France. Mais M. l'abbé Les Plu-Dupré, de pieuse mémoire, vicaire général de Monseigneur Dupont Poursat, rétablit cette confrérie, par un mandement du 27 Septembre 1833, et désigna pour gagner les indulgences partielles, accordées à l'association par le bref d'Innocent XII, le dimanche de la très Sainte-Trinité, la fête des saints apôtres, Pierre et Paul, la fête des saintes reliques que l'on célèbre le huit Novembre, et *le dix neuf Octobre, jour où l'on honore la mort pieuse du Bienheureux Thomas Hélye.* Il approuva aussi les statues de la confrérie dont le premier porte : *un luminaire sera entretenu continuellement dans l'église où repose le corps du Bienheureux Thomas Hélye* (2)

Cette confrérie a eu d'heureux succès depuis son rétablissement : elle compte, aujourd'hui, plus de six cents confrères et sœurs vivants.

Le clergé et les habitants de la paroisse de Saint-Maurice, jaloux des avantages spirituels que la confrérie de Bîville procurait à ses membres, voulurent jouir du même bonheur.

La preuve, c'est un mandement de Monseigneur Deloménie de Brienne, daté du 6 octobre 1693, dans lequel le prélat s'exprime ainsi :

« Voulant de notre part contribuer à la piété que le clergé
» et le peuple de l'église et paroisse de Saint-Maurice, de notre
» diocèse, conservent pour la mémoire de leur très digne
» pasteur, le Bienheureux Thomas Hélye, et voyant qu'elle
» s'augmente de jour et jour, comme il nous a paru par la
» requête qu'ils nous présentèrent, le quatorzième jour du
» mois de juin dernier, pour l'établissement de la confrérie de

(1) Trig., p. 345, 373.
(2) Arch. de l'ég. de Bîville.

» tous les saints, en cette même église, *suivant et conformément à celle établie en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Bîville*, en laquelle repose le corps du Bienheureux ; nous, ayant égard à la dite requête tendant à nous demander la participation aux indulgences, que nous avons en nos mains, avec l'établissement de cette confrérie, et afin d'engager les fidéles à se faire recevoir à une si sainte confrérie, avons accordé et accordons, par ces présentes, quarante jours d'indulgences, le jour de leur entrée en ladite confrérie, à tous ceux qui seront vraiment contrits de leurs péchés, comme encore quarante jours aux fêtes : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Clair, Saint-Laurent, Saint-Maurice, Saint-Éloy, la dédicace de l'Église, le dix-neuf octobre, fête du Bienheureux Thomas Hélye, et au premier novembre ; en visitant ladite église Saint-Maurice, ou une autre église en ces jours là, quand on ne sera pas dans la paroisse, et quand ils assisteront aux processions et assemblées de la dite confrérie ; exhortant les fidèles à s'y faire enrôler pour participer aux biens spirituels qu'elle renferme, et de contribuer de leur part à l'avancement et perpétuité d'une si sainte dévotion. » (1)

Le vingt-un décembre suivant, le souverain Pontife, Innocent XII, par un bref, donné à Sainte Marie-Majeure, sous l'anneau du pécheur et le seing du Cardinal Albany, approuva la confrérie de Saint-Maurice, sous le titre *de confrérie de tous les Saints*, avec le privilége de s'associer à une autre confrérie, si déjà cette union n'existait pas.

En vertu de ce bref, la confrérie de Bîville fut réunie à celle de Saint-Maurice par Monseigneur l'Évêque de Coutances.

L'original de ce bref, que nous avons sous les yeux, accorde : 1° une indulgence plénière le jour de l'entrée en la confrérie ; le jour de la fête de tous les saints et à l'article de le mort ; 2° sept années et autant de quarantaines d'indulgences, pendant quatre jours de chaque année, choisis par les confrères et approuvés par l'ordinaire, c'est-à-dire par l'Évêque du diocèse ; 3° la rémission de soixante jours de pénitence, soit imposée, soit due d'une manière quelconque, pour toute espèce de bonne œuvre que l'on fera. (2)

(1) Arch. de l'ég. de Bîv.
(2) Arch. de l'égli. de Bîv.

M. Blouet, vicaire général de l'Evêque de Coutances, par un mandement du 3 février 1694, autorisa la publication de ces indulgences, pour l'église de Saint-Maurice et pour autres lieux où besoin serait. Il fixa les fêtes de Saint-Maurice, des reliques des saints du diocèse, *du Bienheureux Thomas Hélye*, et de la dédicace de l'église de Saint-Maurice, pour gagner les indulgences partielles accordées, quatre fois par an, aux confrères et sœurs de l'association. (1)

Comme le Souverain-Pontife n'avait fixé aucune prière particulière pour jouir du bienfait des indulgences, un manuel imprimé, dont nous ne pouvons donner la date positive, parceque le frontispice n'existe plus, statua que l'on réciterait entre autres prières : 1° les litanies des saints avec le verset : *Dieu est admirable dans ses saints et glorieux dans sa majesté*, et l'oraison :

« Nous vous en prions, Seigneur, accordez à vos fidèles » la grâce de se réjouir toujours de la vénération de » tous les saints, et d'être fortifiés par leurs supplications » perpétuelles, au moyen de la médiation de Jésus-Christ. » Amen. »

2° Un antienne en l'honneur du Bienheureux Thomas, ainsi conçue :

« O que vous êtes vénérable, illustre confesseur de Jésus- » Christ ! qui avez méprisé les choses de la terre pour mar- » cher dans le chemin du Ciel, où maintenant vous régnez » victorieux; nous vous prions d'intercéder pour nous auprès » de notre Seigneur. »

« O Dieu ! qui êtes admirable en vos saints, et qui renou- » velez tous les jours la gloire de votre Bienheureux Thomas » Hélye, renouvelez en nous votre esprit, et, par son interces- » sion, multipliez les miracles de votre puissance infinie pour » le salut de nos âmes et de nos corps, par Jésus-Christ, notre Seigneur. » — Ainsi-soit-il. (2)

Suspendue par la violence de la persécution, cette confrérie fut rétablie, le 30 Novembre, 1806, pour les églises de Saint-Maurice et d'autres lieux où besoin serait, par M. Bonté, vicaire général de Monseigneur Rousseau, évêque de Coutan-

(1) Arch. de l'égl. de Biv.
(2) Arch. de l'égl. de Biv.

ces. Il fixa, pour gagner les indulgences partielles: *la fête de Saint Maurice; celle du Bienheureux Thomas Hélye que l'on célèbre le dix neuf Octobre, ou le dimanche le plus proche, à la volonté du pasteur; le lundi de la Pentecôte qui est la fête de la translation de l'insigne relique du Bienheureux Thomas Hélye, et la fête de la Nativité de Notre Seigneur.* (1)

§ VI.

Sa sainteté toujours reconnue.

Le Bienheureux Thomas Hélye était mort le 19 octobre 1257, et le 4 janvier 1259, Mgr. Jean d'Essey, Evêque de Coutances, envoya, à la cour romaine, un prêtre, nommé Honoré, vicaire de l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie, de Coutances, pour obtenir sa canonisation. C'est là une preuve évidente de la croyance qu'on avait généralement à sa sainteté. (2)

Cette mission fut accueillie avec bienveillance par le Souverain Pontife : « Car je veux que la postérité le sache, dit » Clément; Jean, d'heureuse mémoire, Evêque de Coutances, » accompagné de Raoul Desjardins, alors prieur des frères » prêcheurs de Coutances, informa, avec soin et fidélité, en » ma présence, d'après l'ordre du siège apostolique, sur la

(1) Arch. de l'égl. de Biv.

(2) Anno eodem domini (1259), die quartâ januarii, arripuit iter ad Curiam romanam Honoratus, vicarius altaris beatæ Mariæ constensiensis pro canonisatione beati Thomæ de Buesville, de mandato Joannis de Esseyo, constantiensis episcopi.

Ce trait d'histoire se trouve dans la copie d'un *ordo* ou bref du diocèse de 1259, et qui remonte, selon le sentiment des antiquaires, à la fin du treizième siècle. Elle existe encore dans les archives de l'Évêché.

» vie, les mérites, et sur les miracles du Bienheureux Thomas.
» Il envoya son information à Rome, par deux prêtres de la
» campagne, pour obtenir sa canonisation. Le Souverain
» Pontife approuva la vie du Bienheureux et quatorze de ses
» miracles ou environ, ce qui était suffisant pour obtenir sa
» canonisation.

« Cependant comme les commissaires n'étaient point revêtus
» des titres canoniques requis pour cette mission, le pape ren-
» voya à l'Évêque de Coutances les pièces, avec ordre d'infor-
» mer de nouveau sur les miracles déjà cités, et sur ceux qui
» auraient pu s'opérer depuis. Jean d'Essey exécuta le
» mandement apostolique, mais prévenu par la mort, il ne
» renvoya point à la cour romaine le résultat de ses nouvelles
» recherches. (1) Sur ces entrefaites, ajoute Clément, deux
» cardinaux ultramontains, frère Hugues de Saint-Cher, de
» l'ordre des Frères Prêcheurs, ancien confesseur et profes-
» seur en théologie de Thomas Hélye, et maître Odon, de
» Château-Roux, chancelier de Paris, lorsque le Bienheureux y
» étudiait, désirant très ardemment sa canonisation, mandè-
» rent à l'Évêque de Coutances d'envoyer promptement, à
» Rome, des commissaires notables et gradués, pour l'obte-
» nir. Mais la mort enleva le Pontife, et cette affaire est
» demeurée imparfaite. » (2)

Le Poète Haguais, contemporain de Clément, vient aussi, rendre hommage à la sainteté du Bienheureux, et nous raconter l'histoire de cette information :

« Nous devons être curieux
» De louer les gens glorieux,
» Ce nous dit un livre authentique
» Que l'on nomme ecclésiastique,

(1) Et licet inquisitio super vitâ nec non super XIIII vel circiter miraculis (quod ad impetrandam canonisationem sufficere poterat) fuerit approbata, tamen propter defectum solemnitatis nunciorum remisit dominus Papa episcopo præfato inquisitionem super miraculis faciendam. N° 59, parmi les miracles.—Remissâ, prout refertur, ad eumdem episcopum, inquisitione, tàm super antiquis quàm super novis miraculis de mandato sædis apostolicæ, faciendâ, probata fuerunt coram ipso miracula quæ sequntur. N° 60, parmi les miracles.

(2) Clém., n° 59.

» Quarante quatrième chapitre, selon ce que disent
» Les clercs qui étudient la bible ;
» Je veux donc à la gloire de Dieu
» Traduire et mettre en mémoire
» La vie d'un glorieux homme,
» Non encore canonisé à Rome ;
» Mais j'oserais bien jurer
» Que c'est par défaut d'un procureur,
» Car si sa vie était connue
» A la cour de Rome, et bien examinée,
» Son état serait bientôt appprécié,
» Tellement qu'il serait de suite canonisé.
» Ce que j'en dirai avant tout
» C'est que l'Évêque Jean,
» Fit faire une information
» Des mœurs, de la conduite,
» De l'état, de la vie, du caractère
» Qui existèrent en ce bon prêtre,
» Des miracles et des faveurs divines
» Qui par des témoins furent racontés ;
» Avec eux il y avait un frère,
» Délégué par le Saint-Père ;
» C'était frère Raoul Desjardins,
» Qui avec Jean et Asaal (1)
» Informèrent avec grand soin
» En mettant tout par écrit,
» Pour avoir la chose en mémoire,
» Et l'envoyer au Saint Père ;
» Mais la mort sépara cette commission ,
» Tellement que la chose a été remise indéfiniment.»

Le Père Le Mière, Hélye et Trigan confirment ces faits; mais ils ont oublié de dire que la vie et quatorze miracles de Thomas Hélye furent approuvés par le Souverain Pontife. (2) Cependant c'est là un fait très important.

(1) Le nom d'Asaal est resté inconnu ou a été estropié, selon la remarque de M. Couppey. — Rech. hist. sur le B. Thomas Hélye.

(2) Le M., p. 67 et s. — F. Hél., p. 88 et s. — Trigan, p. 339.

Plein de respect pour notre saint prêtre, Mgr. Deloménie de Brienne, travailla aussi en 1699 et en 1705 à sa béatification et à sa canonisation. — Il adressa à ce sujet une lettre et plus tard un mémoire au procureur de Rome. Il reçut pour réponse une longue instruction latine, dans laquelle étaient désignés les articles sur lesquels on devait informer. L'avocat des saints y joignit des avis que l'on conserve à l'Hôtel-Dieu de Coutances, et dont copie est déposée dans les archives de l'église de Bîville. En conséquence Sa Grandeur nomma, à diverses époques, des commissaires, pour entendre avec elle des témoins, et rédiger canoniquement le travail.— Parmi ces dignitaires, outre ceux dont nous avons parlé dans notre avant-propos, on remarque MM. Douet, vicaire général; Lallier, curé de Valognes, official et archidiacre ; et Le Pelley, prêtre habitué à l'église Saint-Pierre de Coutances. (1)

Nous n'avons trouvé nulle part l'envoi de cette information canonique à la cour romaine. La mort de Mgr. Deloménie de Brienne, arrivée le 7 avril 1720, ou quelque autre raison majeure, aura été cause qu'elle soit restée sans effet.

Cela est fort à regretter, car on a toujours regardé Thomas Hélye comme un saint : le Manuel de l'église paroissiale de St.-Lô, de Rouen , augmenté et réformé en 1640 , par l'ordre du pieux Archevêque de cette cité (2); le révérend Père Simon Martin, de l'ordre des Minimes (3); le révérend Père Antoine Girard, Jésuite (4); le Père François Giry, provincial de l'ordre des Religieux Minimes (5); et M. de Cérisier, aumônier du roi, (6) ont tous publié les éloges de notre saint personnage et lui ont donné le titre de vénérable. Voici leurs expressions : *Thomas fut remarquable par sa sainteté....... Il fut un prêtre d'une très sainte vie, ne pouvant plus parler dans sa maladie mortelle, il éleva les yeux au ciel, exhalant sa*

(1) Lettre de famille. — Arch. de l'égl. de Bîv.

(2) La copie de la notice, qui regarde Thomas Hélye, fut donnée à l'Évêché de Coutances, le 10 octobre 1695, par M. Rozel, notaire apostolique de Rouen. On la conserve dans les archives de l'église de Bîville.

(3) Fleurs des vies des saints, 1657, tom. 2e, p. 1203.

(4) Vie des saints, 1658, tom. 2e, p. 29.

(5) Vie des saints, Paris, 1729.

(6) Éloges sacrés, Paris, 1660.

bienheureuse âme entre les mains des anges..... Il mena une vie très sainte...... S'étant fait lire l'évangile de Saint-Jean sur la Passion de notre Seigneur et sur son incarnation, et le psaume : Seigneur j'ai espéré en vous, il cessa de vivre sur la terre, pour aller vivre éternellement dans le ciel, lorsque son clerc fut arrivé à ces mots : Je remets Seigneur mon esprit entre vos mains.

Mgr. André du Saussay, Évêque de Toul (1), Masseville (2) et Toustain de Billy (3) enchérissent encore sur ces éloges. Voici les expressions du premier : « Le Bienheureux Thomas Hélye, » curé de Saint-Maurice, au diocèse de Coutances, appelé » *l'avocat* auprès de Dieu de la Basse Normandie, et *le glo-* » *rieux thaumaturge* de la province, à cause des miracles » innombrables qu'il a opérés pendant sa vie et après sa mort, » et qu'il continue encore maintenant, *meurt très saintement* » le vendredi, lendemain de la fête Saint-Luc, 19 octobre » 1257............. Il fut un homme d'une abstinence, » d'une patience, d'une chasteté, d'une miséricorde, d'une » piété et d'une innocence admirables. Dieu le glorifia pen- » dant sa vie et après sa mort. »

« Du temps d'Odon Rigaud, Archevêque de Rouen, dit le » second, notre province vit paraître un prêtre nommé Tho- » mas Hélye, du diocese de Coutances ; il se rendit célèbre » par la sainteté de sa vie ; il était natif de Biville, à la Hague, » et fut curé de Saint-Maurice, auprès de Barneville. Les mi- » racles qu'il fit durant sa vie et ceux qu'il a opérés jusqu'à » notre temps sont en si grand nombre, qu'il a été appelé le » *Taumaturge* de Normandie. On a toujours été à son tom- » beau demander son intercession. *On le connaît sous le* » *nom de Bienheureux Thomas*. Il mourut l'an 1257. »

(1) Mgr. du Saussay était Évêque de Toul, prédicateur du roi, et pronotaire de l'église romaine. — C'est dans son martyrologe (1637) qu'il parle de Thomas Hélye, p. 1216 et 760, tom. 2e.

(2) M. Masseville est auteur de l'histoire de Normandie, il était né au diocèse de Coutances, tom. 3e, in-12.

(3) Toustain de Billy écrivait au commencement du XVIIIe siècle. Ses recueils se trouvent à la Bibliothèque impériale.

Le dernier, écrivant la vie de Jean d'Essay, Évêque de Coutances, s'arrête pour jeter quelques fleurs sur la tombe de notre saint personnage : « Son episcopat et celui de quelques » uns de ses prédécesseurs fut illustré de la vie et des miracles » d'un très pieux ecclesiastique, *le Bienheureux Thomas* » *Hélye*.... Sa vie humble, charitable et zélée pour l'amour » de Dieu et le salut des âmes, a été regardée comme *le* » *modèle* d'un veritable ecclesiastique. On lui attribue une » infinie de miracles qui, dit-on, se continuent tous les jours » à son tombeau. On a inséré sa vie dans le nouveau recueil » de la Vie des Saints. »

Mgr. Dupont Poursat, de sainte mémoire, dans sa visite pastorale de l'année 1810, paya aussi un juste tribut d'hommages à la mémoire de Thomas Hélye. Voici ses paroles : « Habitants de Biville, je m'étais proposé, à mon départ, de » visiter individuellement toutes les paroisses de mon diocèse, » mais le temps ne me le permettant pas dans le moment, je » n'ai pas voulu venir si près, sans rendre une visite à l'église » *où repose la dépouille mortelle du Bienheureux Tho-* » *mas*. Quoique ce *saint prêtre*, en qui on admire toutes les » vertus ecclésiastiques, n'ait pas été *canonisé*, ni peut-être » *béatifié* suivant les règles usitées dans l'église ; néanmoins » la continuation du culte que les fidèles lui ont rendu, » depuis plus de cinq sciècles nous montre assez qu'il » est au *nombre des Saints, et puissant* auprès Dieu pour » nous obtenir, par son intercession, les bienfaits les plus » signalés, C'est pourquoi j'ai, *pour ce saint ecclésiastique* » *et pour les restes de ses cendres*, la plus grande vénération. » Je vous félicite, habitants de Biville, d'être en possession » de ce dépôt précieux. » (1)

Enfin des laïques très distingués de notre temps, partagent l'opinion des anciens sur les vertus extaordinaires du Bienheureux ; M. De Caumont, de Caen, savant antiquaire, parlant de son calice, profite de cette circonstance pour faire son éloge : « Mgr. l'Évêque de Coutances, dit-il, est en » instance, près la cour de Rome, pour obtenir la canonisa- » tion de Thomas Hélye. Jamais nous le pensons, aucun

(1) Arch. de l'ég. de Biv.

» saint personnage n'a eu plus de droits à cet insigne hon-
» neur. » (1)

M. Paulain Paris, bibliothécaire du roi, nous écrivait le 16 décembre 1845, au sujet du poème haguais, ces paroles remarquables :

« Voici, M. le doyen, le certificat que vous m'avez demandé,
» veuillez me pardonner de vous l'avoir fait attendre quelques
» jours. J'ai voulu constater de nouveau les fondements de
» l'opinion que j'avais d'abord exprimée ; j'ai relu la vie du
» Bienheureux Thomas, et je suis convaincu, plus que jamais,
» que c'est le monument le plus *sincère et le plus incontes-*
» *table de la bonne odeur de sainteté*, dans laquelle ses
» contemporains estimaient qu'il avait dû mourir. C'est donc
» une action vraiment utile et pieuse que celle de rappeler une
» aussi pure mémoire, et je vous remercie bien vivement
» d'avoir bien voulu m'associer à cette bonne œuvre. »

La Sainteté du Bienheureux Thomas Hélye nous a donc été transmise par une tradition constante et authentique. Il n'est plus permis d'en douter, sauf le jugement du *siége apostolique*.

§ VII.

Objets dédiés à sa mémoire ou vénérés comme reliques.

Outre la chapelle, élevée en l'honneur de Thomas Hélye, il y a encore d'autres objets qu'on lui a dédiés ou qu'on vénère, parcequ'ils lui ont appartenu :

(1) Bulletin monumental, 12e vol., 1846. — M. de Caumont n'existe plus. — Il était décoré des ordres de l'aigle rouge de Prusse, de la Légion d'honneur et de l'ordre royal de Belgique.



« Je sais par tradition, disait Messire Pierre Dugardin, » en 1699, à l'Évêque de Coutances, qu'on érigea, en l'hon» neur du Bienheureux Thomas, il y a plus de quatre cents » ans, deux grosses croix très massives de pierre de mer dans » la paroisse de Bîville, en deux endroits séparés l'un de » l'autre par deux champs de terre, que l'on dit, par tradition, » avoir appartenu au Bienheureux Thomas. Ces croix et ces » champs portent le nom du Bienheureux Thomas. J'en acquis » un, en 1658, et, dans le contrat de vente, il porte le titre » de champ de la croix du Bienheureux Thomas. » (1)

Cette déposition de M. Dugardin est confirmée par un acte authentique de donation d'une pièce de terre faite par Jean Frimot, le 28 octobre 1678, à l'église paroissiale de Bîville, lequel porte : que cette pièce de terre est située dans le *triage de la Croix* du Bienheureux Thomas. Ce contrat fut passé à Bîville, par devant maître Le Berger, notaire, gardenote royal, dans la juridiction du baillage de Saint-Sauveur-le-Vicomte. (2) Appuyé sur la tradition, sur les légendes et les histoires anciennes et modernes concernant Thomas Hélye, M. Dugardin nous apprend encore que le *chemin*, par lequel on apporta du château de Vauville à l'église de Bîville le corps saint du Bienheureux, a toujours porté, depuis cette époque le nom de *charrière* du Bienheureux Thomas. — Nous pourrions citer aussi à ce sujet Hélye et Trigan. Mais cela serait superflu : car encore aujourd'hui, ce chemin n'a pas d'autre nom. (3)

Dans une lande de la paroisse de Bîville existe une fontaine qui porte le nom de *fontaine du Bienheureux Thomas*. Selon la tradition, ce saint homme avait la coutume de se reposer auprès, et de s'y rafraîchir dans les voyages qu'il faisait de Cherbourg à Bîville, lorsqu'il remplissait dans cette ville les fonctions d'instituteur. Les pèlerins puisent de l'eau à cette source pour en boire ou pour laver leurs plaies, et en emportent même chez eux. Plusieurs ont déclaré avoir reçu par ce moyen la guérison de diverses infirmités. Cette vénération pour cette fontaine s'est conservée parmi les pèlerins depuis le

(1) Inf. canon. sess. 3e, q. 15e.
(2) Arch. de l'ég. de Bîv.
(3) Inf. can., ses. 2e, q. 15e.

temps des historiens Hélye et Trigan ; car de nos jours ils montrent pour elle un grand respect. Mademoiselle Françoise Couppey, domiciliée à Yvetot, près Valognes, déclara en 1840, à M. Le Clerc, son curé, que l'infirmité qu'elle éprouvait dans une jambe depuis plusieurs années, et qui l'obligeait de se servir de béquilles, ne la quitta complètement que lorsqu'elle eut lavé sa jambe dans cette fontaine. (1)

La voie qui va de l'église de Bîville à cette fontaine s'appelle le *chemin du Bienheureux Thomas*. (2)

On lisait autrefois sur une des cloches de l'église de Bîville: Saint-Thomas de Bîville, 1434. — M. Pierre Dugardin, certifia ce fait sous la foi du serment à Mgr. Deloménie de Brienne. (3) Cette cloche existait encore de son temps. Elle a disparut mais une des cloches actuelles porte la même inscription. (4)

La chasuble, l'etole et le calice donnés par Saint-Louis, roi de France, au Bienheureux, existent encore et sont regardés par les prêtres et les laïques comme *des reliques très précieuses*. Le celébrant s'en sert, le 19 octobre, jour de sa fête, pour offrir à Dieu le sacrifice adorable de nos autels. Les pèlerins ne peuvent contempler ces objets sacrés, sans en éprouver un vif sentiment de bonheur.

M. Couppey, juge au tribunal civil de Cherbourg, et M. de Caumont, de Caen, on fait la description de cette chasuble.

« Elle est, dit le premier, confectionnée en soie et fil d'or, sur cette étoffe sont des losanges, où sont brodées quatre figures, une dans chaque losange, savoir :

1° *Une fleur de lis ; 2° une façade de château avec porte cintrée, surmontée de trois tours crénelées, dont celle du milieu est la plus haute ; 3° une aigle simple ; 4° un lion allongé et efflanqué.* »

Ces savants antiquaires prouvent évidemment que l'étoffe de cette chasuble est du temps de Saint-Louis, et qu'elle fut faite pour ce prince et par ses ordres. Chacun d'eux invoque les mêmes faits en témoignage de son assertion.

(1) Arch. de l'égl. de Bîv. — F. Hél., p. 90. — Trigan, 342.
(2) H., Trig, ib.
(3) Inf. canon., sess. 3e, q. 15e.
(4) Inf. can. de M. Regnet.

Nous citerons seulement M. de Caumont.

« Nous allons mettre sous les yeux du lecteur, dit-il, une » chasuble du temps de Saint-Louis, celle que l'on conserve » à Biville, département de la Manche, et qui avait, d'après » une tradition constante, été donnée au Bienheureux Tho- » mas Hélye, mort en odeur de sainteté en cette commune, » (1) en 1257, par le roi Saint-Louis lui-même.

« Nous pensons, avec M. Couppey de Cherbourg, que la » tradition est fondée, et l'examen du monument confirme » sur tous les points le fait qu'elle rapporte.

« Cette chasuble, dont le tissu se compose de soie et de fil » d'or, offre sur toute sa surface des compartiments en losange » formant une sorte de damier. Quatre figures sont brodées » dans les losanges, savoir : *une fleur de lis, une façade de* » *château à trois tours crénelées, une aigle et un lion* « *efflanqué allongé*. Or ces figures héraldiques appartiennent » à Saint-Louis et à sa famille, comme l'a très bien démontré » M. Couppey. Tout le monde sait, en effet, que la fleur de lis » est le signe héraldique des rois de France, et que les trois » tours étaient les armoiries de Blanche de Castille, mère de » Saint-Louis.

« Le lion allongé et efflanqué appartenait au royaume de » Léon, depuis longtemps uni à la Castille sous la domination » de la famille de la reine Blanche; les deux royaumes une fois » réunis, on en cumula les armoiries. Enfin l'aigle simple de » sable formait les armoiries de la maison de Maurienne; or » Marguerite de Provence, femme de Saint-Louis, était fille de » Raymond Bérenger, comte de Provence, et de Béatrix, fille » de Thomas, comte de Maurienne et de Savoie; ainsi l'aigle » que nous voyons, appartenait aux armoiries de la famille de » la reine de France.

« Les armes de France et de Castille, sont disposées sur la » même ligne et alternent : les lions et les aigles sont dispo- » sés en lignes horizontales sans alternat; de sorte que » chaque ligne, composée de fleurs de lis et du château de » Castille, se trouve encadrée entre une ligne de lions et une » ligne d'aigles.

(1) M. de Caumont fait une erreur : c'est au château de Vauville que le B. Thomas est mort.

« Les couleurs sont, comme on le pense, très ternies, les
» armes de France et et de Castille paraissent avoir été sur
» fond rouge, les autres sur fond de sinople ou verdâtre; et
» comme il y a deux rangs de ces dernières armoiries pour
» un des armes de France et de Castille, la teinte verdâtre
» domine. »

M. de Caumont pense que le bas de la chasuble a été racommodé. « L'étoffe, du reste, ajoute-t-il, est fort ancienne, elle
» a servi à des couleurs moins altérées que les autres ; les prin-
» cipales sont le vert et le jaune.

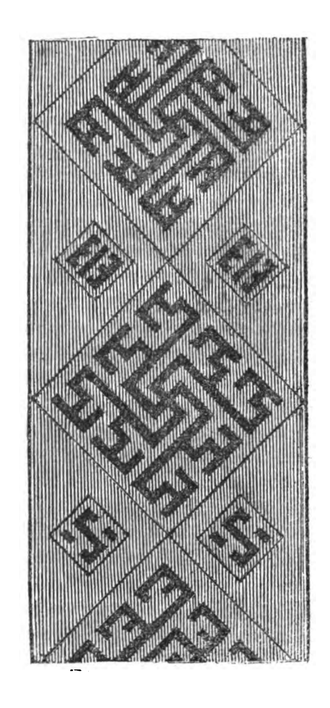
« Le galon qui sépare la chasuble au centre, est d'un tra-
» vail particulier. »

Voici une esquisse de cet ornement dont la forme est antique, comme on doit le penser, il se termine en pointe par devant et par derrière et descend des épaules jusque sur les mains.

11



« Avec la chasuble on conserve à Biville, dit encore M. de
» Caumont, une étole dont le travail n'est pas le même que
» celui de la chasuble et se rapporterait plutôt à celui du
» galon qui en orne le centre. Il a peu de largeur et l'on y
» voit des dessins très variés. Le spécimen, que nous allons
» en donner, en fera comprendre l'effet et la disposition. »



Vient enfin le Calice. « Sa forme, dit M. De Caumont est » bien celle du XIIIe siècle, nous en connaissons de cette » époque d'à peu près semblables; une seule difficulté se pré- » sente, et cette difficulté n'est que relative, car il est bien » certain que des réparations ont été faites au calice. Elle con- » siste en ce que les lettres d'une inscription gravée sur le » pied du calice ont une forme qui semble annoncer le XVe » siècle : on y lit, répétés six fois, les mots : SUI DONNÉ PAR » AMOUR.

» On peut supposer que des réparations ont été faites au » pied du calice, et que l'inscription aura été regravée long- » temps après, pour consacrer le don fait par Saint-Louis à » Thomas Hélye. La première supposition a paru plus proba- » ble ; il est certain d'ailleurs que diverses réparations ont eu » lieu : la dernière ne date que de vingt années, et le docu- » ment qui la constate, recueilli par M. Couppey, mérite » d'être transcrit ici. »

« Il y a environ dix-sept ans (écrivait en janvier 1843 M. » Roulland, orfèvre à Cherbourg), M. le curé de Biville me » remit pour y faire des réparations assez importantes, un » calice et une patène fort anciens et qu'il dit être ceux qui » ont appartenu au Bienheureux Thomas. La coupe du calice » avait déjà subi une réparation, et tout indiquait que cette » réparation était déjà ancienne; elle consistait en une soudure » faite au fond de la coupe; comme la soudure avait été faite en » étain, la réparation, loin d'avoir remis la coupe en bon état, » n'avait fait que la détériorer au point qu'elle était percée et » coulait : je fus obligé de prendre les plus grandes précau- » tions pour enlever la soudure d'étain qui avait presque » oxidé les parties de la coupe qui l'avoisinaient: j'ai réussi » cependant à enlever cette soudure et à souder de nouveau » la partie endommagée avec de la soudure d'argent. Comme » il avait fallu pour cette opération passer la coupe au feu, elle » s'était amollie et avait perdu sa forme arrondie; il fallut la » replaner, c'est-à-dire lui redonner sa première forme ; dans » ce travail la dorure s'enleva absolument comme des pelures » d'oignon, ce qui était l'indice certain d'une grande antiquité, » car il n'y a que les dorures fort anciennes qui soient assez » fortes pour se lever ainsi ; je fus donc obligé de redorer à » neuf cette même coupe. Je dois dire que la coupe portait

» encore des traces des coups de marteau qui avaient servi à
» la polir, et n'avait pas été poncée, ce qui est encore un indice
» d'une grande ancienneté : de plus les ciselures et gravures,
» qui se trouvent sur le calice, m'ont paru avoir tous les carac-
» tères des ciselures antiques. J'ai aussi raccommodé la patène
» qui était également en fort mauvais état ; elle était fendue
» en plusieurs endroits ; je l'ai également soudée à l'argent
» et l'ai dorée ; j'ai la conviction qu'elle était du même temps
» que le calice ; car, comme le calice, elle portait les caractè-
» res d'un travail ancien. »

« Tout porte donc à croire, conclut M. de Caumont, que le
» calice est du temps de Saint-Louis. » (1)

Quant *aux lettres de l'inscription*, M. Couppey déclare qu'après les avoir examinées et comparées une à une avec de nombreux *fac-simile* des écritures du temps de Saint-Louis, il a trouvé la plus parfaite conformité. (2)

Il va aussi expliquer comment cette inscription primitive : SUI DONNE PAR AMOUR, a été changée en celle-ci : JE SUIS DONNÉ PAR AMOUR.

« Le biographe de Thomas Hélye, dit-il, et ceux qui, dans
» diverses circonstances, ont parlé de ce calice, ont cru devoir
» changer cette inscription, pour, à ce qu'ils croyaient, corri-
» ger une faute d'orthographe, lorsqu'ils en commettaient
» une contre les règles de la langue romane des provinces
» septentrionales de la France, et ils ont rapporté que l'inscrip-
» tion disait : SUIS DONNÉ PAR AMOUR: (3) il y en a même qui ont
» cru devoir y ajouter le pronom *je*.

« Les accens *grave, aigu et circonflexe* sont des inven-
» tions modernes, sans que toutefois on en puisse fixer l'ori-
» gine d'une manière précise. Le *point* sur l'*i* est dans le
» même cas ; j'en ai trouvé dans des ouvrages du XIIIe siècle,
» comme j'ai trouvé les *i* sans *points* dans des ouvrages du
» XIVe siècle, et même du XVe. Ce qui est bien certain,
» c'est que dans l'histoire de la langue française, l'absence
» d'*accens* comme de points sur la lettre *i*, dénote une haute
» antiquité de l'écriture.

(1) Bulletin monu. 12e vol.
(2) Rech. hist. sur le B. Thomas.
(3) M. P. Dugardin a commis cette faute dans sa déposition à Mgr. Deloménie de Brienne.

« Le mot *sui*, pour exprimer la première personne du » présent de l'indicatif du verbe *être*, est la forme première » adoptée dans la langue romane, née, comme on sait, de la » corruption du latin et du mélange d'un assez grand nombre » de mots des langues germaniques; (1) quelquefois le pronom » *je* précédait le verbe, alors c'était *jo sui*, sans point ou *jo* » *sui* avec un point.

« Dans les auteurs en prose du XIVe siècle il est rare de » trouver le verbre *être* sans le pronom; le mot *suis* est » employé plus fréquemment que *sui*. Les poètes variaient » à cet égard davantage, parcequ'ils pouvaient ainsi, soit » allonger le vers, soit le diminuer d'une syllabe à volonté et » posséder deux rimes au lieu d'une. Froissart, qui écrivait » ses histoires et quelques poèmes naïfs, dans ce XIVe siècle, » emploie dans ses vers toutes ces formes : *sui*, *suy*, *je sui*, » *je suis*, *je suy*; enfin la forme actuelle *je suis* a prévalu » et est restée seule.

« Si donc l'inscription du calice était un document isolé de » la tradition, il serait impossible d'affirmer qu'elle n'eût pas » été faite cinquante ans avant ou cinquante ans après Saint-» Louis, mais, comme il s'agit ici de savoir seulement si la » tradition, suivant laquelle ce calice aurait été donné par » Saint-Louis au Bienheureux Thomas, est vraie, l'inscription » faite très grammaticalement, suivant la langue de cette épo-» que là, est une confirmation de la tradition.

« Convenons cependant que si nous n'avions que le calice, » ceux qui se plaisent à chicaner, pourraient nous alléguer » que ce calice pourrait avoir été donné par Louis VII, ou » Louis VIII, ou Philippe Auguste, prédécesseurs de Saint-» Louis, ou par un de ses deux ou trois successeurs, tout en » reconnaissant sa haute antiquité. On pourrait répondre, avec » raison, que la tradition est-là, et, qu'en examinant la vie et » les actions des rois de France des XIIe, XIIIe et XIVe siè-» cles, on ne trouve que Saint-Louis, qui ait pu vraisembla-» blement donner un vase d'un si grand prix à un prêtre, né » dans une paroisse obscure de la Hague, ou aucun événe-

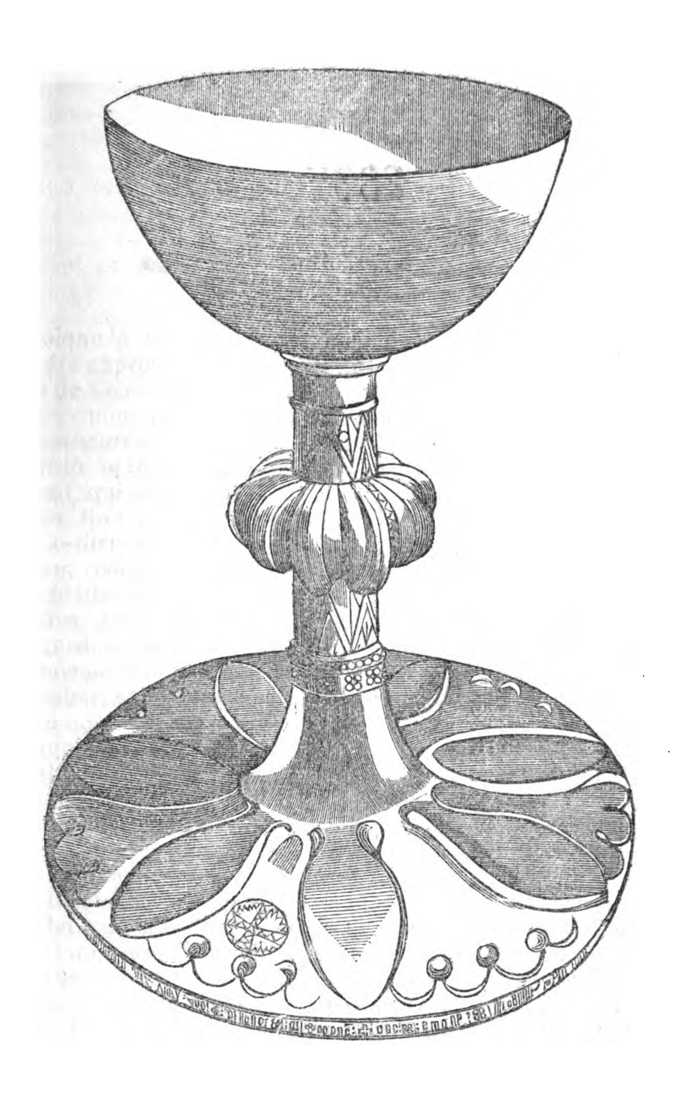
(1) Voir la grammaire comparée des langues de l'Europe formées de la langue latine, par Raynouard, p. 210.

» ment politique ne s'est accompli, où aucun roi de Franc
» n'a mis le pied. » (1)

« Ajoutons, pour ne rien négliger aux preuves de l'authenti
» cité du calice et de la chasuble, qu'un présent aussi riche
» pour le temps où il a été fait, ne pouvait venir que d'un
» main royale, et n'était pas indubitablement le résulta
» d'une acquisition de l'humble prêtre de Bîville.

» S'il est évidemment démontré que les ornements précieu-
» sement conservés à l'église de Bîville, comme un don d
» Saint-Louis, sont authentiques, quelle grave conséquence i
» en doit résulter en faveur de l'opinion qui fait de Thoma
» Hélye un saint! Un prêtre d'une famille obscure, né dan
» une paroisse de la Hague qui n'avait rien de notable, aurait-
» il été l'objet d'un pareil présent de la part d'un monarqu
» religieux et éclairé, si sa sainteté n'eût été notoire? Le pre-
» mier des témoins d'une enquête qui serait faite en faveu
» de la canonisation de Thomas Hélye, est certainement Saint
» Louis. » (2) Mais finissons. Voici la forme de ce calice s
vénéré.

(1) Rech. hist. sur le B. Th. Hél.
(2) Id.



§ VIII.

Son titre de Bienheureux.

Quoique la vie et quatorze des miracles de Thomas Hélye aient été approuvés par le Siège Apostolique, selon le témoignage de Clément, rien ne prouve positivement qu'il ait été béatifié canoniquement. Cependant il a toujours porté le nom de *Bienheureux* et rarement celui de *vénérable.*

L'ordo du Diocèse de Coutances de l'année 1259, l'historien Clément, qui écrivait sa vie vers 1271, Odon-Rigaud, archevêque de Rouen, contemporain de Thomas Hélye, le Pouillé, c'est-à-dire le registre des bénéfices ecclésiastiques de notre Diocèse, rédigé en 1335, donnent tous, à notre saint personnage, le titre de *Bienheureux.*

« Mes ancêtres et moi, Seigneurs de Biville, dit Pierre » Dugardin dans ses dépositions canoniques, gardons, de temps » immémorial, dans notre manoir, lieu réputé le plus sûr de la » paroisse, comme un dépôt précieux, un vieux livre, relié en » veau noir et étendu sur deux ais de chêne, garnis de quatre » plaques de cuivre aux quatre coins. Ce livre, écrit en lettres » gothiques, en latin et en français, contient les histoires et » les anciennes légendes, en prose et en vieux vers, de la vie » sainte, des vertus et des miracles du Bienheureux Thomas. » Je l'ai lu bien des fois; j'ai lu aussi l'histoire moderne de la » vie du Bienheureux par le révérend père Le Mière, docteur » en théologie, religieux observantin, ainsi que l'ancien acte » en latin de la confrérie, érigée en 1317, et deux autres actes » en latin, écrits en lettres gothiques, datés des années 1325 » et 1366, concernant cette pieuse association, et renfermés » dans le livre dont je viens de parler, et, partout, j'ai vu Thomas Hélye honoré des titres : de *Béat*, de *Bienheureux*, » de *Béni*, de *Benoît*, d'*homme de Dieu* et souvent de *Saint*...

« Il est également honoré *neuf fois* du nom de *Bienheureux*
» dans les inscriptions ou épitaphes qui sont gravées sur le
» nouveau mausolée de 1533. Lorsque le sieur Henry était
» trésorier de l'église de Bîville, j'ai lu, dans les archives, plu-
» sieurs anciens contrats, sentences et autres actes, datés des
» années 1469, 1497, 1528, 1530, 1534, 1541, 1543, 1570, 1581,
» 1582, 1601, 1605, concernant vingt-sept donations faites
» au luminaire de la confrérie ; j'ai lu encore les registres des
» confrères et sœurs, inscrits depuis 1629 jusqu'en 1692, et,
» dans tous ces documents, j'ai vu Thomas Hélye désigné sous
» le titre : de *Bénoît*, de *Béni*, de *Bienheureux et* de *Saint*
» *Thomas*. (1)

Dans deux aveux (2) de la seigneurie de Méautis, l'un de 1451, et l'autre de 1474, on nomme Bîville, la paroisse *de Saint Thomas de Bîville*.

Au matrologue sur parchemin de l'érection de la confrérie du très Saint Sacrement, dans l'église Saint-Malo de Valogne, conservé en original dans les archives de cette église, et daté du XVe siècle, se trouve la copie d'un contrat du 16 Juin 1440, constatant l'acquisition d'une rente de cinq sous tournois, faite au profit de ladite confrérie, avec les deniers de Messire Germain de Béval, né à Saint-Malo de de Valognes et curé *de Saint Thomas de Bieville*. (3)

Les évêques de Coutances et leurs vicaires généraux lui ont toujours donné le titre de *Bienheureux* dans les actes qui l'ont concerné, et les populations ne le nomment jamais autrement.

(1) Inf. can., 3e sess., q. 15e.
(2) Le mot *aveu* est un terme d'ancienne jurisprudence ; c'est le catalogue de tout ce qui dépend d'un fief, et que le vassal avoue tenir de son seigneur de fief.
(3) Au folio cinquante-un verso.

SES MIRACLES.

CHAPITRE III.

§ I.

Thomas Hélye a-t-il fait des miracles?

Selon la définition de Collet, un miracle est un événement produit, contrairement aux lois de la nature, par une puissance supérieure aux forces des créatures. Ainsi la résurrection d'un mort, la multiplication des pains dans le désert, la guérison subite d'une maladie invétérée contre laquelle toute la science de l'art médical a constamment échoué, la vue donnée instantanément à un aveugle de naissance, un boiteux redressé tout-à-coup sans aucun secours humain, et qui, à cause de l'impossibilité naturelle de sa guérison, devait rester infirme toute sa vie; voilà ce que nous appelons des miracles.

Or, le Bienheureux Thomas Hélye a-t-il fait des miracles de cette nature? Nous ne nous prononcerons pas sur cette question. C'est au Pontife du diocèse et au chef suprême de l'église à l'examiner et à la juger. Mais nous dirons, sans crainte de nous tromper, qu'une tradition historique et même orale de six cents ans, a constamment attribué au Bienheureux des miracles innombrables, au point qu'il en a été appelé le *Thaumaturge* de la Normandie.

Clément en rapporte un grand nombre que nous citerons bientôt, et le Poète Haguais les chante dans ses rimes :

« Maître Thomas de Biville,
» Qui était nommé en la ville
» Par plusieurs Thomas Hélye,
» Termina sa corporelle vie,
» Ainsi que doit faire un bon chrétien,
» Plein de jours, vieux et ancien,
» Avec Dieu il est, fut et soit,
» L'an mil deux cent cinquante-sept.
» On pleura beaucoup en tel cas
» Le lendemain du jour Saint-Lucas,
» Justement à l'heure de none,
» A l'heure que porta couronne
» D'épine notre Rédempteur,
» Et qu'en la croix pour le pécheur
» Il mourut pour nous sauver.
» Prions le donc humblement,
» Et qu'il nous permette de lui demander,
» Qu'avec lui il veuille nous attirer,
» Et que pour nous en fasse la demande
» La Vierge auguste et pûre,
» La très douce Vierge Marie.
» Que ce saint homme Thomas Hélye,
» Pour l'amour de qui, en vérité,
» Dieu a deux morts ressucité,
» Et fait d'autres miracles
» Qui nous paraissent innombrables ;
» Que ce saint prêtre veuille prier pour nous,
» Pour qu'avec Dieu nous soyons à sa droite,
» Quand nous viendrons à l'*examen ;*
» Insensé qui ne dit pas *Amen*. » (1)

Les écrivains du dix-septième et du dix-huitième siècles ne se contentent pas de raconter les miracles, cités par Clément, ils en mettent encore au jour un grand nombre d'autres qui ont eu lieu depuis cet historien. (2)

Messire Pierre Dugardin et M. l'abbé de La Luthumière furent témoins oculaires de plusieurs guérisons prodigieuses,

(1) Trad. de M. Couppey, rech. hist. sur le Bienheureux Thomas Hélye.
(2) Le P. Le Mière, f. Jean Hélye et Trigan.

opérées par l'intercession du Bienheureux : « Je sais, disait le » premier (1699), à Monseigneur Deloménie de Brienne, qu'un » miracle est un effet surprenant et au-dessus des forces de la » nature, comme serait une guérison instantanée de quelque » mal très grave, invétéré ou incurable. Eh bien ! il est à ma » connaissance que Dieu a opéré quantité de miracles, par » l'intercession du Bienheureux Thomas, pendant sa vie, du » temps de sa mort, et depuis cette époque jusqu'à présent. » Les anciennes légendes de sa vie en rapportent soixante-» deux anciens, parmi lesquels on trouve la résurrection de » six morts. Le Bienheureux Thomas est appelé, dans le » martyrologe de France dont Mgr. Dusaussay est l'auteur, le » *Taumathurge* de la Normandie. Les historiens de sa vie » rapportent aussi plusieurs miracles que je ne raconterai » point ici. Je dirai seulement que j'ai vu, pendant toute ma » vie, quantité de personnes, de l'un et de l'autre sexe, de toute » condition, visiter l'église de Bîville ; et que la plupart de » ces personnes, qui logaient chez moi, m'ont déclaré qu'elles » avaient été guéries miraculeusement de diverses maladies » et infirmités et secourues dans divers besoins, par l'inter-» cession du Bienheureux Thomas ; et qu'elles étaient venues » en sa chapelle pour lui en rendre grâces et accomplir leurs » vœux...

» Je sais encore, par la lecture des histoires anciennes et » modernes du Bienheureux, et par la connaissance que j'ai » des merveilles qu'il a opérées et qu'il opère tous les jours, » que le don des miracles, que Dieu lui a accordé, ne s'étend » pas à la guérison d'une seule maladie ; mais qu'on le réclame » dans toutes sortes de nécessités publiques ou particulières, » soit de l'âme, soit du corps, et que l'on ressent, dans ces » circonstances, les effets de sa protection : car des aveugles, » des muets, des sourds, des pestiférés, des paralytiques, des » hydropiques, des personnes atteintes du mal-caduc, ou de » quelque cancer, obtiennent leur guérison par son entremise ; » bien plus des morts ressuscitent. » (1)

De nos jours on attribue aussi à ce Bienheureux des guérisons miraculeuses. Entrons dans le détail de ces divers prodiges. Nous ne citerons que les plus remarquables.

(1) Inf. can. ; sess. 4e, q. 20e et sess. 5e, q. 20e.

§ II.

Miracles de Thomas Hélye, extraits de l'histoire de Clément.

1° PENDANT SA VIE.

1.

Jeanne, fille de Richard Le Vignon, de la paroisse de Bîville, avait depuis longtemps, une tache dans l'œil gauche; elle n'en voyait plus du tout, depuis environ un mois. Le jour de Noël, son père la conduisit au Bienheureux, après la deuxième messe, célébrée dans l'église de Bîville, il le pria de poser sa main sur l'œil de sa fille, Thomas y consentit et fit dessus un signe de croix. Comme les voisins disaient qu'elle ne guérirait jamais, le père demanda au Bienheureux ce qu'il en pensait : « Richard ne craignez point, lui répondit le Saint avec une » grande douceur, elle guérira bien avec le secours divin. » En effet, aussitôt que la grand'messe fut terminée, la fille recouvra la vue et fut entièrement guérie. (1)

2.

Mathilde, épouse de Pierre Guérard, de la paroisse de Bîville, avait, depuis plus d'un an, la main droite si faible qu'elle ne

(1) Clém. n° VI.

pouvait s'en servir pour faire aucun travail. Son mari, les médecins et elle désespéraient de sa guérison Enfin, par le conseil de son mari, qui regardait Thomas Hélye comme un Saint, elle alla le trouver, un an environ avant sa mort, lui montra sa main et le pria de la toucher : car elle avait un grand espoir d'obtenir sa guérison par son intercession. Thomas lui répondit avec bienveillance : « Ma pauvre Mathilde, à quoi pensez-vous ? que puis-je faire ? Enfin vaincu par les instances de cette parente, il toucha sa main. Cette femme guérit le même jour et se livra à ses travaux ordinaires.

2° DEPUIS SA MORT.

1.

Tandis que l'on portait la dépouille mortelle de Thomas Hélye du château de Vauville en l'église de Bîville, Messire Valuanus, seigneur de Vauville, prit la main, depuis longtemps paralysée d'Anne, épouse d'Alexandre de Vauville, la posa avec confiance dans celle du serviteur de Dieu, et à l'instant même Anne fut guérie. Après l'inhumation du corps saint elle retourna en sa maison, remplie de joie et rendant à Dieu des actions de grâces pour cet insigne bienfait. Cette femme et le seigneur de Vauville attestèrent ce prodige, sous la foi du serment, à l'Évêque Jean d'Essey et Raoul Desjardins, commissaires apostoliques. (1)

2.

Le mois de septembre 1259, un dimanche matin, à Bricquebec, Lucie, fille de Roger, de la paroisse de Benoistville,

(1) Clém. n° XIII.

perdit l'usage de la parole. Cette infirmité la tourmentait si cruellement qu'elle ne pouvait ni dormir ni reposer. Alicie, épouse de Robert Bertrand, baron, chevalier et seigneur de Bricquebec, remplie de compassion pour cette fille, lui conseilla d'invoquer le Bienheureux Thomas et d'aller à son tombeau. Lucie la crut, et le jeudi suivant elle se rendit à Bîville. Prosternée auprès du corps du saint homme, elle l'arrosa de ses larmes et pria dans son cœur; enfin, vers la troisième heure du jour, la tête penchée sur le sépulcre, elle implora avec une grande dévotion intérieure le secours du Bienheureux, et aussitôt sa langue fut déliée. Voici les premières paroles qu'elle prononça et qu'elle adressait du fond de son cœur à Dieu et au Bienheureux Thomas avant sa guérison : « *Mon Dieu, Saint-Thomas, rendez moi l'usage de la* » *parole.* »

Elle s'en retourna, remplie de joie et rendant à Dieu et à son saint des actions de grâces de ce qu'ils avaient daigné lui rendre non seulement l'usage de la parole, mais encore la guérir entièrement d'une autre infirmité corporelle, dont elle était affligée. (1)

3.

Jeanne, fille d'Odon Potin, de la paroisse d'Équeurdreville, âgée de dix ans, était affligée depuis trois ans d'une rougeur et d'une taie légère sur les yeux; elle ne voyait presque plus, surtout de l'œil gauche; elle demeurait même quelquefois aveugle pendant plusieurs jours. Sa mère consulta un grand nombre de personnes qui ne lui procurèrent aucun secours : car ni les médicaments, ni les pendants d'oreilles dont on avait usé, n'avaient point produit d'amélioration. Mais sa mère ayant appris que le Bienheureux Thomas faisait des miracles, par la puissance de Dieu, mit sa fille chérie sous sa puissante protection et la conduisit à son tombeau. Cette enfant, après y avoir passé une nuit, aperçut la lumière du jour et fut entièrement guérie. (2)

(1) Clém. XIV.
(2) Clém. XVI.

4.

Cécile, épouse d'Odon Potin, ne pouvait depuis quinze semaines se servir de la main gauche pour aucun travail; il lui était impossible de l'ouvrir, tant elle était étroitement fermée, et les médecins n'avaient rien obtenu sur cette infirmité par leurs médicaments. Enfin Cécile s'adressa au Bienheureux Thomas, le conjura de la secourir, et en même temps elle fit vœu de faire par trois samedis, à jeun et en langes, un pèlerinage à son tombeau, et de ne prendre ces jours là pour nourriture, que du pain et de l'eau. A l'instant elle se trouva mieux, et lorsque son vœu fut entièrement accompli, elle fut parfaitement guérie. (1)

5.

Théophanie, fille de Durand Dutot, de la paroisse de Cherbourg, âgée de neuf ans ou environ, avait depuis plus de deux mois des taches dans les yeux. Pétronille, sa mère, après avoir usé, sans aucun succès, de pendants d'oreilles, garnis de pierres précieuses, et d'herbes de plusieurs espèces, désespéra de la guérison de sa fille. Dans sa douleur elle eut recours au Bienheureux Thomas, la conduisit à son tombeau, fit toucher aux yeux de sa fille les souliers avec lesquels le saint prêtre de son vivant célébrait ordinairement la sainte messe, et Théophanie s'en retourna parfaitement guérie. (2)

6.

Raoul, surnommé Le Flament, déjà vieux, de la paroisse de la Sainte-Trinité de Cherbourg, ne voyait que lorsque les

(1) Clém. XVII.
(2) Clém. XVIII.

rayons du soleil brillaient sur la terre, et était si faible qu'il ne pouvait marcher sans bâton. Dans son affliction, s'étant voué au Bienheureux Thomas, afin de recouvrer la vue et la force, il se fit conduire à son tombeau, et s'en retourna plein de joie voyant et marchant sans avoir besoin de guide pour se diriger, ni de bâton pour se soutenir. (1)

7.

Nicolas, fils de Jean Tesson, d'Équeurdreville, était paralytique et si faible qu'il lui était impossible de rester debout ou assis, de dresser la tête ou de la tenir droite, sinon avec le secours de sa mère, sans quoi elle s'affaissait aussitôt de côté. Il était privé de l'usage de l'œil droit et de ses mains; et ne pouvait porter les aliments à sa bouche, ni remuer le pied droit; enfin il était tourmenté d'une faim dévorante. Les médecins appellent cette infirmité la *torture*. Ses parents, tournant leurs regards vers le Ciel, implorèrent la médiation du Bienheureux Thomas et firent porter un samedi leur fils à son tombeau. Ils y passèrent la nuit en prières, et le lendemain il fut entièrement guéri. Il s'en retourna à pied, rendant des actions grâces à Dieu et au Bienheureux Thomas. (2)

8.

Marguerite, veuve de Roger Avril, de la paroisse de Tonneville, diocèse de Coutances, avait l'entrée de l'estomac enflée depuis quatre ans ou environ ; elle vomissait chaque jour jusqu'au sang, quelquefois deux ou trois fois, ou au moins une fois. Désespérant de guérir par les remèdes des médecins, elle eut recours au Bienheureux Thomas. Après lui avoir adressé son vœu et passé une nuit en prières auprès de son tombeau, elle se trouva le lendemain parfaitement guérie. (3)

(1) Clém. XIX.
(2) Clém. XX.
(3) Clém. XXIII.

9.

Alberte La Héquette, de la paroisse de Querqueville, diocèse de Coutances, était épileptique, depuis environ douze ans; elle tombait ordinairement, par jour, deux ou trois fois et parfois quatre. Son infirmité était bien notoire, car elle l'éprouvait de temps en temps, dans l'église les jours de fêtes. Elle fit vœu d'aller au tombeau du Bienheureux Thomas. L'ayant visité un samedi et passé la nuit suivante en prières, elle se trouva guérie le lendemain. Pendant un mois elle ne fut sujette ni aux accidents de son ancienne infirmité, ni à aucun autre mal; mais cette fille, pauvre et mandiante, dit un jour à quelqu'un qui la félicitait de sa guérison : « j'aimerais mieux être sujette, comme auparavant, à ma maladie habituelle, que d'être dans l'état où je suis, parceque je ne trouve plus personne qui vienne à mon secours ou me fasse l'aumône, comme autrefois. » — A peine eut-elle prononcé ces paroles qu'elle tomba par terre. Pendant un grand nombre de jours elle fut plus véxée de son infirmité que de coutume, et tomba plus fréquemment.

M. Raoul Bohou, curé de Querqueville, vieillard d'une haute réputation, ancien pénitencier à Rouen, informé du langage d'Alberte, la réprimanda fortement et l'exhorta à se vouer de nouveau au Bienheureux Thomas et à retourner à son tombeau.

Les reproches de ce vénérable pasteur, que bien des personnes lui faisaient aussi à chaque instant, l'affligèrent enfin autant que la punition visible dont elle était frappée. Au reste cette affliction lui fut très avantageuse : car elle rentra en elle-même, reconnut sa faute et se mit pour la deuxième fois sous la protection du Bienheureux. Mais, craignant qu'il ne refusât d'agréer sa prière, à cause de son ingratitude, elle le supplia de demander à Dieu, s'il daignait lui rendre la santé, de changer sa punition présente en la peine du purgatoire, pourvu toutefois que son désir fût conforme à sa sainte volonté. Ainsi, contrite du fond du cœur, elle se voua au Bienheureux Thomas ; et, ayant passé une nuit en prières auprès de son tombeau, elle fut guérie. Dans la suite elle n'éprouva plus les

déplorables effets de son infirmité. Tel est l'historique, qu'elle fit en secret à Clément, de sa maladie et de sa guérison. (1)

10.

Anne La Galarde, de la paroisse de Pierreville, était affligée, depuis plus de dix-huit ans, d'une tache dans l'œil gauche; toute la prunelle était couverte d'une taie blanche et très épaisse. Elle se voua enfin au Bienheureux Thomas, invoqua son intercession à son sépulcre et fut guérie. (2)

11.

Emine, épouse de Raoul Le Petit, de la même paroisse, frappée d'une surdité complète, se rendit au tombeau du Bienheureux Thomas, après en avoir fait le vœu, et y passa en prières trois samedis : s'étant fait verser dans les oreilles quelques gouttes de l'eau qui avait servi à raser le Bienheureux après sa mort, elle obtint une entière guérison, et s'en retourna chez elle comblée de joie. (3)

12.

Mathilde, épouse de Robert Le Cerf, âgée de soixante ans, de la paroisse d'Éculleville, distante de presque deux lieues de Bîville, était travaillée, depuis neuf ans, de la goutte à la cuisse gauche; pendant les six premières années elle ne marchait qu'avec douleur et en boîtant, et les trois dernières

(1) Clém. XXIII.
(2) Clém. XXIV.
(3) Clém. XXV.

elle se traînait avec peine au moyen de son bâton. Se voyant réduite à cette infirmité, elle se voua au Bienheureux Thomas. Partie de très grand matin, un samedi, le mois de juin, aux approches de la fête de Saint Jean-Baptiste, pour aller au tombeau du Bienheureux, elle arriva à peine pour le coucher du soleil. Après y avoir passé la nuit, elle sentit, le dimanche de très grand matin, dans sa cuisse une chaleur brûlante qui répandait une grande odeur, et en même temps elle fut entièrement guérie. Elle jetta son bâton, resta dans l'église jusqu'au lever du soleil, rendant à Dieu ses actions de grâces et faisant aux pèlerins le récit de sa maladie et de sa guérison. Enfin elle s'en retourna à l'église paroissiale d'Éculleville, y arriva tandis que le curé chantait le *Te Deum* pour terminer *Matines*. Elle l'aborda avec empressement, car c'était par son conseil qu'elle avait eu recours au Bienheureux, et lui raconta, ainsi qu'à ses voisins, comment elle avait été guérie. Ils l'en félicitèrent et en furent ravis d'admiration. (1)

13.

Alice, épouse de Jean David, de Vauville, âgée de soixante ans, éprouvait depuis longtemps, une faiblesse si grande dans les jambes qu'il lui était impossible de marcher sans bâton ; elle était courbée et ne pouvait se dresser. Mais s'étant vouée au Bienheureux Thomas, elle s'achemina vers son tombeau, se soutenant très difficilement à l'aide de son bâton. Et après y avoir passé la nuit, elle s'en retourna guérie, marchant bien et n'ayant plus besoin de bâton pour se soutenir. (2)

14.

Raoul, fils de Raoul Hébert, âgé de quatre ans, de la paroisse Saint-Germain-le-Gaillard, tomba dans le réservoir

(1) Clém. XXVI.
(2) Clém. XXVIII.

du moulin de Bunehou, lorsqu'il était en mouvement. Il y était depuis si longtemps que, quand on l'aperçut, personne ne douta de sa mort. On retira son corps avec beaucoup de peine, on l'exposa sans vie auprès du moulin. Des voisins en grand nombre se rassemblèrent au bruit de ce déplorable accident. La mère de l'enfant arriva aussi, et, fondant en larmes, elle s'écrie : « Mes voisins, mes amis, priez avec moi, à genoux, le Bienheureux Thomas, afin qu'il me rende mon fils. » — Les assistants éplorés et attristés sur le sort de cette pauvre mère, s'unissent avec une grande piété, à ses prières, et, peu de temps après, comme ils se préparaient à ensevelir l'enfant, il respira, ouvrit les yeux et ressuscita. (1)

15.

Agnès, fille de Robert Martin, de la paroisse de Sainte-Marie-des-Moitiers, près le Pont-l'Abbé, diocèse de Coutances, tomba, le mois de juillet dans une fosse profonde et pleine d'eau. Elle y était depuis si longtemps, quand on l'aperçut, qu'on la crut réellement morte. Déjà elle était devenue la proie des sangsues, qui s'étaient attachées à sa bouche, à sa langue, à ses oreilles, à ses jambes et aux autres membres de son corps. Son oncle paternel, Guillaume Michel, qui le prémier la vit dans cette fosse, l'en retira aussitôt. Désolé de sa mort, il la voua au Bienheureux Thomas. La mère, étant survenue, s'associa, en répandant des larmes abondantes, au vœu de son beau-frère. Peu de temps après la jeune fille respira et revint à la vie, en présence d'un grand nombre de témoins, qui mêlaient leurs larmes à celles des parents. (2)

16.

Guillaume Haslé, de Saint-Martin-de-Vindefontaine, paroisse distante d'onze ou douze lieues de Bîville, était depuis

(1) Clém. XXXI.
(2) Clém. XXXII.

longtemps, tellement débile et infirme qu'il ne pouvait travailler, ni s'asseoir, ni rester debout. Aussitôt qu'il se fut voué au Bienheureux Thomas il se trouva mieux. Puis, appuyé sur deux béquilles, il entreprit le voyage de Biville et n'y arriva que le onzième jour après son départ. Ayant veillé et prié auprès du tombeau du Bienheureux, il obtint sa guérison. Tout joyeux et rendant à Dieu ses actions de grâces, il jeta ses béquilles, preuve évidente du prodige opéré en sa faveur, et rentra chez lui le troisième jour. (1)

17.

Nicolas Delamare, de la paroisse de Biville, ayant été frappé d'un violent coup de mal dans tout le côté gauche, ne pouvait toucher la terre de son pied; son bras était tellement durci et courbé qu'il lui était impossible d'étendre la main et de se vêtir. Demeuré ainsi perclus depuis sept ans, il eut enfin recours au Bienheureux Thomas, et visitant son tombeau il recouvra son ancienne santé. (2)

18.

Emine, femme de Godefroy, surnommé Hélye, de la paroisse de Saint-Jean de La-Haye-du-Puits, était affligée, à la tête, d'une goutte qui se répandait dans tous ses membres, et la rendait tellement infirme et impotente qu'il lui était impossible de porter ses mains à sa bouche, de marcher, de rester debout, de se nourrir et d'alaiter son petit enfant. Elle fit, en présence de son mari, un vœu en l'honneur du Bienheureux Thomas et à l'instant elle commença à se trouver mieux. Peu de temps après elle visita le sépulcre du Bienheureux et y fut complètement guérie. (3)

(1) Clém. XXXIII.
(2) Clém. XXXV.
(3) Clém. XXXVI.

19.

Julienne, fille de Guillaume Le Fêvre, de la paroisse de St-Symphorien, diocèse de Coutances, âgée de deux ans deux mois, tomba dans une fontaine nommée *Buot.* Elle était depuis quelque temps au fond de l'eau, lorsqu'on l'en retira froide, raide, les yeux fermés, sans haleine, et sans mouvement. Son Père, étant survenu, invoque à grands cris le Bienheureux Thomas, le conjure de lui rendre sa fille, et, pour obtenir plus sûrement l'effet de sa prière, il ajoute qu'il ne boira ni ne mangera qu'il ne soit arrivé, nu-pieds, au tombeau du Bienheureux. Il se déchausse, part à la hâte; et peu de temps après la petite fille ouvre les yeux et ressucite, en présence du curé du lieu et d'un grand nombre de personnes qui prient pour elle le Bienheureux Thomas, en attendant avec une grande confiance la grâce de Dieu. Le lendemain, à son retour, le père, trouvant sa fille vivante, fut rempli de joie et en rendit au Seigneur ses actions de grâces. (1)

20.

Guillaume Le Grand, de la paroisse de Picauville, diocèse de Coutances, sujet au mal-caduc, fit son vœu au Bienheureux Thomas, alla ensuite à son tombeau et y obtint une parfaite guérison. (2)

21.

Germain Glace, de la paroisse de Gerville, diocèse de Coutances, était tellement paralysé au côté droit, du pied, de la main, et de la langue, qu'il perdit l'usage de la parole, ainsi que la faculté de marcher, de se remuer et de travailler. Ayant fait son vœu au Bienheureux il fut guéri. (3)

(1) Clém. XXXVIII.
(2) Clém. XL.
(3) Clém. XTII.

22.

Raoul, de la paroisse de Tréauville, maréchal, ayant frappé sur une masse de fer chaud, pour la diviser en deux parties, une sauta sur un de ses yeux, et le blessa tellement que l'excessive douleur qu'il ressentait l'empêchait de dormir. Cet état de souffrance durait depuis longtemps lorsque les médecins, qui le traitaient, lui déclarèrent enfin que son œil était perdu et sans remède. Il renonça donc au secours de l'art médical et implora la protection du Bienheureux Thomas. Après lui avoir fait son vœu, il alla à son tombeau et fut guéri.

Tel est le témoignage, dit Clément, qu'il en donna lui-même, en notre présence, sous la foi du serment, aux commissaires apostoliques. (1)

23.

Nicolas, âgé de quatre ans, fils de Richard Dugardin, de la paroisse de Bîville, avait été frappé subitement d'une maladie dans le mois d'octobre. Les personnes, qui se trouvaient dans la maison, le crurent à l'extrémité depuis le matin jusqu'à l'heure de none, c'est-à-dire trois heures après midi, ou environ. Sa langue était si fortement pressée entre ses dents qu'il était imposssible de la desserrer, on la croyait coupée. Alors sa mère le voua au Bienheureux Thomas, et aussitôt, l'enfant ayant recouvré la santé, sauta du lit, et fut parfaitement guéri. (2)

24.

Marguerite, épouse de Pierre Roger, de la paroisse de St.-Germain-le-Gaillard, éprouvait dans le sein gauche, depuis trois mois, un mal très violent dont elle souffrait tant qu'elle

(1) Clém. XLV.
(2) Clém. XLVIII.

ne pouvait reposer. Ce mal consumait son sein, elle ne trouvait à y opposer aucun remède efficace. Ses voisins désespéraient de sa vie. Mais, ayant fait son vœu au Bienheureux Thomas, elle guérit sans le secours de médicaments. (1)

25.

Thomassin, fils de Guillaume Duverger, de la paroisse de Laulne, diocèse de Coutances, âgé de deux ans, était sujet au mal-caduc. Stéphanie, son aïeule, l'ayant voué au Bienheureux Thomas, alla, avec le père de l'enfant, le porter à son tombeau, et il y fut guéri. (2)

26.

Une petite fille, âgée de deux ans, et un petit garçon, enfants de Geffroy Tolissac, de la paroisse de Saint-Symphorien, diocèse de Coutances, ne pouvaient marcher ni se tenir sur les pieds. Leur aïeule désolée, ainsi que leurs parents, de cette infirmité, conseilla à la mère de les vouer au Bienheureux Thomas. Elle le fit, et à l'instant, ils marchèrent comme les enfants de leur âge. (3)

27.

Nicolas, fils de Simon Duboscq, de la paroisse de Turqueville, était depuis deux ans si faible et si infirme qu'il ne pouvait marcher sans bâton. Cette infirmité connue dans la localité, fit tant de progrès que ce jeune homme était obligé

(1) Clém. LI.
(2) Clém. LV.
(3) Clém. LVI.

de se reposer, lorsqu'à l'aide de son bâton il avait parcouru une distance égale à la portée d'une flèche. Après avoir fait son vœu au Bienheureux Thomas, il se rendit avec de grands efforts à son tombeau, auprès duquel il passa la nuit suivante en prières. Le matin il sentit tout-à-coup sa jambe s'échauffer et obtint une guérison parfaite. Il s'en retourna sans bâton, plein de santé et d'allégresse. (1)

Voilà les principaux miracles qui furent, outre la vie de Thomas Hélye, la matière de l'information canonique que Jean d'Essey, Évêque de Coutances, et Raoul Desjardins firent à Bîville trois ans et trois mois, après la mort de notre saint prêtre, par ordre du Saint Siège apostolique. Ils l'envoyèrent à Rome, et, comme nous l'avons déjà rapporté, quatorze de ces miracles ou environ furent approuvés par le souverain pontife.

3° DEPUIS LA PREMIÈRE ENQUÊTE.

1.

Pierre, âgé de quinze mois, fils de Silvestre Dugardin, de la paroisse de Bîville, tomba dans une fosse profonde, remplie d'eau. Quand on l'en retira, ses membres étaient froids, raides et sans mouvement ; il était sans haleine et ne donnait plus aucun signe de vie. Le père, la mère, et plusieurs personnes, qui se trouvaient-là, invoquèrent le Bienheureux Thomas, portèrent l'enfant à son tombeau, et, peu de temps après, il ressuscita. (2)

2.

Jeanne, fille de Guillaume Brocquet, de la paroisse de Bar-

(1) Clém. LVII.
(2) Clém. LXI.

fleur, à la suite d'une fièvre continue, éprouva une crise, accompagnée de douleurs aigues et extraordinaires : les muscles du corps s'étant contractés, la tête se recourba vers les jambes et sa poitrine se colla contre ses genoux. A cause de cette grande infirmité, elle ne pouvait se dresser ni marcher qu'à l'aide d'un bâton d'un demi pied. Elle était depuis une année dans cet état pitoyable, lorsque sa mère, Jeanne, de Barfleur, désespérant de sa guérison, la voua au Bienheureux Thomas. Elle la porta ensuite à son tombeau, et, lorsque cette jeune fille y eut prié fort longtemps, elle se dressa, à l'admiration des personnes présentes, et fut complètement guérie. (1)

3.

Thomas, fils d'Osbert, de la paroisse de Saint-Germain-le-Gaillard, diocèse de Coutances, étant tombé dans le moulin de Girard, lorsqu'il était en mouvement, fut entraîné par le courant rapide de l'eau par dessous la roue. On l'en retira mort. Sa mère invoqua pour lui le Bienheureux Thomas, en s'écriant à haute voix : « Saint-Thomas, rendez moi mon fils. » De nombreux témoins, à genoux, implorèrent aussi pour l'enfant son puissant secours, et peu de temps après il ressucita. (2)

4.

Alicie, fille de Nicolas de la Barre, de la paroisse de Taillepied, tomba dans une fontaine, garnie de bois et nommée *Buchot*, et y fut submergée. Bathilde, sa mère, la trouvant morte, invoqua à grands cris le Bienheureux Thomas, et, peu de temps après, Alicie revint à la vie. (3)

(1) Clém. LXII.
(2) Clém. LXIII.
(3) Clém. LXIV.

5.

Raoul Héricé, de la paroisse de Ver, diocèse de Bayeux, éprouva soudainement, lorsqu'il marchait, dans un moment où il se trouvait seul, une infirmité ou une faiblesse qui le raccourcit et le courba ; il ne pouvait rester droit ni marcher sans bâton; il portait la tête très bas, ses genoux étaient comme collés à sa poitrine, et il avait au-dessous des épaules une bosse grosse comme la tête d'un homme. Incapable depuis un an de continuer le travail qui le nourrissait autrefois, il fut réduit à l'indigence et forcé de mendier de porte en porte. Dans cette détresse il se voua de tout cœur au Bienheureux Thomas. A l'instant il reprit des forces, et, peu de temps après, il fut entièrement guéri, à la louange, conclut Clément, et à la gloire du Dieu tout puissant qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. Ainsi-soit-il (1)

Ces cinq derniers miracles furent prouvés, (2) selon le témoignage de notre historien, en présence de l'Évêque Jean d'Essey, dans la seconde enquête ou information canonique qu'il fit avec Raoul Desjardins, par ordre du Siége apostolique. Mais prévenu par la mort, ce pontife ne l'envoya point à Rome. Ses successeurs, peut-être moins zélés pour l'honneur de Thomas Hélye, négligèrent cet envoi. C'est ainsi que cette affaire est restée pendante à la cour romaine. Cependant notre saint personnage est vraiment un homme de prodiges. *Le Seigneur*, dit Clément à la fin de son livre, *a fait*, *à cause de ses mérites*, *un si grand nombre de miracles*, *qu'il faudrait plusieurs volumes pour les contenir.* (3) Aussi, nous allons en rapporter encore une quantité dans la suite de notre histoire.

(1) Clém. LXV.
(2) Probata fuerunt coram ipso miracula. LX.
(3) LVIII. Multa quidem et alia signa per merita dicti beati viri, quæ non scripta in libro hoc, operatus est dominus, et adhuc non desinit operari, quæ, si quis vellet scribere, multa volumina continerent.

§ III.

Miracles depuis 1624 jusqu'en 1631.

Selon le témoignage du Père Le Mière et du frère Jean Hélye, le Bienheureux fit depuis l'année 1271, époque de la deuxième information canonique, jusqu'en l'année 1624, plusieurs miracles, dont la plupart tombèrent dans l'oubli, parceque personne ne les mit par écrit. « Mais, ajoutent ces » historiens, depuis 1624 jusqu'en 1631 il en opéra un grand » nombre qui, à la vérité, n'ont point été vérifiés solennelle- » ment, mais qui sont en grande partie connus du public, » et qui prouvent l'estime et la grande considération que » nous devons avoir pour le Bienheureux. » (1)

Voici ces miracles tels qu'ils sont rapportés par ces deux auteurs :

1.

L'an 1624, le mois de juillet, Michelle, fille de Louis Le Cordier, domiciliée à Carentan, âgée de six ans, avait les yeux si mauvais et si faibles, qu'on pouvait la regarder en quelque sorte comme aveugle. Son père la voua au Bienheureux Thomas et promit de visiter son tombeau, et à l'instant ses yeux devinrent beaux et sa vue très bonne.

2.

La même année, le mois de septembre, Pasquette, fille de

(1) Le P. Le Mière, p. 68. — Le f. J. Hél., p. 127.



feu Jacques Hamel, de la paroisse d'Andouville, cousant du linge, se donna, par accident, un coup d'aiguille dans un œil et le perdit. Quelques jours après, elle eut recours, par le conseil de ses amis, au Bienheureux Thomas; elle invoqua son intercession et fit vœu de visiter son tombeau, et, à l'instant, elle obtint une entière et parfaite guérison.

3.

Françoise Duval, fille d'Étienne Duval et de Gillette Le Tiébot, de la paroisse de Saint-Germain-des-Vaux, avait toujours porté, jusqu'à l'âge de dix-sept à dix-huit mois, ses genoux contre son estomac, et ne pouvait se tenir sur les pieds. Affligés de sa position, ses parents la vouèrent au Bienheureux Thomas, et, aussitôt, toutes les parties de son corps se dressèrent; elle commença à s'appuyer sur les pieds, et depuis elle se porta bien. Telle est la déclaration que son père, sa mère et d'autres personnes en firent le 10 septembre 1625.

4.

La même année, le mois d'octobre, Simon, fils de Simon Bazire, de la paroisse de Saint-Martin-le-Hébert, âgé de six à sept ans, fut frappé d'une maladie inconnue. Les médecins l'ayant abandonné, Jeanne le Bourgeois, sa mère, le voua au Bienheureux, et, à l'instant, il recouvra sa première santé, et par la suite il se porta parfaitement.

5.

L'an 1626, Marie, fille de Nicolas Beuselin, de la paroisse de Beuseville, âgée de quatre ans, était presque entièrement privée de la vue depuis dix-huit mois, elle penchait la tête

quasi sur les genoux, tenait constamment sa main droite sur ses yeux et était abandonnée des médecins. Marguerite sa mère, et Guillemette, son aïeule, eurent recours à Dieu, par l'intercession du Bienheureux Thomas, et, en fort peu de temps, Marie fut guérie.

6.

La même année, Michelle, fille de Jean Le Nepveu, de la paroisse de Vesly, âgée de vingt-quatre à vingt-cinq ans, était affligée depuis neuf mois d'une maladie si étrange que ses mains étaient devenues rondes comme des boules, et si étroitement fermées qu'elle ne pouvait les ouvrir; elle n'avait plus l'usage de ses pieds ni de ses jambes ; elle ne vivait que de bouillie et en mangait si peu que son existence paraissait un prodige ; son jugement était si affaibli qu'elle ne voulait jamais prier Dieu, il était impossible de l'y résoudre, on avait même bien de la peine à lui faire faire le signe de la croix.

Suzanne la Mérielle, sa mère, désolée de la triste position de sa fille, eut recours à la protection du Bienheureux Thomas, et cette infirme recouvra, en même temps, la santé du corps et de l'esprit.

7.

Selon la déposition, en date du 19 mars 1627, de Thomas Moulin et de Colette, son épouse, Catherine, leur fille, encore enfant, ayant trouvé dans leur maison un morceau d'arsénic renfermé dans du papier, le mangea croyant que c'était du sucre, aussitôt elle fut frappée d'un mal si violent, qu'on crut qu'elle allait subitement expirer, mais sa mère, connaissant l'origine du mal par le papier que l'enfant tenait encore entre ses mains, se jetta à genoux, éleva son cœur vers le Ciel, implora le secours du Bienheureux Thomas, et, à l'instant, sa fille fut guérie.

8.

Christophe Lemesle, de la paroisse de Bricquebosq, âgé d'onze à douze ans, fut enseveli le vingt-deux juillet 1627, dans une fosse argileuse, sous plus de vingt–cinq charretées de terre. Il en fut retiré une grande demi-heure après, et jugé mort par tous ceux qui étaient accourus pour le voir. Son corps était tout meurtri et un de ses yeux extrêmement froissé. Michel et Guillaume Lemesle, ses cousins, firent vœu de visiter le lendemain de grand matin, le tombeau du Bienheureux Thomas, et de faire dire une messe dans sa chapelle, à l'intention de leur jeune parent. Ils s'acquittèrent avec fidélité de leur engagement, et comme ils rentraient chez eux, ils trouvèrent Christophe vivant, sain, joyeux, et sans aucune apparence de mal ni à l'œil ni à aucune partie de son corps.

Ce prodige fut certifié le 3 novembre 1627, par M. Simon Besnard, prêtre, curé de Bricquebosq, et par plusieurs autres personnes notables de cette paroisse.

9.

Vincent Carret, fils de Nicolas et de Catherine La Cotte, de la paroisse de Bricquebec, était aveugle ; ayant adressé à Dieu sa prière par l'intercession du Bienheureux, il obtint du Ciel le bienfait inestimable de la vue.

Ce fait fut attesté le 19 mai 1628, par M. le curé et d'autres personnes de cette paroissse.

10.

Martin Le Guay, encore enfant, fils de Pierre, de la paroisse de Gonneville, était sujet à la gravelle depuis trois ans. Ses parents firent vœu de visiter le sépulcre du Bienheureux Thomas et d'y porter leur fils. Il exécutèrent ensuite leur pro–

messe, passèrent neuf jours en prières; et, à la fin de la neuvaine, ils remportèrent leur enfant en pleine santé.

11.

L'an 1628, Jeanne Benoist, veuve de Pierre Le Prestre, de la paroisse de Prétot, était affligée depuis deux ans d'une fluxion très grande dans les yeux, elle avait peine à se conduire, et son visage était si enflé qu'elle était hideuse à voir. Elle se voua au Bienheureux Thomas et fut aussitôt guérie.

12.

En 1627 ou 1628, Jacques Le Tourneur, de la même paroisse fut guéri, auprès du tombeau du Bienheureux, d'un mal appelé, *noli me tangere*.

M. l'abbé de la Luthumière regardait la guérison de cette infirmité, qu'il croyait être un *cancer*, comme une des plus certaines attribuées au Bienheureux; et Messire Dugardin la rapporte ainsi :

« J'ai entendu mon père, seigneur de Bîville, mort en 1632, » raconter que de son temps, l'année 1627, il s'opéra en » l'église de Bîville un très grand miracle : le nommé Jac- » ques Le Tourneur, du bourg de Prétot, affligé depuis six » mois d'un *cancer* ou *noli me tangere*, qui lui avait déjà » mangé et décharné entièrement une des joues, vint, en » l'église du Bienheureux, réclamer son secours si puissant au- » près de Dieu ; et vers la fin de la neuvaine, au moment qu'il » faisait une prière très fervente auprès de son tombeau, il » obtint une guérison parfaite et miraculeuse : le bandeau, » qu'il avait sur le visage, pour cacher le cancer, se détacha » naturellement ; son visage et sa joue furent, tout d'un coup » et en un instant, réparés et garnis de chaires nouvelles dans » toutes leurs parties comme s'il n'eût jamais éprouvé ce mal; » sa joue était redevenue absolument semblable à l'autre qui

» n'avait point été dévorée par le cancer, le poil même de sa
» barbe se trouvait égal, en toutes manières, à celui de l'autre
» joue. » (1)

13.

Colasse Léger, de la paroisse de Martinvast, avait depuis huit ans, l'esprit tellement tourmenté et troublé qu'elle cherchait d'heure en heure à se précipiter, et qu'elle n'avait aucun repos. Ses parents la conduisirent au tombeau du Bienheureux. Ils y furent neuf jours en prières et en oraisons, et la neuvaine terminée, elle obtint la guérison du corps et de l'esprit.

M. le curé de Martinvast attesta la vérité de ce miracle, le 1er septembre 1628.

14.

Louise Le Melletier, femme de Guillaume Saint-Denis, de la paroisse de Tribehou, était sujette depuis deux ans et demi au mal-caduc; elle en éprouvait des accès deux ou trois fois par jour. Le 25 mai 1629, elle se voua au Bienheureux Thomas. Le dernier jour de juin suivant elle visita son tombeau et obtint la santé.

Plus tard elle attesta que depuis son vœu elle s'était toujours bien portée.

15.

Olive Gemmet, de la paroisse de Tourlaville, était grabataire depuis trois ans, et ne pouvait se remuer ni bouger de

(1) Inf. canon. sess. 4e, q. 20e.

place. L'an 1630, on la porta à Bîville : elle y fit ses vœux à Dieu et au Bienheureux Thomas, et s'en retourna sur deux potences, c'est-à-dire sur deux béquilles. Plus tard elle fit une seconde visite au tombeau du Bienheureux, y fut neuf jours en prières et en oraisons, et enfin elle y laissa ses béquilles et s'en retourna souple et en bonne santé.

16.

La même année, Nicolas, fils de Julien Bréton, bourgeois de Coutances, âgé de trois à quatre ans, était tombé au fond d'une cave, et s'était blessé si grièvement que les médecins le condamnaient à la mort. Sa mère le voua au Bienheureux Thomas et l'enfant obtint, par ses mérites, une guérison complète.

17.

François, fils de François Groult et de Marie Le Courtois, de la paroisse de Saint-Aubin-de-Losque, canton de Saint-Jean-de-Daye, âgé de quatre ans et demi, avait toujours été muet et regardé comme tel par ses parents et par le voisinage. Il parla aussitôt que sa mère l'eut recommandé aux prières et à l'intercession du Bienheureux. Le 19 juillet 1631, cette femme attesta, avec serment, cette infirmité et cette guérison miraculeuse en présence de témoins.

18.

Marie, fille de Philippe Le Saulnier, de la paroisse de Magneville, était paralytique et ne pouvait mouvoir ni les pieds ni les mains. Ses parents la portèrent à Bîville, l'année 1631. Elle supplia Dieu d'avoir pitié d'elle, et de lui faire miséricorde par les mérites et l'intercession de Saint Thomas, et, peu de temps après, elle se porta bien.

19.

Nicolas Vast, fils de Guillaume Vast, de la paroisse de Picauville, domicilié à Feugères, était devenu muet, parceque Guillaume Bauloche de la paroisse de Rhéville lui avait coupé la langue la veille de la Pentecôte, 1622. Mais au moment qu'il accomplissait ses vœux en l'église de Bîville en l'honneur du Bienheureux Thomas, la langue lui fut rendue et il recouvra l'usage de la parole. C'était le 15 décembre 1631. — Depuis cet heureux jour il parla toujours sans aucune difficulté.

Il attesta, le 11 mai 1632, la vérité de ce miracle, qui devint très fameux : car, au rapport du Père Le Mière, des milliers de personnes, qui l'avaient vu muet, le voyaient depuis parler facilement.

20.

Jacques, fils de Jean Bihel et d'Anne Le Terrier, âgé de trois ans, tomba dans une grande fosse pleine d'eau, le 10 juin 1632, et y fut plus d'une heure. Son père, l'ayant cherché de tous côtés, s'avisa enfin de fouiller dans la fosse, il y trouva le corps de son enfant, et l'en retira mort, à la grande consternation de tout le voisinage. Dans cette fâcheuse circonstance le père ne perdit point sa présence d'esprit : il réclama l'aide et le secours de Saint Thomas ; les assistants s'unirent à ses prières, et trois heures après l'enfant était *gaillard*. « J'étais » à Bîville, pèlerin du Saint, ajoute le Père Le Mière, lorsque » Jean Bihel et sa femme y apportèrent leur enfant qui était » *beau comme un ange*, et rendirent à Dieu et à son servi- » teur leurs actions de grâces. Le vingt-sept juin suivant ils » attestèrent, en ma présence, la vérité de ce miracle. »

21

Julien, fils de Gilles Desplanches, âgé de dix-huit à vingt

ans, de la paroisse d'Isigny, diocèse de Bayeux, avait les jambes et les pieds tellement accidentés que ses talons semblaient attachés et collés à ses reins. Il se traînait dans une jatte et faisait horreur à voir; sa voix était tellement inarticulée que personne ou presque personne ne le comprenait. On le voua au Bienheureux, le mois de juin 1631, au rapport du Père Le Mière. Cet infirme visita ensuite son tombeau, recouvra l'usage de la parole et des jambes. Tout son voisinage fut témoin de ce fait. « Sa guérison miraculeuse, conclut notre historien, prêche hautement les mérites du Saint. »

« Il y a un grand registre, ajoute cet auteur, où tous ces » miracles sont relatés, et un grand nombre d'autres y sont » mis par ordre, avec les signatures des témoins qui les ont » assurés et attestés. Ce registre est entre les mains de M. le » curé de Bîville. »

Malheureusement ce registre n'existe plus.

§ IV.

Miracles transcrits par le frère Jean Hélye, des originaux conservés dans les archives de l'église de Bîville. (1)

1.

Jeanne Duval, femme de Nicolas Jullin, bourgeois de Valognes, était attaquée depuis environ huit ans d'une maladie inconnue ; elle avait perdu l'esprit et ne pouvait prier Dieu, encore bien qu'elle en eût la volonté ; il lui était impossible de confesser ses péchés, parce qu'un obstacle lui retenait la parole ; enfin elle ne marchait qu'avec une grande difficulté,

(1) F. J. Hél., p. 132.

et ne prenait presque aucun aliment, et encore c'était avec peine, à cause des grandes douleurs qu'elle éprouvait. Son mari, désolé de sa position, fit vœu à Dieu, à la Sainte Vierge et au Bienheureux Thomas de visiter le tombeau de ce saint prêtre, et d'y faire célébrer la sainte messe, pour obtenir la guérison de son épouse. Le ciel exauça sa prière. Deux mois après, le 27 septembre 1626, Jullin accomplit son vœu avec exactitude.

2.

L'an 1627, Françoise Delalonde, femme de Maître Jean Austin, de la paroisse de Vesly, éprouvait, depuis un an, dans les mains et les pieds de très grandes souffrances, de sorte quelle ne pouvait plus marcher. Elle eut recours à Dieu et prit pour médiateur auprès de lui le Bienheureux Thomas. Aussitôt elle marcha, comme avant son infirmité, et fut entièrement guérie.

3.

En 1628, Marguerite Le Mière, femme d'Olivier Corbet, de la paroisse de Lelorey, canton Saint-Sauveur-Lendelin, était grabataire depuis trois ans, par une enflure aux jambes, aux bras et par tout le corps. Son fils, Gilles Corbet, ne pouvait plus marcher depuis six mois, parcequ'il avait perdu l'usage des jambes jusqu'aux genoux. Ces deux infirmes, ayant fait vœu à Dieu et au Bienheureux Thomas de visiter son tombeau, furent aussitôt guéris.

4.

Jacqueline, veuve de Guillaume Le Cœur, de la paroisse de Saint-Patrice-de-Claids, ne marchait plus depuis environ une

année, et ne pouvait se transporter d'un lieu en un autre que par le moyen de ses pieds et de ses mains. Mais après avoir fait vœu à Dieu et au Bienheureux Thomas, elle fut guérie. Le 5 mars 1628, elle fut au tombeau du Saint, pour lui rendre ses actions de grâces de son heureux rétablissement.

5.

Nicolas fils de Pierre Dubosc et de Françoise Guettier, de la paroisse de Bricquebec, âgé de six ans ou environ, était attaqué, depuis huit mois, d'une maladie si grave qu'il ne prenait, depuis ce temps là, aucune nourriture et presque pas de boisson; enfin il se trouva réduit à l'extrémité. Les personnes qui étaient alors auprès de lui, le tinrent et le regardèrent comme mort, pendant plus d'une heure. Son Père et sa mère consternés de sa position critique, firent vœu de faire offrir à Dieu le sacrifice adorable de la sainte messe dans l'église de Bîville, par l'intercession de la très Sainte Vierge et du Bienheureux Thomas, et l'enfant fut guéri. Ils exécutèrent leur vœu le 28 juin 1628.

6.

Nicolas Martin, de la paroisse de Bricqueville-la-Blouëtte, près Coutances, était paralysé, depuis six semaines, du bras gauche, de la cuisse et de la jambe droites. Il promit à Dieu et au Bienheureux Thomas de visiter son tombeau et d'y faire une neuvaine, et il fut guéri.

Le 24 juillet 1629, il alla à Bîville rendre ses actions de grâces à Dieu et au Bienheureux Thomas.

7.

Jean Dupont, fils de Jacques de la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin, était atteint depuis environ sept ans, d'un loup à la

jambe droite. Un médecin lui extirpa le mal de l'intérieur de la jambe. Mais, aussitôt après, ce mal reprit au dehors avec encore plus de violence qu'auparavant. Plus tard, lorsque le médecin le pansait, il sortit une esquille de sa jambe, longue et large d'environ deux doigts ; par cet accident le mal augmenta de plus en plus et s'étendit depuis la jarretière jusqu'à la cheville du pied. Les médecins et les chirurgiens l'abandonnèrent entièrement. Dupont, se voyant réduit à un état si pitoyable, fit vœu à Dieu, à la Sainte Vierge et au Bienheureux Thomas, et envoya son fils, Michel, faire célébrer la sainte messe à Bîville. La messe terminée, l'infirme fut immédiatement guéri. Le 26 juillet 1629, il en rendit ses actions de grâces à Dieu dans l'église de Bîville.

8.

Charline Lochet, veuve de Michel Écourlemet, de Saint-Germain-le-Galbois, était en proie depuis deux ans à une fièvre chaude continue, qui lui ôtait tout repos et tout appétit. Ayant dépensé inutilement toutes ses ressources envers les médecins, elle eut recours à Dieu, fit vœu de visiter l'église du Bienheureux Thomas, d'y faire célébrer la sainte messe et de s'inscrire dans la confrérie du Bienheureux, et incontinent, le 12 juin 1633, elle recouvra la santé.

9.

Jean Bélial, fils de feu Jacques, âgé de dix ans et demi, de la paroisse de Portbail, avait perdu depuis un an et spécialement depuis la mi-carême, l'usage des pieds et des jambes, et ne pouvait se soutenir que sur ses genoux et ses mains, de sorte qu'il ne marchait qu'à l'aide de ses mains et de ses genoux. L'onzième jour d'août 1630, sa mère, ayant fait son vœu à Dieu, à la Sainte Vierge et au Bienheureux Thomas, le conduisit à Bîville où elle fit célébrer la sainte messe, et, vers la fin, cet enfant fut guéri.

10.

François Le Rouville, de la paroisse du Vrétot, paralysé du côté droit depuis le jour de Saint-Jean-Baptiste, 1631, ne pouvait marcher ni remuer son corps qu'avec une échasse. Le quinze septembre suivant il se mit en chemin pour accomplir le vœu qu'il avait fait de visiter la chapelle et le tombeau du Bienheureux Thomas, et, dès qu'il y fut arrivé, il fut guéri.

11.

Tiphane Guillebert, fils de feu Jacques et de Guillemine Boësset, de la paroisse de Tamerville, âgé de dix-huit ans ou environ, était entièrement privé depuis dix-huit mois de l'usage de la cuisse et de la jambe gauches, sans pouvoir se remuer. Sa mère fit vœu à Dieu, à la Sainte Vierge et au Bienheureux Thomas, et pria très affectueusement ce saint prêtre de lui obtenir la guérison de son fils, s'engageant à accomplir une neuvaine à Bîville et à y faire célébrer la sainte messe. Dès le deuxième ou le troisième jour qu'elle eut commencé sa neuvaine, son fils se trouva bien mieux et enfin fut entièrement guéri.

Ce jeune homme alla, le 25 octobre 1632, dans l'église de Bîville, rendre à Dieu des actions de grâces pour ce bienfait signalé.

12.

En 1633, Perrine Toulorge, fille de Louis Toulorge et de feu Gilette Le Fèvre, en proie depuis sept ou huit ans à une fièvre lente et chaude, était restée grabataire sans pouvoir s'aider. Elle eut recours au Bienheureux Thomas et fut guérie par sa prière et son intercession.

13.

Pierre Hérault, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fut frappé d'une paralysie et d'une perclusion le 25 novembre 1632. Ces infirmités le privèrent de l'usage des jambes et des cuisses, et, contre l'ordinaire de la paralysie, il éprouvait, jour et nuit, des douleurs et des contorsions si violentes que ses jambes étaient courbées contre ses cuisses et qu'il ne pouvait se dresser ni se soutenir dessus ; enfin il était obligé de se faire porter partout dans un van. Réduit, depuis six mois à cette position affligeante, il se mit sous la protection du Bienheureux Thomas vers les fêtes de la Pentecôte, et le conjura d'intercéder auprès de Dieu, afin qu'il lui rendît la santé, faisant vœu au Seigneur et à la Sainte Vierge de visiter l'église du saint prêtre. Lorsqu'il y fut arrivé il continua ses prières, et le troisième jour, après la sainte messe il sentit dans ses membres, environ pendant une demi heure, une grande douleur, accompagnée d'un bruissement, comme si on lui eût rompu les os ; ensuite les douleurs l'ayant quitté, il commença à marcher avec des échasses ; et s'en retourna à Saint-Sauveur-le-Vicomte, tenant à ses mains deux petits bâtons et marchant droit; enfin le mardi de la Pentecôte 1633, il fut parfaitement guéri.

14.

Toussaint Noël, fils de Raoul Noël, de la paroisse de Canville, près Portbail, avait depuis sa naissance les jambes et les pieds tout tournés en dehors ; il n'y avait point d'espoir qu'il pût jamais marcher à moins qu'avec peine. Son père et sa mère firent vœu à Dieu, à la Sainte Vierge et au Bienheureux Thomas, de le porter à Bîville et d'y faire célébrer la sainte messe, et aussitôt les pieds et les jambes de cet enfant, âgé de trois à quatre ans, se dressèrent et il se porta bien.

15.

L'année 1633, Guyonne Le Bourg, fille de Michel Le Bourg,

de la ville de Valognes, était affligée d'un mal d'yeux depuis un an et demi, et ne voyait point à se conduire. Ayant employé sans aucun effet l'art des médecins, elle eut recours au Bienheureux Thomas, fit vœu de visiter son tombeau et d'y faire offrir à Dieu le saint sacrifice de la messe, et elle fut entièrement guérie.

16.

Marthe, âgée de vingt-sept mois, fille d'Ursin Delille, écuyer, sieur de la Moutinière et de demoiselle Guillemette de Surtainville, tomba, le dernier jour de juin 1632, sous le pont de *Commie*, où roulaient cinq pieds d'eau. Elle y était depuis trois quarts d'heure, lorsque sa mère, étant survenue auprès de ce pont, établi près de sa maison, y aperçut son enfant, la face vers le lit de la rivière et un pan de sa robe attaché à une petite branche. Elle la retira aussitôt et la crut morte. Les voisins accourus au bruit de ce funeste accident partagèrent son opinion. Cependant cette pauvre mère ne se désespéra pas : elle fit vœu à Dieu, à la Sainte Vierge et au Bienheureux Thomas, de faire célébrer la sainte messe à Bîville, et en même temps conjura le saint prêtre de prier Dieu de rendre la vie à son enfant chérie. Le vœu fait, elle fut exaucée. Depuis ce moment, selon le témoignage du frère Jean Hélye, cette petite fille se porta toujours bien.

17.

L'année 1628 ou 1629, Julienne Drouët, fille de Pierre, de la paroisse Saint-Nicolas de Coutances, accablée d'une grande infirmité qui affectait toutes les parties de son corps et l'avait courbée et mise dans l'impuissance de travailler, fit vœu de visiter le tombeau du Bienheureux Thomas Hélye, afin d'obtenir la santé par sa puisssante intercession, et le Seigneur lui accorda sa demande.

Après avoir rapporté ces prodiges le frère Jean Hélye ajoute :

« Ces miracles sont extraits des originaux authentiques, que » l'on conserve dans les archives de l'église de Bîville. Il y en » a beaucoup d'autres, qui sont assez connus, mais qui n'ont » point été vérifiés, et d'autres qui l'ont été, mais parce » qu'il y manque quelques formalités, j'ai jugé à propos de ne » point les mettre au nombre des précédents, me réservant de » les présenter à Mgr. l'Évêque quand il lui plaira d'en » poursuivre l'enquête. » (1)

§ V.

Miracles attestés en 1699 à Mgr. Deloménie de Brienne par messire Pierre Dugardin, seigneur de Bîville.

1.

« J'ai connaissance, dit-il, qu'il se fit, en l'église de Bîville, » il y a environ quarante-cinq ans, un grand miracle en faveur » de Marie Langevin, femme de Nicolas Mauger, bourgeois de » Carentan. A la suite d'une couche malheureuse, elle était » restée depuis plus d'un an entièrement percluse et immobile » de tous ses membres, qui étaient retors et disloqués. Les » secours des médecins n'ayant produit aucun effet, elle se » voua au Bienheureux Thomas, après en avoir obtenu la » permission de son mari, qui lui promit de la porter au tom- » beau de l'homme de Dieu. Le danger évident où elle était de mourir en chemin, obligea son mari de se munir d'un

(1) F. J. Hél., p. 142.

» drap et d'un linge pour l'ensevelir et l'inhumer dans la
» paroisse où il lui arriverait d'expirer. Il fit équiper une forte
» cavale d'un bât garni d'oreillers; attacha sa femme dessus
» avec des serviettes, monta en croupe et se fit suivre d'un
» homme à pied, pour lui aider continuellement à la soutenir.
» Ils arrivèrent dans cette position à Bîville le deuxième jour
» après leur départ de Carentan. On fit entrer la cavale dans
» le cimetière, on la conduisit jusqu'au grand portail de
» l'église, et là, le curé, les prêtres et plusieurs autres per-
» sonnes, la descendirent de cheval. Elle était comme une
» boule, la tête lui servit de pieds pour se traîner auprès du
» tombeau du Bienheureux ; lorsqu'elle y fut arrivée, avec le
» secours des assistants, elle offrit ses prières à Dieu avec une
» grande ferveur. Le lendemain, son mari et elle firent célé-
» brer deux messes auprès du tombeau ; vers la fin de la
» dernière, elle sentit dans tous ses membres tant de mouve-
» ments et d'agitations intérieurs qu'elle se crut sur le point
» d'expirer ; mais toutes ces douleurs cessant soudainement,
» elle dit à son mari qu'elle était persuadée que Dieu avait
» exaucé ses prières, par les mérites du Bienheureux Thomas:
» en effet elle se leva tout d'un coup, sans l'aide de personne,
» fort droite et entièrement guérie. Elle fit ensuite très libre-
» ment, sans aucun secours humain, à la grande admiration
» de toutes les personnes présentes, la procession tout autour
» du tombeau, en rendant de ferventes actions de grâces à
» Dieu et au Bienheureux Thomas. M. Couppey, curé de
» Bîville, et moi, fûmes bientôt informés de ce grand miracle.
» Nous courons à l'église, et nous sommes ravis d'admiration
» à la vue de ce prodige, évident et incontestable.

« Cette femme nous fit de nouveau le récit encore plus exact
» de toutes les circonstances de sa maladie et de sa guérison
» miraculeuse. Après avoir remercié avec la plus grande fer-
» veur le bon Dieu et son saint prêtre, cette dame, qui avait
» besoin de huit hommes pour la monter à cheval et l'en
» descendre, s'en retourna toute joyeuse et en bonne santé,
» sur sa cavale, en croupe derrière son époux.

« Les habitants des villes de Valognes, de Carentan et des
» autres lieux, qui l'avaient vue lorsqu'on la portait de Car[illegible]
» tan à Bîville, dans un état pitoyable et désespéré, la revo[illegible]
» parfaitement guérie, furent si surpris de ce rétablisse[illegible]

» miraculeux que partout, spécialement dans Carentan, ils
» criaient : Miracle ! miracle !

« On vint la voir de tous côtés, on la regarda comme un
» prodige et on ne parla alors que de cette merveille dans
» la ville et dans toute la contrée.

« Cette guérison si subite, ajoute messire Dugardin, aug-
» menta tellement la dévotion au Bienheureux Thomas que,
» cette même année, presque toute la ville de Carentan visita
» son tombeau ; Marie Langevin et son mari furent aussi du
» nombre des pèlerins. Je les y ai vus, plusieurs années depuis,
» rendre à Dieu et au Bienheureux Thomas de continuelles
» actions de grâces.

« Tout ce que j'ai rapporté, je l'ai vu et constaté moi-même,
» et c'est sur la foi de ma propre expérience que j'en parle :
» car j'ai vu Marie Langevin, le lendemain du jour qu'elle
» était arrivée à Bîville, dans son état de maladie, de perclu-
» sion et d'impuissance de ses membres ; et, le même jour
» je l'ai vue bien joyeuse et entièrement guérie. » (1)

L'historien Trigan rapporte aussi ce fait miraculeux, et ajoute qu'il l'a emprunté de la déposition que messire Pierre Dugardin, alors âgé de 77 ans, en fit, sous la foi du serment, à M. Le Guedois, promoteur de Coutances, sous l'épiscopat de Mgr. Deloménie de Brienne. (2)

Ce miracle eut lieu, selon le témoignage de M. Dugardin, vers 1654, et Marie Langevin mourut le 3 février 1674. Par-conséquent, elle a vécu encore vingt ans après sa guérison. (3)

2.

« J'ai vu, dans l'église de Bîville, il y a environ quarante-
» trois ans une fille nommée Marie Le Febvre, dit La Brouëse,
» âgée de vingt ans, de la paroisse de Tréauville, implorer le
» secours du Bienheureux Thomas, pour obtenir la guérison

(1) Inf. can., sess. 4e, q. 20e.
(2) Trig., p. 390 et s.
(3) Reg. de l'état civil de Carentan.

» d'une paralysie, qui l'avait perclnse depuis les pieds jusqu'à » la moitié du corps. Elle ne pouvait aucunement se remuer, » il fallait la porter à l'église et l'en rapporter. Je l'ai vue » longtemps en l'église de Bîville dans cet état d'infirmité : » car elle y fit sans interruption neuf neuvaines. La der- » nière terminée, elle reçut tout d'un coup une parfaite et » entière guérison. Depuis ce jour de bonheur elle est venue » chaque année à Bîville en rendre ses actions de grâces à » Dieu et au Bienheureux Thomas, J'ai vu et connu parfaite- » ment tout cela. Marie Le Febvre, qui vit encore, pourrait « elle-même rendre le même témoignage. » (1) Effective- » ment elle n'est morte que le 22 février 1717. (2)

3.

« Pierre Créances, de la paroisse de Montmartin-sur-Mer, » chef-lieu de canton, était si infirme qu'il marchait dans un » cul-de-jatte et avec des tablettes aux mains. Il vint à grande » peine au tombeau du Bienheureux Thomas et y fit une neu- » vaine. Il s'en retourna après s'être fait enrôler dans la con- » frérie, tout joyeux, parfaitement guéri et n'eut plus besoin » de cul-de-jatte ni de tablettes pour marcher.

« Ce miracle arriva il a environ quarante-huit ans. Depuis » cette époque Pierre Créances est toujours venu chaque an- » née au tombeau du Bienheureux lui rendre ses actions de » grâces. Je l'y ai vu pendant trente ans. Je le crois mort » maintenant, car il n'y est pas venu depuis huit à neuf ans. » (3)

Mgr. Dugardin faisait cette déposition en 1699, et Pierre Créances était décédé le 3 février 1698. — Son corps fut inhumé dans l'église de Montmartin-sur-Mer. (4)

(1) Inf. canon. id.
(2) Registre des décès de Tréauville.
(3) Inf. can. sess. id.
(4) Regist. de l'état civil de Mont-Martin-sur-Mer, année 1698.

4.

« Abraham Pouchin, âgé de vingt ans, du bourg de Bric-
» quebec, était devenu entièrement aveugle. Sa mère le con-
» duisit au tombeau du Bienheureux Thomas. Après y avoir
» fait des prières et plusieurs neuvaines, il reçut enfin une
» entière guérison. Il se fit inscrire dans la confrérie du saint,
» et s'en retourna bien clair-voyant et tout joyeux. Je l'ai tou-
» jours vu depuis venir chaque année à Bîville remercier
» Dieu et le Bienheureux Thomas. Perrette Regnet, femme
» de Jacques Hamel, âgée de 70 ans, de la paroisse de Bîville,
» m'a raconté qu'elle fut témoin oculaire de ce prodige, opéré
» il y a environ quinze ans, c'est-à-dire en 1684. (1)

5.

« Un jeune homme de la ville de Valognes, qui avait entiè-
» rement perdu la vue, fut amené, par sa mère, en l'église de
» Bîville. Pendant sa neuvaine, elle le conduisit à la croix du
» Bienheureux Thomas, située sur un *champ* que l'on nomme
» encore à present le *champ* du Bienheureux Thomas, et dès
» qu'ils eurent terminé leurs prières au pied de la croix, le
» jeune homme recouvra la vue entièrement et tout d'un
» coup. Selon son témoignage, la première chose qu'il vit fut
» la tour de l'église.

« Ce prodige est arrivé il y a environ dix-sept ans, c'est-à-dire en 1682. » (2)

6.

« Thomas Hamel, serrurier, de la paroisse de Grosville,
» avait depuis dix-huit mois un genou tellement enflé qu'il
» était deux fois gros comme sa tête ; attaqué, en outre, d'un

(1) Id. id.
(2) Id. id.

» mal inconnu des médecins, il éprouvait des douleurs si
» cruelles que, depuis ces dix-huit mois il ne reposait ni le
» jour ni la nuit. S'étant voué au Bienheureux Thomas, il visita
» son tombeau, y fit une neuvaine et vers la fin il obtint une
» parfaite santé.

« M. l'abbé Estard, vicaire de Bîville, selon le rapport qu'i
» m'en a fait, vit, luî-même, il y a environ vingt-trois ans, ce
» jeune homme au tombeau du Bienheureux et fut témoin de
» sa guérison. Depuis ce temps là il le vit aussi chaque année
» à Bîville rendre à Dieu ses actions de grâces. » (1)

Guéri vers l'année 1676, Thomas Hamel est décédé le 16
juillet 1702. (2)

7.

« Fleury Perrin, dit Marguérin, âgé de quarante-cinq ans
» de la paroisse de Helleville, resté depuis longtemps mue
» et paralytique, alla au tombeau du Bienheureux, y fit une
» neuvaine, et le dimanche 13 juillet 1593, au moment de
» l'élévation du corps adorable de notre Seigneur pendant le
» le sacrifice de la sainte messe, il tomba tout plat à terre, se
» raîdit avec de grandes contorsions et agitations des pieds e
» des mains, comme s'il eût été sur le point d'expirer ; pui
» il reçut une entière guérison. En effet il se leva tout d'u
» coup, et ayant recouvré l'usage de la parole, il dit à M
» l'abbé Estard, ancien vicaire de Bîville : *Je voudrais bie*
» *vous confesser mes péchés et faire mes Pâques*. Le len
» demain, après en avoir reçu l'autorisation par écrit de M
» Lamy, curé de Helleville, M. Estard entendit sa confession
» et ensuite lui administra l'auguste sacrement de l'Eucha
» ristie. Marguérin s'en retourna à Helleville plein de joi
» et parfaitement guéri.

« Tout cela je le sais de science certaine et par ma propr
» expérience. (3) »

(1) Id. id.
(2) Reg. de l'état civil de Grosv.
(3) Id. id.

Le curé, le vicaire et six habitants de la paroisse de Helleville par un certificat du 13 juillet 1693, attestèrent que depuis longtemps, le pauvre Fleury Perrin était frappé de mutisme et de paralysie; et le 2 mai 1694, le curé, les prêtres et plusieurs paroissiens de Biville, témoins oculaires de sa guérison, la certifièrent par un témoignage authentique.

Vient encore M. Fortin, sieur de Quetteville, docteur-médecin, qui nous fait aussi l'historique des infirmités et de la guérison miraculeuse de Marguérin :

« Fleury Perrin, âgé de quarante-cinq ans ou environ, » homme simple et de bonnes mœurs.... Pauvre de bien, » vivant ci-devant de son travail, fut attaqué plusieurs fois, il » y a cinq ou six ans, d'une colique très violente, à laquelle » succédèrent diverses fièvres. Il ressentit ensuite, il y a envi» ron quatre ans, des douleurs très aigues aux genoux et dans » une cuisse, comme de goutte et de rhumatisme, qui lui cau» sèrent, par accès, des mouvements convulsifs à la cuisse, si » violents et si douloureux qu'il était impossible de les arrê» ter ou seulement de les adoucir; après six mois ou » environ cette cuisse tomba paralytique, sans mouvement » ni sentiment. Perrin avait passé trois ans dans cette » triste situation, ne vivant que d'un peu de gros pain, parce » qu'il ne pouvait manger autre chose, pas même de la bouil» lie qui faisait autrefois sa nourriture principale, lorsque, » ayant nourri son âme de la lecture de plusieurs livres de » piété, qui faisaient son occupation et sa seule et unique » consolation après Dieu, il fit ses stations du jubilé, qui arriva » au mois de décembre dernier. Il fut fort assidu pendant la » quinzaine, à l'église où il allait ou plutôt se traînait tous les » jours, avec beaucoup de peine, par un temps fâcheux. Deux » jours après la clôture du jubilé, qu'il eut le bonheur de » gagner, il ressentit durant plusieurs jours des douleurs » aggravantes sur les épaules, et ensuite il en éprouva une si » aigue au gros de la langue qu'il lui sembla qu'on la lui arra» chait; enfin les douleurs cessèrent, et ce fut en ce moment » que ce pauvre homme devint *muet et paralytique de* » *l'autre cuisse et d'un bras*; sa langue était livide, sans » mouvement ni sentiment, et l'on ne put jamais y appeler la » chaleur naturelle par l'application des remèdes les plus

» âcres et les plus chauds; il ne buvait ou plutôt n'avalait
» que goutte à goutte : car il n'avait la déglutition ni du solide
» ni du liquide; il fallait pour ainsi dire entonner les aliments,
» ce qu'il ne pouvait souffrir qu'avec peine et douleur. Se
» trouvant un peu mieux, depuis Pâques, de sa dernière para-
» lysie dans une cuisse et un bras, il se fit porter à Bîville, le
» dix juillet, d'après le conseil qu'on lui en avait donné la
» veille. M. le curé le logea charitablement et M. l'abbé de
» la Luthumière, qui faisait une retraite en ce lieu, lui faisait
» donner à manger, le consolant et l'assistant de ses prières.
» Il dit à son intention la sainte messe le samedi, et un prêtre
» de la paroisse la célébra aussi pour lui le dimanche. Ce fut
» durant le saint sacrifice de cette messe que la langue de ce
» pauvre muet fut déliée. Cela arriva de cette manière : Au
» commencement de la messe il ressentit une pesanteur sur
» les épaules qui s'augmenta peu à peu, mais elle s'accrut
» d'une si grande force à la première élévation qu'il tomba à
» la seconde. Il lui sembla qu'on l'enfonçait sous le pavé,
» qu'on lui arrachait la langue et que le tombeau du Bienheu-
» reux était renversé. Il se crut mort à l'instant, et fit un
» grand cri, dont il ne se souvient pas, en disant : *Je suis*
» *mort, mon Dieu, miséricorde* ! On a alla à son secours, sa
» jambe paralytique s'agitait dans des mouvements convulsifs
» très impétueux; tout cessa enfin et se relevant il s'écria
» *qu'il était guéri*. On chantait alors le *Te Deum* après les
» matines. Cependant ce pauvre homme parut dans la der-
» nière faiblesse; ses yeux étaient si enflammés qu'il en sortit
» réellement des larmes de sang, sa langue et sa gorge étaient
» semblables à des charbons ardents. Enfin, tout baigné de
» sa sueur, Perrin sortit de l'église pour prendre l'air. Après
» avoir reçu quelque rafraichissement il y rentra pour assis-
» ter à la messe de la paroisse et remercier Dieu de sa guéri-
» son. Tout cela, je l'ai vu et entendu, c'est pourquoi j'en
» rends témoignage. J'ajoute, à ma confusion, que j'avais
» prescrit au malade plusieurs remèdes qui lui avaient été
» inutiles. Cette guérison était réservée à Dieu seul, admirable
» dans ses saints, auquel honneur et gloire à jamais. Ainsi-
» soit-il. »

L'original de cette pièce, datée du 23 Juillet 1693, et les originaux des deux autres pièces précitées existent encore

aujourd'hui dans les archives de l'église de Bîville. Par conséquent ce miracle nous paraît certain et incontestable.

Fleury Perrin exista encore de longues années après la faveur signalée, que le Ciel lui avait accordée; en effet il n'est décédé que le 16 avril 1728, à l'âge de 78 ou 80 ans. (1)

§ VI.

Guérisons attribuées au Bienheureux Thomas depuis 1809.

Nous n'avons trouvé dans les archives de l'église de Bîville, aucune trace des miracles que le Bienheureux aurait opérés pendant le dix-huitième siècle. Peut-être que les prêtres du lieu, découragés de ce que l'on ne travaillait point à sa canonisation, auront négligé de les mettre par écrit, ou que ces écrits auront péri pendant les temps funestes de notre première révolution. Nous allons donc passer au récit des guérisons extraordinairs, attribuées au Bienheureux Thomas Hélye depuis 1809. Elles n'ont point été reconnues comme miracles par les Évêques du diocèse; mais elles sont certifiées par des pièces authentiques.

1.

Rose Mauduit, dit Dubuisson, âgée de treize ans, fille de feu René Dubuisson et de Magdeleine Delamare, domiciliée à Valognes près la Croix-Morville, était grabataire depuis plusieurs années; pendant la dernière, son infirmité avait fait des

(1) Regist. de l'état civil de Helleville.

progrès : elle s'était courbée, ne marchait qu'à l'aide de béquilles, et ne pouvait rester debout que quelques instants. Sa mère, affligée de son état, prit le dessein de visiter le tombeau du Bienheureux Thomas. Dès ce moment elle crut apercevoir quelque amandement dans la position de son enfant. Néanmoins Rose demeurait toujours courbée et percluse de ses jambes. La mère, voyant que l'amélioration était légère, se mit en fait d'accomplir son projet. Elle partit de Valognes pour Bîville, le 14 juin 1809, et, la même journée, sa fille, à l'exhortation d'une voisine, se leva pour prier Dieu et se trouva mieux ; à quatre heures de l'après-midi elle quitta ses béquilles ; pourtant elle ne marchait que faiblement ; enfin, à huit heures du soir, elle se dressa et marcha fort bien sans béquilles dans sa maison et en présence des voisins, qui ne purent s'empêcher de trouver du miraculeux dans cette guérison.

Quatre sœurs de la Charité de Valognes et plusieurs voisines de cette petite infirme, attestèrent la réalité de sa maladie et de la guérison, par un acte daté du 25 août 1809.

Mgr. Dancel, alors curé de Valognes, certifia, le 9 juillet 1809, que, visitant de temps en temps, pendant l'année qui précéda sa guériron, cette enfant pour la préparer à sa première communion, il l'avait toujours trouvée au lit. (1)

2.

Jean-Baptiste Fleury, âgé de huit à neuf ans, fils de Jean-Baptiste Fleury et d'Augustine Dannery, domiciliés rue des Fossés, à Cherbourg, se laissa tomber le mois de mai 1812, dans le port de cette ville, et par suite de cet accident fut frappé d'une paralysie complète, qui lui ôta l'usage de la parole et lui fit éprouver de grands mouvements convulsifs qui se répétaient plusieurs fois par minute. Au bout de dix jours, le 31 mai, son père, sa mère et une tante, le portèrent à Bîville auprès du tombeau de Thomas Hélye, et prièrent M. le curé du lieu de célébrer, en l'honneur du Bienheureux, trois

(1) Arch. de l'égl. de Biv.

messes pour cet enfant, et dans la journée même il obtint une entière guérison.

M. Fleury, curé de Bîville, Augustine Dannery, Gilles Hennequin, Marie Hennequin et Marie Le Clerc, voisins de cet enfant, attestèrent, le 12 juillet 1812, qu'ils avaient eu une parfaite connaissance de sa maladie et de sa subite guérison.

M. Le Fourdrey, juge de paix du canton de Cherbourg, selon le témoignage qu'il en donna le 26 avril 1813, portant un grand intérêt à cet enfant, le visita plusieurs fois pendant le temps de son infirmité et le trouva toujours si perclus de ses membres qu'il ne put jamais le faire parler ni marcher. Et le mois de juin 1812, sa mère lui ayant fait part avec empressement de la guérison de son enfant, il fut le voir et le trouva dans une santé parfaite et aussi agile qu'avant sa chute. (1) Il attesta ces faits par acte authentique, conservé dans les archives de l'église de Bîville.

3.

Edouard Morloguier, âgé de quatre ans, fils de M. Morloguier, originaire de Saint-Omer, directeur des contributions indirectes à Cherbourg, était atteint, depuis huit mois, de la fièvre et d'une toux si forte qu'il crachait un sang clair. Le docteur-médecin déclara qu'il mourrait prochainement.

Madame Morloguier, sa mère, ayant commencé à Cherbourg une neuvaine en l'honneur du Bienheureux Thomas, porta son enfant à son tombeau le 8 septembre 1819. La fièvre le quitta pendant la visite et il recouvra ses forces sur le champ.

Le lendemain il alla à l'école et continua sans interruption. Cependant la toux se montrant opiniâtre, on célébra, quelques jours après le pèlerinage, une messe à l'intention de l'enfant et il fut radicalement guéri.

La mère, accompagnée de personnes pieuses de Cherbourg, alla avec son enfant à Bîville, le 14 mars 1820, rendre à Dieu

(1) Arch. de l'égl. de Bîville.
(2) Id. id.

ses actions de grâces par l'intercession du Bienheureux Thomas, et par le conseil de M. Demons, ancien curé de Cherbourg, elle fit la relation de tout ce que nous venons de dire à M. le curé de Biville qui en dressa procès-verbal. (2)

4.

Adélaïde Vichard âgée de vingt-deux ans, fille de Nicolas Vichard, et d'Anne Drieu, de la paroisse de Gerville, près la Haye-du-Puits, était courbée depuis dix ans et ne marchait qu'à peine avec un bâton. Le mois de septembre 1820, elle alla en pèlerinage au tombeau du Bienheureux Thomas, et, après avoir assisté à deux messes et passé quelques heures en oraison, elle se sentit soulagée dans son infirmité. Revenue à la maison paternelle, elle éprouva, pendant plusieurs jours, des sueurs naturelles qui lui procurèrent une guérison parfaite.

Son père, homme de grande probité, fut si ravi d'étonnement à la vue de cette merveille qu'il en écrivit, le 2 avril 1823, à M. le curé de Biville, une lettre où il lui disait :

« Ce miracle fait l'admiration générale de toutes les per-
« sonnes qui connaissaient l'infirmité de cette jeune fille, et
« augmente beaucoup dans nos environs la confiance au Bien-
« heureux Thomas, dont vous avez le bonheur de posséder le
« corps dans votre église. »

M. l'abbé Angot, confesseur de la foi et desservant de la paroisse de Gerville, prêtre fort distingué par son esprit et ses talents, (1) attesta, le 27 juillet, 1823, à M. le curé de Biville la certitude de l'infirmité et de la guérison de cette jeune personne.

M. Vichard, son épouse et leur fille, remplis de gratitude envers le Bienheureux Thomas, allèrent, le 23 juillet 1823, à son tombeau, le remercier du bienfait *signalé qu'il leur avait obtenu du Seigneur*, et, en même temps, ils certifièrent, par un acte en forme, cette guérison extraordinaire. (2)

(1) Il nous témoigna autrefois toute son affection et nous honora de sa bienveillance.
(2) Id.

Chaque année Adélaïde Vichard fait son pèlerinage à Bîville et y adresse à Dieu ses actions de grâces par l'intercession du Bienheureux Thomas. Nous sommes certain que, depuis qu'elle a recouvré ainsi la santé, elle n'a plus été sujette à cette infirmité et qu'elle se porte bien.

5.

Madame Motel, épouse de M. Motel, avoué près le tribunal civil de Valognes, fut atteinte, pendant le mois de mai, 1823, d'une hydropisie de poitrine. Le mal fit tant de progrès que les médecins désespérèrent enfin de sa vie. Une de ses filles qui ne la quittait ni jour ni nuit, à moins que pour prendre quelques moments de repos, eut recours dans la nuit du quatre au cinq juin suivant au Bienheureux Thomas Hélye, et fit vœu, si Dieu rendait la santé à sa mère, d'aller en pèlerinage à Bîville et d'y faire célébrer une messe d'action de grâces.

Le vœu fut exaucé : car en peu de jours la maladie et ses symptômes diminuèrent si sensiblement que les médecins déclarèrent que cette guérison tenait du miracle.

Les dames Motel accomplirent le vœu avec fidélité et empressement, le 22 juillet, 1823, et assitèrent à deux messes d'action de grâces, qui furent célébrées par Monseigneur Dancel, alors curé de Valognes et par M. l'abbé Rémond, son vicaire.

C'est M. Motel qui rédigea, lui même, le 22 juillet 1823, l'acte qui constate ce que nous venone de rapporter. (1)

6.

Marie-Anne Pala, épouse de Jean l'Évêque, de la paroisse de Vesly fut attaquée, dans le mois de juin, 1826 d'une

(1) Id.



maladie fort grave et compliquée : les médecins y reconnaissaient les symptômes de trois espèces de fièvres : la billeuse, la maligne et la putride.

Le chancre s'empara tellement du gosier et de la bouche que la malade ne pouvait plus rien avaler, pas même à l'aide des instruments du médecin, qui déclara à M. Guillot, curé de Vesly, que la gangrène était déjà dans cette partie de son corps, et que cette femme ne pouvait guérir que par un miracle.

Ce zélé pasteur, la voyant à l'extrémité, fit vœu, si Dieu rendait la santé à cette dame, très respectacle par ses vertus et surtout pas sa charité envers les pauvres, de faire le pèlerinage de Bîville, en l'honneur du Bienheureux Thomas Hélye.

Deux heures après, la malade désespérée, se trouva tout à coup dans un état meilleur : son gosier et sa bouche se purifièrent, comme d'eux-mêmes, le passage se rouvrit; enfin cette femme entra dans une heureuse convalescence, et recouvra bientôt une bonne santé.

M. L'abbé Guillot accomplit son vœu, le 17 août 1826, et certifia ce fait extraordinaire à M. Fleury, curé de Bîville, et à M. L'abbé le Briseur, vicaire de cette paroisse. (1)

7.

Rose Le Marié, femme de Michel Burnouf, de la paroisse d'Yvetot, près Valognes, éprouva, en 1829, dans un genou une douleur très vive, et il s'y forma une enflure considérable. Le médecin supposa que c'était un dépôt et fit l'opération. il ne sortit de cette tumeur que du sang en abondance. De ce moment le genou et la jambe devinrent bleus et si faibles que cette femme, selon son expression, traînait sa jambe comme un *linge mouillé*. Elle ne pouvait s'appuyer dessus et marchait à peine à l'aide de deux béquilles. Enfin, après quatre mois environ d'infirmité et de souffrances, son mari la

(1) Id.

porta en l'église de Bìville. Un prêtre du lieu célébra, à son intention, la messe en l'honneur du Bienheureux Thomas, elle y communia, et fut guérie à l'instant. Ce jour de bonheur pour cette femme fut le 5 février 1830.

Ces deux époux, ravis de joie, firent offrir à Dieu, en l'église de Bîville, une messe d'action de grâces, et, après leur retour à Yvetot, ils firent, dans leur église paroissiale, une neuvaine en l'honneur du Bienheureux.

M. Le Marié, curé fort respectable, de la paroisse d'Yvetot, attestant, dans une lettre du 25 mars 1830, à M. le curé de Bîville, l'existence de la maladie et de la guérison de cette femme, ajoutait : « C'est dans cet état qu'elle est allée prier » le Bienheureux Thomas; et, par son intercession, Dieu a » opéré, en sa faveur, la merveille dont vous avez été témoin. » Rose le Marié, continue de se porter très bien, elle dit » même qu'elle a plus de force dans sa jambe guérie que dans » l'autre. Cependant ce membre est resté un peu plus court » que l'autre, ce qui la fait boiter un peu. » (1)

8.

Françoise Couppey, âgée de vingt-un ans, ou environ, fille de Charles Couppey et de Marie Dussaux, domiciliée à Yvetot, près Valognes fut guérie, à Bîville, par l'intercession du Bienheureux Thomas, vers la fin du mois de mai 1840, d'une infirmité, qui la tenait dans les jambes depuis plusieurs années : voici le rapport qu'elle fit à M. Le Cler, curé d'Yvetot, de son infirmité et de sa guérison :

« Abandonnée des médecins qui ne trouvaient point le » moyen de me guérir, souffrant horriblement dans les jambes » depuis plusieurs années, ne pouvant marcher qu'avec la » plus grande peine, et pour cela forcée encore de faire » usage de béquilles, je me suis recommandée aux prières du » Bienheureux Thomas de Bîville. J'y suis allée à la fin du » mois de mai 1840. Pendant la messe, vers le sacrement

(1) Id.

» j'ai éprouvé un craquement dans la jambe malade, la
» douleur s'est déplacée à l'instant ; mais elle ne m'a quittée
» totalement qu'après que ma jambe a été lavée dans la
» fontaine du Bienheureux Thomas.

» Depuis ce moment je n'ai éprouvé aucune douleur, et
» moi qui pouvais à peine faire quelques pas avec mes
» béquilles, je suis revenue à pied jusqu'à Cherbourg, sans
» souffrir aucunement. »

A la suite de ce récit, daté du 30 septembre 1840, et adressé par M. l'abbé Le Cler à M. le curé de Bîville, ce pasteur, distingué par son esprit et ses talents, disait : « Ma paroisienne croit donc devoir sa guérison aux prières du
» Bienheureux Thomas. Ce sentiment est partagé par tous
» ceux qui la voyaient journellement, mais surtout par ses
» parents qui étaient présents, lorsqu'elle a été guérie, et
» qui ne pouvaient dans ce moment témoigner leur recon-
» naissance que par leurs larmes. »

M. Le Cler et M. Couppey, curé doyen de Bricquebec, oncle de Françoise Couppey considèrent comme surprenante et prodigieuse la guérison de cette fille ; et le médecin, qui pourtant ne l'avait point vue depuis un an, déclara à M. le curé d'Yvetot qu'il n'était pas possible qu'elle eût été ainsi guérie sans un miracle.

Quoiqu'il en soit, cette personne n'a point éprouvé, depuis cette époque son ancienne infirmité. Elle est devenue épouse, et mère et se porte fort bien. (1)

9.

Marie Dujardin, âgée de dix ans, fille de feu Ignace Dujardin et de Marie Levesque, de la paroisse de Saint-Patrice-de-Claids, Canton de Lessay, était depuis six mois, percluse de tous ses membres et toute courbée, elle ne pouvait ni manger ni faire un pas. On la recommanda, le mois de mai 1843, aux prières du Bienheureux Thomas, et l'on fit faire, en son honneur une neuvaine dans l'église de Saint-Patrice-de-Claids.

(1) Id.

Marie éprouva, dès les premiers jours de cette bonne œuvre, quelque amendement. Cependant, comme elle était toujours dans un état désespéré, sa mère, désolée de sa position, s'étant munie d'un linceul pour l'ensevelir, au cas qu'elle mourût en chemin, la prit et la porta à Bîville auprès du tombeau du Bienheureux Thomas; elle y arriva la semaine du très Saint-Sacrement, et, le jeudi dans l'octave, les membres de sa fille rentrèrent parfaitement dans leur ordre naturel et elle put dès lors faire usage d'aliments.

Marie Dujardin et sa mère retournèrent à Bîville, le 8 août 1843, pour rendre à Dieu leurs actions de grâces par la médiation de Thomas Hélye, et firent à M. le curé de Bîville le récit de ce que nous venons de relater.

Par une lettre du 29 septembre 1851, M. le Quertier, curé de Saint-Patrice-de Claids, nous certifia que cette jeune personne avait recouvré une santé parfaite, et que, depuis sa guérison, elle n'avait éprouvé aucun symptôme de son infirmité. « Elle marche très bien, disait-il, elle est très droite » et sans aucune infirmité. Pourtant sa maladie était si grave » que sa mère, ne conservant plus aucun espoir de guérison » avait emporté un linceul pour l'ensevelir dans le cas où elle » mourrait pendant le pèlerinage de Bîville; et, moi-même » craignant le même accident, je l'avais préparée, autant » qu'elle en était susceptible eu égard à son âge, à paraître » devant Dieu. Quant à sa guérison, est-elle miraculeuse? » Je n'ose pas m'établir juge en cette affaire, seulement je » suis porté à le croire, et c'est l'opinion publique. »

M. Prévalée, docteur-médecin, à Périers, nous fit aussi, le 2 octobre 1851, le détail de la maladie et de la guérison de Marie Dujardin.

Voici ses expresions : « La jeune Marie Dujardin fut » attaquée, vers son âge de dix à douze ans, d'une maladie » nerveuse et spasmatique avec des symptômes très intenses, » laquelle résista à un traitement long que je lui avais conseillé » et qu'elle avait suivi avec exactitude.

» J'ai su que, vers cet âge, on la porta à Bîville en pèlerinage au Bienheureux Thomas Hélye, dont elle implora sa » guérison.

» Ce pèlerinage lui fut très heureux et avantageux, car elle » m'a dit à son retour, ainsi que Madame sa mère, veuve Igna-

» ce Dujardin, qui est une femme très respectable, qu'elle
» commença à pouvoir marcher et se soutenir dès qu'elle eut
» fait sa prière, et que tous les symptômes nerveux, graves et
» douloureux, qu'elle éprouvait alors, et qui la rendaient
» impotente et infirme, disparurent successivement et
» promptement. Maintenant elle se porte très bien, elle est
» forte, saine et robuste; elle marche très droit et avec la
» plus grande facilité; elle est tout-à-fait guérie de sa pre-
» mière maladie. «

10.

Aimable Le Monnier, âgée de trente-deux ans, de la paroisse de Neuville-au-plain, canton de Sainte-Mère-Église, était retenue au lit depuis treize mois, par des accidents très graves du côté des voies digestives, lesquels avaient mis plusieurs fois sa vie en danger et auxquels les secours de l'art n'avaient apporté que peu ou point de soulagement, selon le témoignage de Messieurs Viel et Séhier, docteurs-médecins, qui l'avaient traitée dans sa maladie. Le dernier croyait même que cette fille mourrait de cette affection. Se voyant dans un état si périlleux et n'attendant sa guérison que de Dieu seul, Aimable Le Monnier prit la résolution, au mois de février 1849, de se faire porter au tombeau du Bienheureux Thomas. Elle exécuta son projet peu de temps après.

Voici comment M. l'abbe Couillard, curé de Neuville-au-Plain, chanoine honoraire de Rheims et prélat romain, raconte le fait :

« L'intempérie de la saison, la longueur de la route, les
» prières de ses parents, les réflexions que la prudence put
» me suggérer, son état de faiblesse, qui était tel qu'on crut
» devoir prendre des précautions, au cas où elle mourrait en
» route, rien ne put arrêter la malade, sa foi fut plus forte
» que tous les obstacles. » — Elle se fit donc porter à Bîville
et y fut guérie.

De retour à Neuville-au-Plain, elle parcourut, nu-pieds, une portion de la paroisse, pour accomplir le vœu qu'elle en avait fait, rendant à Dieu, par cette démarche humiliante et pénitente, un témoignage public du miracle qu'il avait daigné faire en sa faveur.

M. le Maire et plus de trente personnes de la commune ont également certifié, par acte authentique, la maladie et la guérison de cette personne. Depuis ce moment elle est forte et se porte bien.

11.

Anténor-Aimable Le Normand dit Manet, fils de Pierre-Jacques Le Normand et de Monique Le Gastelois, de la paroisse de Vesly, avait commencé à marcher seul à l'âge de treize mois, fort souple jusqu'à l'âge de dix-huit mois, à cette époque il fut atteint d'une si grande faiblesse que ses pieds et ses genoux se contournaient dans sa marche. Son père, le voyant dans cet état d'infirmité, fit à son intention le voyage de Bîville, et, quinze jours après, l'enfant était guéri et marchait droit.

Le père, homme religieux, nous certifia, le 13 juillet 1847, que son fils, alors âgé de vingt-quatre ans, n'avait ressenti aucun accident de cette infirmité depuis le moment de sa guérison, et qu'il se portait bien.

Il nous dit encore : « Etant tombé du haut d'une échelle » sur un pavé, j'eus une épaule cassée et fus frappé dans la » cuisse d'une douleur si violente que je ne pouvais marcher. » L'épaule se rétablit par les soins du médecin, mais la dou- » leur resta si forte et si opiniâtre que, quand je faisais seule- » ment une demi-lieue, j'en restais au lit plusieurs jours de » suite. Au bout de deux ans je me recommandai au Bienheu- » reux Thomas, et entrepris le pèlerinage de Bîville. Je déses- » pérais d'y parvenir, mais dès que je fus sorti de chez moi je » n'éprouvai plus aucune douleur; je fis le voyage sans peine » et, pour ainsi-dire, sans fatigue. Depuis ce moment je n'ai » ressenti aucune douleur violente, et j'ai pu me livrer, comme » auparavant, aux travaux de l'agriculture. »

12.

Constance Laloy, âgée de vingt ans, fille de Pierre Laloy et de Marie Le Normand, de la paroisse d'Angoville-sur-Ay, était devenue sourde, depuis sept à huit ans, par suite d'un coup qu'elle avait reçu à la tempe. Sa mère fit pour elle le voyage de Bîville, le mois de Juillet 1850, et depuis cette époque cette fille a toujours entendu clair.

13.

En 1855, Virginie Mouchel, alors âgée de trente-un an, de la paroisse d'Auvers, canton de Carentan, était atteinte d'une maladie, qui la tenait au lit depuis l'espace de onze années. Au commencement de cette longue infirmité, le mal s'annonça par de mauvaises digestions; bientôt une faiblesse excessive et un complet anéantissement de tout le corps la forcèrent de garder le lit: Elle eut alors pendant six semaines un *hoquet incessant*, auquel succéda pour tout le temps de sa maladie un étouffement accompagné de douleurs aigues et d'une sorte de râlement dont le bruit s'entendait à cinquante pas de distance. Depuis ce temps ses repas, qui consistaient uniquement en un peu de pain d'orge et d'eau, furent suivis de vomissements continuels, ses forces s'épuisèrent complètement, et tous ses membres furent réduits à un tel état de faiblesse et d'inertie qu'elle ne pouvait plus se remuer seule dans son lit. Les médecins, de leur côté, désespérant de sa guérison, après avoir tenté, sans succès, tous les secours de l'art, se contentaient de prescrire quelques remèdes, uniquement destinés à calmer ses souffrances. Les bonnes gens de la paroisse, ne sachant comment expliquer un état si déplorable et si étrange, prétendaient que Virginie Mouchel était victime de quelque maléfice; ils disaient que c'était *un sort*.

« Nous l'avons vue peut-être cent fois pendant ces onze
» années, disent MM. Hamel, curé d'Auvers, et Halley, vicaire
» de cette paroisse, dans un certificat authentique, auquel

» nous empruntons ces détails, nous l'avons vue et nous ne
» croyions point à cette guérison, mais bien à une mort pro-
» chaine. Son corps était tellement affaibli qu'il ne faisait
» presque plus aucune fonction. »

Ce fut après ces onze années de tortures que la malade conçut le projet d'avoir recours au Bienheureux Thomas Hélye, au tombeau duquel elle avait oui dire que Dieu opérait des guérions miraculeuses : malgré les difficultés que son état désespéré opposait à ce long pèlerinage, ses parents, l'ayant placée dans une voiture, la conduisirent auprès du tombeau du Bienheureux Thomas.

« Arrivée à Bîville le samedi 26 mai 1855, veille de la Pente-
» côte, dit M. le curé de Bîville dans un témoignage authenti-
» que, cette personne éprouva, à ma connaissance, pendant
» les trois jours qu'elle y resta avec son père et sa mère, un
» changement si sensible, que les habitants du lieu regardè-
» rent ce fait comme bien étonnant pour ne pas dire mira-
» culeux. »

Les habitants d'Auvers ne furent pas moins étonnés, à son retour, disent encore dans leur certificat les prêtres de cette paroisse : « Tout le monde criait au miracle ! et chacun s'empresait de la voir et de la féliciter. maintenant elle fait son ménage et ne s'est point ressentie de sa maladie. »

Tels sont les détails qu'attestent en conscience M. le curé de Bîville, M. le curé d'Auvers et M. Halley, son vicaire, au sujet de cette maladie et de sa guérison.

Virginie Mouchel, dans un écrit signé de sa main, prend Dieu à témoin de la vérité de ces mêmes faits.

Enfin voici comment s'en explique dans une pièce semblable, M. G. Deschamps, Docteur-médecin, domicilié à Carentan, lequel pendant dix années a vu et soigné la malade :

« Mademoiselle Virginie Mouchel était atteinte d'une
» névrose générale qui, pendant dix ans, a constamment
» résisté aux médications les plus variées. Rien ne m'a tant
» étonné que d'apprendre son complet rétablissement. Dieu
» l'a guérie : lui seul, je crois, le pouvait faire. »

En reconnaissance de ce bienfait céleste, cette fille, le 19 octobre 1857, fit don à l'église de Bîville, d'une belle bannière où sont représentées les images de l'apôtre, Saint-Pierre, premier patron de cette paroisse, de Saint-Louis et du Bien-

heureux Thomas, qui reçoit un calice des mains royales de son souverain.

14.

Augustine Gauvain, de la paroisse de Pierreville, canton de les Pieux, âgée de dix-huit ans, était depuis six ans paralysée de tout son corps et réduite au dernier degré de prostration, de sorte qu'elle était toujours forcée de garder le lit. Mais le 14 juillet 1856, on la porta, après les désirs ardents qu'elle en avait souvent témoignés, au tombeau du Bienheureux. Son père, sa mère, ses frères, ses sœurs et plusieurs voisins l'y accompagnèrent. On la déposa après l'avoir munie de béquilles, dans le chœur de l'église. Ayant prié une heure ou environ, elle s'écria : « je suis parfaitement guérie ! » Elle sentit, dit-elle, dans tout son corps une révolution subite qui lui rendit la force et la santé.

Les assistants furent transportés d'étonnement et d'admiration à la vue de cette guérison, surtout lorsqu'ils virent cette infirme aller d'un pas ferme par un chemin long et difficile, à la fontaine du Bienheureux Thomas. Ses parents furent si émus de ce changement si subit que de leurs yeux coulèrent des larmes abondantes.

De retour au tombeau du Bienheureux, Augustine Gauvain lui rendit ses humbles actions de grâces, et revint ensuite à Pierreville sans appui, pleine de force et de vigueur dans ses membres et d'agilité dans sa marche. Cette fille est retournée cette année au tombeau du Saint, pour le remercier de nouveau du bienfait inestimable de sa guérison. Depuis cet heureux événement elle a toujours joui d'une santé parfaite. Aujourd'hui elle remplit comme servante des fonctions dures et pénibles. Nous tenons tous ces détails de M. Dacier, curé de Pierreville, qui nous les a attestés sur l'honneur de sa conscience. Il a ajouté que les habitants de cette paroisse pourraient également les certifier au besoin.

CONCLUSION.

Voilà notre tâche remplie. Dieu sait que nous nous en sommes acquitté de bonne foi et avec la conscience la plus scrupuleuse. Puisse ce travail, que nous avons entrepris pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de Thomas Hélye, servir un jour, en quelque chose, à sa cannônisation ou au moins à sa béatification. Il est considéré par l'opinion publique comme un des saints les plus célèbres de la Normandie. Avec quel bonheur et quelle allégresse, le clergé et les populations du diocèse de Coutances recevraient du Siége apostolique un décret qui le déclarerait au nombre des Bienheureux ! Dans l'espérance de ce jugement solennel, continuons, pieux lecteurs, à l'invoquer en notre particulier, à l'exemple des habitants de notre contrée qui ont existé depuis six cents ans. Comme eux, nous ressentirons les effets de sa puissante protection.

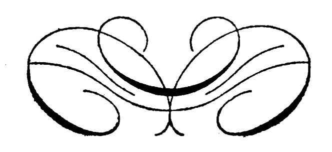
Efforçons-nous, surtout, d'imiter ses vertus, et nous serons assurés de marcher dans la voie étroite qui conduit au ciel : car il peut servir de modèle aux petits enfants, par sa douceur, sa sagesse et sa ferveur dans la prière dès ses premières années; aux religieux, par ses veilles, ses jeûnes et ses austérités; aux ecclésiastiques, par ses vertus sacerdotales et son zèle infatigable à travailler au salut des âmes; aux pères et aux mères, aux instituteurs et à tous ceux qui sont chargés de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, par les soins continuels et fatigants auxquels il se condamna pour instruire ses élèves des vérités et des maximes saintes de la religion, les conduire aux offices divins, les former à

la piété, à la vertu et à la fréquentation des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et à les embraser de l'amour divin; aux riches, par son ardente charité pour les pauvres; aux pauvres, par son renoncement volontaire aux biens de la terre; aux jeunes gens, par les austérités, auxquelles il se livra pendant sa jeunesse, pour vaincre et dominer ses passions; aux pécheurs, par sa haine implacable du péché et les cruelles pénitences dont il affligea son corps pour le prévenir; aux malades et aux infirmes, par sa parfaite résignation à la volonté divine au milieu de ses infirmités et de ses maladies; enfin, à tous les chrétiens, par son exacte observance des commandements de Dieu, de l'Église, des devoirs de la religion et de son état, et par les efforts incessants qu'il fit pour parvenir à la perfection et à la sainteté.

A la vérité, pour imiter les vertus du Bienheureux, la grâce de Dieu nous est nécessaire.

Nous le conjurerons donc humblement de nous l'accorder, en lui adressant souvent cette prière de nos ancêtres :

« O Dieu, qui êtes admirable dans vos saints, et qui » renouvelez tous les jours la gloire de votre Bienheureux » Thomas Hélye, renouvelez en nous votre esprit, et, » par son intercession, multipliez les miracles de votre » puissance infinie pour le salut de nos âmes et de nos » corps. Par Jésus-Christ, notre Seigneur. » — Ainsi-soit-il.



TABLE

Chapitre Ier.

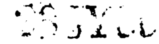
VIE DU BIENHEUREUX THOMAS HÉLYE.

Chapitre II.

CULTE RENDU CONSTAMMENT A THOMAS HÉLYE.

Chapitre III.

Ses miracles.



ERRATA.

Page 26. — Ligne 3.— Au lieu de *parvenus*, lisez : *parvenu.*

Même page. — Ligne 11. — Au lieu de *feue*, lisez : *feu.*

Page 37. — Note latine. — Au lieu de : *Custor*, lisez : *Rector.*

Page 50. — Ligne 26. — Au lieu de : *et d'autres prières*, lisez : *et autres prières.*

Page 51. — Note 3. — Au lieu de : *témoin*, lisez : *témoins.*

Page 60. — Ligne 3. — Au lieu de : *de tous temps*, lisez : *de tout temps.*

Page 63. — Ligne 35. — Au lieu de : *de jour et jour*, lisez : *de jour en jour.*

Page 64. — Ligne 24. — Au lieu de : *pécheur*, lisez : *pêcheur.*

Page 74. — Ligne 13. — Au lieu de : *Elle a disparut*, lisez : *Elle a disparu.*

Page 91. — ligne 18. — Au lieu de : *logaient*, lisez : *logeaient.*

Page 97. — Ligne 19. — Au lieu de : *Bohou*, lisez : *Bohon.*

Page 99. — Ligne 9. — Au lieu de : *jetta*, lisez : *jeta.*

Page 110. — Ligne 27. — Au lieu de : *jetta*, lisez : *jeta.*

Page 115. — 20e miracle. — Ligne 10. — Au lieu de *ajoute*, lisez : *dit.*

Page 124. — Ligne 35. — Au lieu de : *la monter à cheval et l'en descendre*, lisez : *pour monter à cheval et en descendre.*

Page 142. — Ligne 4. — Au lieu de : *à la tempe*, lisez : *à une des tempes.*

Page 143. — Ligne 2. — Au lieu de : *à cette guérison*, lisez : *à sa guérison.*



ERRATA.

age XII. — Ligne 13. — Au lieu de *image*. lisez : *visage*.

age XVI. — Ligne 29. — Au lieu de : *ces recueils*, lisez : *ses recueils*.

age XIX. — Ligne 31. — Au lieu de : *copie*, lisez : *copies*.

age 3. — Ligne 8. — Au lieu de : *tout son âme*, lisez : *toute son âme*.

age 4. — Ligne 18. — Au lieu de : *Sainté*, lisez *Sainteté*.

age 6. — Ligne 5. — Au lieu de : *abrégassent*, lisez : *abrégeassent*.

age 15. — Ligne 22. — Au lieu de : *dessins*, lisez : *desseins*.

age 19. — § VIII. — Ligne 6. — Au lieu de *ses*, lisez : *ces*.

age 19. — § VIII. — Ligne 24. — Au lieu de : *qu'en très petite quantité*, lisez : *qu'une très petite quantité*.

lême page. — Note 2. — Au lieu de : *sed modico vino propter*, lisez : *sed modico vino utere propter*, — 1re *à Timothée*, 5. — 23.

age 21. — Note. — Ligne 2. — Au lieu de : *du cuir*, lisez : *de cuir*.

age 23. — Ligne 16. — Au lieu de : *ses vanités*, lisez : *ces vanités*.

age 25. — Ligne 4. — Au lieu de : *toute sainte*, lisez : *toutes saintes*.



